

**XI**  
**BUDGET**  
DU  
**MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE**  
POUR L'EXERCICE 1925.

---

**XI**  
**BEGROOTING**  
VAN HET  
**MINISTERIE VAN LANDSVERDEDIGING**  
VOOR HET DIENSTJAAR 1925.

100

## PROJET DE LOI.

**ALBERT,**

ROI DES BELGES,

A tous, présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre de la Défense Nationale et de Notre Premier Ministre, Ministre des Finances, et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre nom aux Chambres législatives par Notre Premier Ministre, Ministre des Finances :

## ARTICLE PREMIER.

Le Budget du Ministère de la Défense Nationale pour l'exercice 1925 est fixé :

1° Pour les dépenses ordinaires, à la somme de . . . fr. 490,372,524

2° Pour les dépenses exceptionnelles, à la somme de . . . fr. 31,067,323

Soit ensemble, à la somme de . . . fr. 521,439,847

conformément au tableau ci-annexé.

## ART. 2.

Les objets mis hors de service, ainsi que les déchets, issues, sous-produits, etc., provenant du Service de

## WETSONTWERP.

**ALBERT,**

KONING DER BELGEN,

Aan allen, tegenwoordigen en toekomstenden, Heil.

Op de voordracht van Onzen Minister van Landsverdediging en van Onzen Eersten Minister, Minister van Financiën, en volgens advies van Onzen Ministerraad,

WIJ HEBBEN BESLOTEN EN WIJ BESLUITEN :

Het volgend wetsontwerp zal in Onzen naam, door Onzen Eersten Minister, Minister van Financiën, aan de Wetgevende Kamers ter overweging worden aangeboden :

## EERSTE ARTIKEL.

De Begroting van het Ministerie van Landsverdediging voor het dienstjaar 1925 is vastgesteld :

1° Voor de gewone uitgaven, op de som van . . . fr. 490,372,524

2° Voor de uitzonderlijke uitgaven, op de som van . . . fr. 31,067,323

Te zamen, op de som van . . . fr. 521,439,847

overeenkomstig de hierbij gevoegde tabel.

## ART. 2.

De buitendienst gestelde voorwerpen, evenals de afval, de eetbare afval, de bijproducten, enz., voortkomende

L'Intendance et des Établissements hospitaliers de l'armée, seront vendus par les soins de l'Administration de la Défense Nationale, et les sommes perçues de ce chef viendront en déduction du montant des demandes de fonds, à formuler pour achats d'objets, denrées, etc., de même espèce.

Il en est de même des recettes effectuées à divers titres au profit des différents services des corps de troupes et des établissements de la régie militaire.

D'autre part, les sommes que percevront les divers établissements et services de l'armée autres que ceux visés aux deux alinéas précédents, du chef de fournitures et travaux effectués pour compte des organismes de l'armée ou de la gendarmerie, d'autres Départements ministériels et de tiers, sont versées au Trésor. Toutefois, la valeur des cessions faites entre établissements et services émergeant au même article budgétaire n'est pas payée; ces cessions font l'objet de « factures d'ordre » ne donnant pas lieu à liquidation.

Certaines fournitures, cessions ou prestations, se rapportant aux besoins courants des services généraux de l'armée émergeant à des articles budgétaires différents, pourront également faire l'objet de « factures d'ordre », sur autorisation expresse du Ministre.

### ART. 3.

Le Ministre de la Défense Nationale est autorisé à contracter deux années avant l'ouverture de l'exercice qui doit supporter la dépense, pour l'achat des cuirs pour chaussures nécessaires à l'armée.

van den Dienst der intendantie en van de Hospitaalrichtingen van het leger, dienen door toedoen van het Bestuur van Landsverdediging verkocht, en de uit dien hoofde geïnde sommen moeten afgetrokken worden van de gevraagde sommen voor aankoop van soortgelijke voorwerpen, waren, enz.

Hetzelfde geldt voor de verschillende ontvangsten ten bate van de verschillende diensten der troepenkorpsen en inrichtingen van de militaire regie.

Anderzijds, moeten de sommen, geïnd door verschillende, andere dan de onder de twee voorgaande alinea's bedoelde inrichtingen en diensten van het leger uit hoofde van werken en leveringen, gedaan voor rekening van organismen van het leger of der gendarmerie, van andere ministerieele Departementen en van derden, bij de Schatkist gestort worden. Het bedrag der overlatingen tusschen inrichtingen en diensten, die in hetzelfde begrootingsartikel begrepen zijn, wordt, echter, niet uitbetaald; deze overlatingen worden het voorwerp van « factures d'ordre », die geen aanleiding tot vereffening geven.

Sommige leveringen, overlatingen of verstrekkingen, betreffende de gewone behoeften der algemeene diensten van het leger, die in verschillende begrootingsartikelen begrepen zijn, kunnen, eveneens, bij uitdrukkelijke toestemming van den Minister, het voorwerp zijn van « factures d'ordre ».

### ART. 3.

De Minister van Landsverdediging is gemachtigd twee jaar vóór het dienstjaar waarop de uitgave moet aangerekend worden, overeenkomsten te sluiten voor den aankoop van het schoenleder ten behoeve van het leger.

## ART. 4.

Les indemnités à payer aux habitants pour le logement et, le cas échéant, pour la nourriture des officiers, sous-officiers et soldats, sont fixées, pour l'exercice 1925, d'après les bases ci-après :

## I. — Logement.

Pour les troupes installées en cantonnement ordinaire :

1° Par logement d'officier général et par nuit : 3 francs ;

Par logement d'officier supérieur et par nuit : 2 francs ;

Par logement d'officier subalterne et par nuit : 1 franc ;

Lorsque la troupe est cantonnée d'une façon durable, les indemnités sont réduites de moitié à partir du quatrième jour ;

2° Par lit de sous-officier et soldat et par nuit : 20 centimes ;

Pour les troupes installées en cantonnement-abri :

1° La paille de couchage étant fournie par l'Administration militaire, par homme et par nuit : 5 centimes ;

2° La paille de couchage étant fournie par l'habitant :

a) Par homme pour la première nuit : 30 centimes ;

b) Pour les nuits suivantes jusqu'à renouvellement de la paille : 5 centimes.

## II. — Nourriture.

Pour les officiers, d'après les prix usuels dans les localités ;

Pour les sous-officiers et soldats, par jour : 6 francs.

## ART. 4.

De aan de inwoners te betalen vergoedingen voor het inkwartieren en, desgevallend, voor de voeding der officieren, onder-officiieren en soldaten, zijn voor het dienstjaar 1925 naar de volgende grondprijzen vastgesteld :

## I. — Inkwartiering.

Voor de met gewoon kantonnement ingekwartierde troepen :

1° Per opperofficier-logement en per nacht : 3 frank ;

Per hoofdofficier-logement en per nacht : 2 frank ;

Per lagerofficier-logement en per nacht : 1 frank ;

Wanneer de troep op blijvende wijze gekantonneerd is, worden de vergoedingen van den vierden dag af met de helft verminderd ;

2° Per onder-officier- en soldatenbed en per nacht : 20 centiem ;

Voor de met schuilkantonnement ingekwartierde troepen :

1° Het slaapstroo door het Militair-beheer geleverd zijnde, per man en per nacht : 5 centiem ;

2° Het slaapstroo door den inwoner geleverd zijnde :

a) Per man voor den eersten nacht : 30 centiem ;

b) Voor de volgende nachten en tot dat het stroo vernieuwd wordt : 5 centiem.

## II. — Voeding.

Voor de officieren, volgens de gewone prijzen in de lokaliteit ;

Voor de onder-officiieren en soldaten, per dag : 6 frank.

## ART. 5.

Les habitants qui devront pourvoir au logement des chevaux, mulets ou autres animaux, auront droit, à titre de rémunération, au fumier produit par ces animaux.

## ART. 6.

Les denrées fournies par les communes pour la nourriture des chevaux leur seront payées sur le pied des derniers prix trimestriels de la régie des fourrages de l'armée, augmentés de 10 %.

Ces prix seront portés trimestriellement à la connaissance du public par la voie du Mémorial administratif.

## ART. 7.

Les corps et services de l'armée, qui reçoivent leurs fonds sur crédits administratifs, restent débiteurs ou créditeurs vis-à-vis du Trésor de la différence en plus ou en moins, entre les sommes perçues et celles qui leur sont dues au titre de leurs allocations; le solde est reporté à l'exercice suivant.

## ART. 8.

En cas de mobilisation, l'imputation des dépenses relatives à la Gendarmerie se fait à charge du Budget de la Défense Nationale sur les articles dont l'objet correspond à la nature de la dépense envisagée.

Le compte général des dépenses est rendu par le Budget de la Défense Nationale.

## ART. 5.

De inwoners die moeten voorzien in de stalling der paarden, muilezels of andere dieren, hebben, als vergoeding, recht op den mest dezer dieren.

## ART. 6.

Het door de gemeenten geleverd paardenvoeder wordt hun betaald op voet der laatste driemaandelijksche prijzen van het voederbeheer van het leger, opgevoerd met 10 t. h.

Deze prijzen worden alle drie maanden ter kennis van het publiek gebracht door het Bestuurlijk Memoriaal.

## ART. 7.

De korpsen en diensten van het leger die hunne gelden op administratieve credieten ontvangen, blijven tegenover de Schatkist schuldenaars of schuld-eischers voor het verschil, in meer of in min, tusschen de opgetrokken sommen en die welke hun voor hunne toekenningen verschuldigd zijn; het saldo wordt op het volgend dienstjaar overgedragen.

## ART. 8.

Ingeval van mobilisatie, worden de uitgaven betrekkelijk de Gendarmerie ten laste der Begrooting van Landsverdediging aangerekend op de artikelen waarvan het voorwerp overeenstemt met den aard der beschouwde uitgave.

Het algemeen verslag over de uitgaven wordt gedaan in de Begrooting van Landsverdediging.

## ART. 9.

Par dérogation à l'article 20 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État, le Ministre de la Défense Nationale est autorisé à procéder, vis-à-vis de Gouvernements étrangers, au paiement ou au versement, à titre de provision, de sommes réclamées par ces Gouvernements préalablement à l'exécution des commandes de certaines catégories de matériels et munitions indispensables aux besoins de l'armée.

## ART. 10.

La présente loi sortira ses effets à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1925.

Donné à Bruxelles, le 22 octobre 1924.

## ART. 9.

Bij afwijking van artikel 20 der wet van 15 Mei 1846 op de Staatsrekenplichtigheid, mag de Minister van Landsverdediging aan vreemde Regeeringen die sommen uitbetalen of storten, welke die Regeeringen zouden eischen, bij voorraad, voor de uitvoering van bestellingen van sommige categoriën materieel en munitie, onmisbaar voor 's legers behoeften.

## ART. 10.

Deze wet gaat in op datum van 1 Januari 1925.

Gegeven te Brussel, den 22<sup>n</sup> October 1924.

ALBERT.

PAR LE ROI :

*Le Ministre de la Défense Nationale,*

VAN 'S KONINGS WEGE :

*De Minister van Landsverdediging,*

P. FORTHOMME.

*Le Premier Ministre,  
Ministre des Finances,*

*De Eerste Minister,  
Minister van Financiën,*

G. THEUNIS.

**BUDGET DU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE.  
POUR L'EXERCICE 1923.**

Articles.	DÉSIGNATION  DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article. — Bedrag der kredieten per artikel.
<b>PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.</b>		
<b>CHAPITRE PREMIER.</b>		
<b>ADMINISTRATION CENTRALES.</b>		
1	a) Traitement du Ministre . . . . . fr. 35,000 » b) Frais de représentation . . . . . 18,000 »	53,000 »
2	Traitements et indemnités diverses du personnel civil . . . . .	3,156,943 »
3	Traitements et indemnités des agents de l'administration des chemins de fer, mis à la disposition de l'État-Major de l'armée, 4 <sup>e</sup> section. (Délégation militaire auprès du Ministre des Chemins de fer) . . . . .	32,935 »
4	Participation du Département dans les frais des cours de flamand, de français et de sténographie flamande pour fonctionnaires et employés des différents départements ministériels. . . . .	15,000 »
5	Indemnités aux sous-officiers et soldats détachés au Ministère de la Défense nationale (Cabinet du Ministre). . . . .	7,000 »
6	Matériel (y compris une somme de 110,000 francs en charge temporaire) . . . . . (Provisoirement, et par dérogation à l'article 45 de la loi organique de la Cour des comptes du 29 octobre 1846, des avances de fonds successives de 50,000 francs peuvent être consenties au comptable chargé de la gestion du présent article).	1,260,000 »
7	Bibliothèque du Ministère de la Défense nationale . . . . .	395,000 »
8	Direction des informations militaires. — Personnel des services photographique et cinématographique de l'armée . . . . .	87,780 »
9	Direction des informations militaires — Dépenses d'exploitation . . . . .	133,500 »
10	Institut cartographique militaire. — Personnel . . . . .	1,807,500 »
11	Institut cartographique militaire — Matériel et acquisitions . . . . .	1,540,000 »
<b>CHAPITRE II.</b>		
<b>TRAITEMENTS ET INDEMNITÉS DES OFFICIERS; TRAITEMENTS, SOLDE ET ACCESSOIRES DES TROUPES.</b>		
12	Traitements et indemnités des officiers; traitements, solde et accessoires des troupes. . . . .	196,804,339 »
13	Rémunération de milice attribuée aux familles des volontaires de carrière non rengagés, engagés depuis l'armistice jusqu'au 14 août 1920 (articles 27, 28 et 40 de l'Arrêté royal du 31 août 1920 pris en exécution de la loi du 10 août 1920) . . . . .	30,000 »

**BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN LANDSVERDEDIGING  
VOOR HET DIENSTJAAR 1923.**

Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	<b>AANWIJZING</b>  <b>VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.</b>	Artikelen.
	<b>EERSTE SECTIE. — GEWONE UITGAVEN.</b>	
	<b>EERSTE HOOFDSTUK.</b>	
	<b>HOOFDBEHEER.</b>	
	a) Jaarwedde van den Minister . . . . .	1
	b) Kosten van vertoon . . . . .	2
	Jaarwedden en allerlei vergoedingen van het burgerlijk personeel. . . . .	3
	Jaarwedden en vergoedingen der agenten van het beheer van spoorwegen, ter beschikking gesteld van den Legerstaf, 4 <sup>e</sup> sectie. (Militaire afvaardiging bij den Minister van Spoorwegen.)	4
	Aandeel van het Departement in de kosten voor de leergangen in vlaamsch, fransch en in vlaamsch snelschrift voor ambtenaren en beambten der verschillende ministerieel departementen.	5
8,490,600 »	Vergoedingen aan de onderofficieren en soldaten werkzaam bij het Departement van Landsverdediging. (Kabinet van den Minister.)	6
	Materieel (inbegrepen een som van 110,000 frank als tijdelijke last) . . . . . (Voorloopig, en bij afwijking van artikel 45 der wet tot inrichting van het Rekenhof, van 29 October 1846, mogen opvolgende geldvoorschotten van 80,000 frank verstrekt worden aan den rekenplichtige belast met het beheer van dit artikel).	7
	Bibliotheek van het Ministerie van Landsverdediging . . . . .	8
	Bestuur der militaire inlichtingen. — Personeel van den photographischen en cinematographischen dienst van 't leger.	9
	Bestuur der militaire inlichtingen. — Exploitatie-kosten. . . . .	10
	Militair landkaartinstituut. — Personeel . . . . .	11
	Militair landkaartinstituut. — Materieel en aankopen . . . . .	12
	<b>HOOFDSTUK II.</b>	
	<b>JAARWEDDEN EN VERGOEDINGEN DER OFFICIEREN; JAARWEDDEN, SOLDIJ EN BIJGELDEN DER TROEPEN.</b>	
	Jaarwedden en vergoedingen der officieren; jaarwedden, soldij en bijgelden der troepen.	13
196,534,339 »	Militievergelding aan de familie der niet opnieuwdienende beroepsvrijwilligers, in dienst getreden sedert den wapenstilstand tot den 14 Augustus 1920 (artikelen 27, 28 en 40 van het Koninklijk Besluit van 31 Augustus 1920, genomen ter uitvoering van de wet van 10 Augustus 1920).	14

## BUDGET DU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article. — Bedrag der kredieten per artikel.
<b>CHAPITRE III.</b>		
<b>HÔPITAUX ET PHARMACIES MILITAIRES.</b>		
14	Nourriture et habillement des malades; entretien des établissements; services médico-chirurgical et pharmaceutique . . . . .	17,267,500 »
<b>CHAPITRE IV.</b>		
<b>ACADÉMIE MILITAIRE.</b>		
15	École militaire. — Personnel . . . . .	1,293,060 »
16	École militaire. — Dépenses d'administration (y compris une somme de 26,500 francs en charge temporaire) . . . . .	333,600 »
17	École de guerre. — Personnel . . . . .	142,880 »
18	École de guerre. — Dépenses d'administration. . . . .	24,000 »
19	Frais des cours à l'usage des candidats officiers des troupes des services d'intendance, d'administration du service de santé, du service de l'équipement, payeurs et d'intendance . . . . .	20,000 »
20	Musée royal de l'armée. — Personnel . . . . .	126,160 »
21	Musée royal de l'armée. — Dépenses d'administration. . . . .	52,000 »
<b>CHAPITRE V.</b>		
<b>ARMEMENT, CHARROI ET HARNACHEMENT DE L'ARMÉE.</b>		
22	Traitements, salaires et indemnités du personnel civil appointé et salarié et du personnel militaire placé sans allocations militaires, indemnités spéciales à certains militaires, des établissements, services techniques et parcs d'artillerie . . . . .	18,855,825 »
23	Approvisionnements de toute nature et frais généraux des établissements, services techniques et parcs d'artillerie (y compris location, entretien et surveillance des bâtiments, terrains et dépendances non à l'usage de casernement, etc.) . . . . .	25,563,150 »
24	Traitements, salaires et indemnités du personnel civil, appointé et salarié et du personnel militaire placé sans allocations militaires des établissements du charroi automobile. . . . .	1,173,430 »
25	Approvisionnements de toute nature et frais généraux des établissements et services du charroi automobile . . . . .	4,126,500 »

## BEGR. VAN HET MINISTERIE VAN LANDSVERDEDIGING (VERVOLG).

Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	<b>AANWIJZING</b>  VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
	<b>HOOFDSTUK III.</b>  MILITAIRE HOSPITALEN EN APOTHEKEN.	
17,267,500 »	Voeding en kleeding der zieken; onderhoud der inrichtingen; genees-, heel- en artsenijsbereidkundige diensten.	14
	<b>HOOFDSTUK IV.</b>  MILITAIRE ACADEMIE.	
	Militaire School. — Personeel . . . . .	15
	Militaire School. — Beheerkosten. ( <i>inbegrepen eene som van 26,500 frank als tijdelijke last</i> ).	16
	Krijgsschool. — Personeel . . . . .	17
1,991,700 »	Krijgsschool. — Beheerkosten . . . . .	18
	Kosten voor leergangen voor de candidaten-officier van de troepen van den intendantedienst, van administratie van den gezondheidsdienst, van den uitrustingsdienst, betaalmeeesters en van intendantie.	19
	Koninklijk Museum van het leger. — Personeel . . . . .	20
	Koninklijk Museum van het leger. — Beheerkosten . . . . .	21
	<b>HOOFDSTUK V.</b>  BEWAPENING, TREIN EN PAARDENTUIG VAN HET LEGER.	
	Jaarwedden, werkloonen en vergoedingen van het burgerlijk personeel met wedde en met dagloon, en van het militair personeel zonder militaire toekenningen, bijzondere vergoedingen aan sommige militairen, der inrichtingen, technische diensten en artillerie-parken.	22
49,718,905 »	Allerlei benodigdheden en algemeene onkosten der artillerie-inrichtingen, -technische diensten en -parken (huren, onderhoud en bewaken van niet als kazernen dienende gebouwen, gronden en aauhoorigheden inbegrepen, enz.).	23
	Jaarwedden, werkloonen en vergoedingen van het burgerlijk personeel, met wedde en met dagloon, en van het militair personeel zonder militaire toekenningen der inrichtingen van den auto-trein.	24
	Allerlei benodigdheden en algemeene onkosten der inrichtingen en diensten van den auto-trein.	25

## BUDGET DU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE (suite).

Articles.	DÉSIGNATION  DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article. — Bedrag der kredieten per artikel.
<b>CHAPITRE VI.</b>		
<b>BÂTIMENTS ET CONSTRUCTIONS MILITAIRES.</b>		
26	Bâtiments et constructions militaires. — Personnel civil des bâtiments et constructions militaires et du domaine militaire de l'État . . . . .	4,620,3 <sup>00</sup> »
27	Service des bâtiments et constructions militaires. — Bâtiments à l'usage des services de troupe . . . . .	10,440,000 »
<b>CHAPITRE VII.</b>		
<b>SERVICES TECHNIQUES DU GÉNIE.</b>		
28	Services techniques du génie. — Personnel . . . . .	1,101,720 »
29	Services techniques du génie. — Approvisionnements de toute nature et frais généraux (y compris : location, entretien et surveillance des bâtiments, terrains et dépendances non à l'usage de casernement, etc.) . . . . .	2,761,185 »
<b>CHAPITRE VIII.</b>		
<b>AÉRONAUTIQUE</b>		
30	Aéronautique militaire. — Personnel . . . . .	1,810,000 »
31	Aéronautique militaire. — Approvisionnements de toute nature, frais généraux et écoles civiles . . . . .	20,400,000 »
32	Administration de l'aéronautique. — Personnel . . . . .	866,390 »
33	Administration de l'aéronautique. — Matériel, approvisionnements, primes, subsides, travaux d'aménagement . . . . .	5,877,000 »
<b>CHAPITRE IX.</b>		
<b>NOURRITURE DES TROUPES, FOURRAGES ET AUTRES PRESTATIONS.</b>		
34	Nourriture des troupes. — Fourrages . . . . .	91,839,000 »
35	Service du couchage. . . . .	3,961,000 »
36	Équipement des troupes . . . . .	40,527,680 »
37	Combustibles . . . . .	2,100,000 »
38	Service vétérinaire et des remonte de l'armée. — Achat de chevaux, achat et entretien de matériel (matériel de campagne, de laboratoire, etc) . . . . .	5,217,500 »

## BEGROOT. VAN HET MINIST. VAN LANDSVERDEDIGING (VERVOLG).

Total per chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	<b>AANWIJZING</b>  <b>VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.</b>	Artikelen.
<b>HOOFDSTUK VI.</b>		
<b>MILITAIRE GEBOUWEN EN BOUWWERKEN.</b>		
15,060,800 »	Militaire gebouwen en bouwwerken. — Burgerlijk personeel der militaire gebouwen en bouwwerken en van het militair Staatsdomein.	26
	Dienst der militaire gebouwen en bouwwerken. — Gebouwen ten behoeve der diensten voor den troep.	27
<b>HOOFDSTUK VII.</b>		
<b>TECHNISCHE DIENSTEN DER GENIE.</b>		
3,862,905 »	Technische diensten der genie. — Personeel . . . . .	28
	Technische diensten der genie. — Allerlei benodigdheden en algemeene onkosten (huren, onderhoud en bewaken van niet als kazernen dienende gebouwen, gronden en aanhoorigheden inbegrepen, enz).	29
<b>HOOFDSTUK VIII.</b>		
<b>LUCHTVAARTWEZEN.</b>		
28,653,390 »	Militair luchtvaartwezen. — Personeel . . . . .	30
	Militair luchtvaartwezen. — Allerlei benodigdheden, algemeene onkosten en burgerlijke scholen.	31
	Beheer van het Luchtvaartwezen. — Personeel . . . . .	32
	Beheer van het Luchtvaartwezen. — Materieel, bevoorrading, premiën, toelagen, inrichtingswerken	33
<b>HOOFDSTUK IX.</b>		
<b>VOEDING DER TROEPEN, VOEDER EN ANDERE VERSTREKKINGEN.</b>		
143,645,180 »	Voeding der troepen. — Voeder . . . . .	34
	Dienst van 't beddegoed . . . . .	35
	Uitrusting der troepen . . . . .	36
	Brandstoffen . . . . .	37
	Dienst der paardenartsen en remonte-dienst van 't leger. — Aankoop van paarden, aankoop en onderhoud van materieel (veldmaterieel, laboratorium-materieel, enz).	38

## BUDGET DU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION  DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article. — Bedrag der kredieten per artikel.
<b>CHAPITRE X.</b>		
TRANSPORTS, INDEMNITÉS DE DÉPLACEMENT ET DE DÉMÉNAGEMENT.		
39	Transports . . . . .	9,000,000 »
40	Indemnités de déplacement, de déménagement et frais de représentation et de mission.	3,430,000 »
41	Section des chemins de fer de campagne en pays rhénan. . . . .	785 000 »
<b>CHAPITRE XI.</b>		
PENSIONS ET SECOURS. — SUBSIDES.		
42	Pensions, allocations et augmentations de ces allocations, et indemnités tenant lieu de pension (y compris les arriérés et les premiers termes de pensions, d'allocations et les indemnités tenant lieu de pension prenant cours en 1925 ou antérieurement au 1 <sup>er</sup> janvier de la même année). ( <i>Credit non limitatif</i> ) . . . . .	3,440,000 »
43	Pensions et indemnités tenant lieu de pension d'invalidité à des anciens militaires des territoires d'Eupen-Malmedy et de La Calamine devenus Belges aux termes du Traité de Versailles (articles 48 et 50 du décret du 15 septembre 1925 du Haut Commissaire royal Gouverneur) et, éventuellement, indemnité spéciale pour aide d'une tierce personne (y compris les premiers termes de pensions d'invalidité et les indemnités tenant lieu de pension prenant cours en 1925 ou antérieurement au 1 <sup>er</sup> janvier de la même année). ( <i>Credit non limitatif</i> ) . . . . .	150,000 »
44	Secours et subsides . . . . .	751,500 »
45	Rentes et capitaux à allouer en 1925, aux agents civils des établissements et services de l'armée, victimes d'accidents de travail, ou à leurs ayants droit, y compris les rentes et capitaux prenant cours antérieurement au 1 <sup>er</sup> janvier 1925. ( <i>Credit non limitatif</i> ) . . . . .	100,000 »
<b>CHAPITRE XII.</b>		
DÉPENSES DIVERSES ET DÉPENSES IMPRÉVUES.		
46	Corps de torpilleurs et marins. — Personnel. . . . .	581,000 »
47	Corps de torpilleurs et marins. — Approvisionnements de toute nature et frais généraux . . . . .	3,512,400 »
48	Service de la sûreté militaire maintenue à l'armée d'occupation . . . . .	1,417,000 »
49	Traitements, salaires et indemnités du personnel du service de contrôle du casernement à l'armée d'occupation . . . . .	765,000 »
50	Dépenses de la Commission interalliée de navigation de campagne . . . . .	100,000 »
51	Mobilisation industrielle . . . . .	300,000 »
52	Divers et imprévus . . . . .	815,245 »
TOTAL DES DÉPENSES ORDINAIRES. . . fr.		

## BEGROOT. VAN HET MINIST. VAN LANDSVERDEDIGING (VERVOLG).

Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	<b>AANWIJZING</b>  <b>VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.</b>	Artikelen.
<b>HOOFDSTUK X.</b>		
<b>VERVOER- REIS- EN VERHUISKOSTEN.</b>		
13,215,000 »	Vervoer . . . . .	39
	Reis- verhuis- vertoon- en zendingskosten . . . . .	40
	Veld-poorwegen- sectie in het Rijnland . . . . .	41
<b>HOOFDSTUK XI.</b>		
<b>PENSIOENEN EN HULPGELDEN. — TOELAGEN.</b>		
4,441,500 »	Pensioenen, toekenningen en verhooging van deze toekenningen, en als pensioen geldende vergoedingen (met inbegrip van de achterstallen en de eerste termijnen van pensioenen, toekenningen en als pensioen geldende vergoedingen, die ingaan in 1925 of vóór den 1 Januari van hetzelfde jaar). ( <i>Onbepaald crediet.</i> )	42
	Pensioenen en als invaliditeitspensioen geldende vergoedingen aan oudmilitairen uit het gebied van Eupen-Malmedy en La Calamine, Belg geworden bij toepassing van het Verdrag van Versailles (artikelen 48 en 50 van het decreet van 13 September 1925 van den Koninklijken Hoogcommissaris Gouverneur) en, desgevallend, bijzondere vergoeding voor hulp van een derden persoon (met inbegrip van de eerste termijnen invaliditeitspensioen en de als pensioen geldende vergoedingen met ingang van 1925 of vóór 1 Januari van hetzelfde jaar). ( <i>Onbepaald crediet.</i> )	43
	Hulpgelden en toelagen . . . . .	44
	Renten en kapitalen toe te kennen in 1925, aan de burgerlijke agenten der inrichtingen en diensten van het leger, slachtoffers van arbeidsongevallen, of aan hunne rechthebbenden, met inbegrip van de renten en hoofdsommen met ingang vóór 1 Januari 1925 ( <i>Onbepaald crediet.</i> )	45
	<b>HOOFDSTUK XII.</b>	
<b>ALLERLEI EN ONVOORZIENE UITGAVEN.</b>		
7,490,645 »	Korps torpedisten en zeesoldaten. — Personeel . . . . .	46
	Korps torpedisten en zeesoldaten. — Allerlei benodigdheden en algemeene onkosten.	47
	Militaire veiligheidsdienst bij het bezettingsleger in stand gehouden . . . . .	48
	Welden, loonen en vergoedingen van het personeel van den toezichtdienst op de kazernesgebouwen bij het bezettingsleger.	49
	Uitgaven van de Intergeallieerde Commissie voor de scheepvaart te velde . . . . .	50
	Nijverheidsmobilisatie . . . . .	51
	Allerlei en onvoorziene uitgaven. . . . .	52
490,372,524 »	TOTAAL VAN DE GEWONE UITGAVEN.	

## BUDGET DU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article. — Bedrag der kredieten per artikel.
<b>DEUXIÈME SECTION. DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.</b>		
<b>CHAPITRE XIII. SERVICES DIVERS.</b>		
53	Indemnités temporaires et mobiles de vie chère ( <i>crédit non limitatif</i> ). . . . .	25,206,053 »
54	Frais occasionnés par le fonctionnement de la Commission de la marine militaire . . . . .	15,000 »
<i>Dépenses suites de guerre.</i>		
<b>Administration centrale.</b>		
55	Traitements et indemnités du personnel civil temporaire . . . . .	1,068,770 »
56	Suppléments de traitement pour exercice de fonctions supérieures et indemnités pour frais aux supplémen- taires aux fonctionnaires et employés de l'Administration centrale.	5,000 »
57	Matériel des organismes temporaires . . . . .	160,000 »
<b>Officiers et troupes.</b>		
58	Traitements et indemnités des officiers pensionnés maintenus en service, admis au bénéfice de l'arrêté royal du 16 septembre 1919 . . . . .	1,156,000 »
59	Traitements, indemnités et solde d'hôpital des militaires appointés et soldés, malades et blessés de guerre en traitement à l'hôpital militaire de Woluwe . . . . .	106,500 »

## BEGROOT. VAN HET MINIST. VAN LANDSVERDEDIGING (VERVOLG).

Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	<b>AANWIJZING</b>  <b>VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.</b>	Artikelen.
	<b>TWEEDE SECTIE.</b> <b>UITZONDERLIJKE UITGAVEN.</b>	
	<b>HOOFDSTUK XIII.</b>  ALLERLEI DIENSTEN.	
	Tijdelijke en veranderlijke duurtetoeslag ( <i>onbepaald crediet</i> ) . . . . .	53
	Kosten voor de werking van de militaire Zeevaart-Commissie . . . . .	54
	<i>Uitgaven oorlogsgevolgen.</i>	
	<b>Hoofdbeheer.</b>	
	Wedden en vergoedingen van het tijdelijk burgerlijk personeel. . . . .	55
	Bijwedde voor het waarnemen van een hogere betrekking en vergoedingen voor overwerk aan ambtenaars en beambten van het Hoofdbeheer.	56
	Materieel der tijdelijke diensten . . . . .	57
	<b>Officieren en troepen.</b>	
31,067,323 »	Wedden en vergoedingen aan de in dienst behouden gepensioneerde officieren, die het voordeel genieten van het Koninklijk besluit van 16 September 1919.	58
	Wedden, vergoedingen en hospitaalsoldij aan de loontrekkende en bezoldigde oorlogszieke of gekwetste militairen onder behandeling in het militair hospitaal van Woluwe.	59

## BUDGET DU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION  DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article. — Bedrag der kredieten per artikel.
	<b>Transports.</b>	
60	Transports de parents ou de personnes déléguées pour assister aux exhumations des corps; transport de ces corps; transport d'invalides appelés devant des Commissions de contre-visite, etc. . . . .	150,000 »
	<b>Dépenses diverses.</b>	
61	Achat de décorations décernées pour faits de guerre . . . . .	100,000 »
62	Service des sépultures militaires . . . . .	2,900,000 »
63	Réquisition de véhicules automobiles . . . . .	200 000 »
	TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE. . . . . fr.	

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté  
du 22 octobre 1924.

**ALBERT.**

PAR LE ROI :

*Le Ministre de la Défense Nationale,*

P. FORTHOMME.

*Le Premier Ministre,  
Ministre des Finances,*

G. THEUNIS.

## BEGROOT. VAN HET MINIST. VAN LANDSVERDEDIGING (VERVOLG).

Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	AANWIJZING  VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERF DER UITGAVEN.	Artikelen.
	<b>Vervoer.</b>	
	Vervoer van bloedverwanten of personen die afgevaardigd worden om de lijkontgravingen bij te wonen; vervoer dezer lijken, vervoer van invaliden die vóór Commissies van tegenonderzoek moeten verschijnen, enz.	60
	<b>Allerlei uitgaven.</b>	
	Aankoop van ereteekens verleend om oorlogsfeiten . . . . .	61
	Dienst der militaire grafsteden. . . . .	62
	Opeiseling van autovoertuigen. . . . .	63
\$21,439,847 »	TOTAAL VAN DE BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN LANDSVERDEDIGING.	

Gezien en goedgekeurd om gehecht te worden  
aan Ons besluit van 22 October 1924.

ALBERT

VAN 'S KONINGS WEGE :

*De Minister van Landsverdediging,*

P. FORTHOMME.

*De Eerste Minister,  
Minister van Financiën,*

G. THEUNIS.

(20)

# XI

DÉVELOPPEMENTS.

DU

**BUDGET DU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE**

**POUR L'EXERCICE 1925.**

## BUDGET DE L'EXERCICE 1925.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																																																																																																																																		
<b>PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.</b>																																																																																																																																																				
<b>CHAPITRE PREMIER.</b>																																																																																																																																																				
ADMINISTRATION CENTRALE.																																																																																																																																																				
a.		Traitement du Ministre . . . . .	fr.	35,000	»																																																																																																																																															
b.		Frais de représentation . . . . .		18,000	»																																																																																																																																															
Traitements et indemnités diverses du personnel civil :																																																																																																																																																				
a		Traitements et indemnités diverses des fonctionnaires, employés et gens de service . . . . .	fr.	2,784,205	»																																																																																																																																															
		<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th data-bbox="352 801 408 902" rowspan="2">Nombre d'agents.</th> <th data-bbox="560 835 679 862" rowspan="2">EMPLOIS.</th> <th data-bbox="831 779 951 902" rowspan="2">Traitements maximum et minimum.</th> <th colspan="2" data-bbox="1046 768 1142 790">MONTANT</th> <th data-bbox="1270 835 1350 857" rowspan="2">TOTALS.</th> </tr> <tr> <th data-bbox="967 835 1086 902">des traitements.</th> <th data-bbox="1110 813 1222 925">des augmentations pour ancienneté de service et de grade.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="376 969 392 992">1</td> <td data-bbox="432 969 663 992">Secrétaire général . . . . .</td> <td data-bbox="839 969 895 992">22,500</td> <td data-bbox="967 969 1023 992">22,500</td> <td data-bbox="1126 969 1182 992">4,400</td> <td data-bbox="1270 969 1326 992">26,900</td> </tr> <tr> <td data-bbox="376 1003 392 1025">3</td> <td data-bbox="432 1003 663 1025">Directeurs généraux . . . . .</td> <td data-bbox="839 1003 895 1048">21,000 19,000</td> <td data-bbox="967 1003 1023 1025">62,000</td> <td data-bbox="1126 1003 1182 1025">1,000</td> <td data-bbox="1270 1003 1326 1025">63,000</td> </tr> <tr> <td data-bbox="376 1059 392 1081">7</td> <td data-bbox="432 1059 584 1081">Directeurs . . . . .</td> <td data-bbox="839 1059 895 1104">17,000 15,000</td> <td data-bbox="967 1059 1023 1081">109,900</td> <td data-bbox="1126 1059 1142 1081">»</td> <td data-bbox="1270 1059 1326 1081">109,900</td> </tr> <tr> <td data-bbox="376 1115 392 1137">4</td> <td data-bbox="432 1115 815 1160">Directeur-secrétaire du Cabinet du Ministre . . . . .</td> <td data-bbox="839 1115 895 1137">15,000</td> <td data-bbox="967 1115 1023 1137">15,000</td> <td data-bbox="1126 1115 1142 1137">»</td> <td data-bbox="1270 1115 1326 1137">15,000</td> </tr> <tr> <td data-bbox="376 1171 392 1193">15</td> <td data-bbox="432 1171 584 1193">Sous-directeurs . . . . .</td> <td data-bbox="839 1171 895 1216">13,000 11,500</td> <td data-bbox="967 1171 1023 1193">181,000</td> <td data-bbox="1126 1171 1142 1193">»</td> <td data-bbox="1270 1171 1326 1193">181,000</td> </tr> <tr> <td data-bbox="376 1227 392 1249">20</td> <td data-bbox="432 1227 584 1249">Chefs de bureau . . . . .</td> <td data-bbox="839 1227 895 1272">11,000 9,500</td> <td data-bbox="967 1227 1023 1249">203,000</td> <td data-bbox="1126 1227 1142 1249">»</td> <td data-bbox="1270 1227 1326 1249">203,000</td> </tr> <tr> <td data-bbox="376 1283 392 1305">26</td> <td data-bbox="432 1283 584 1305">Sous-chefs de bureau . . . . .</td> <td data-bbox="839 1283 895 1328">9,000 8,000</td> <td data-bbox="967 1283 1023 1305">228,500</td> <td data-bbox="1126 1283 1182 1305">10,000</td> <td data-bbox="1270 1283 1326 1305">238,500</td> </tr> <tr> <td data-bbox="376 1339 392 1361">85</td> <td data-bbox="432 1339 815 1384">Commis rédacteurs et sténo-dactylo- graphes . . . . .</td> <td data-bbox="839 1339 895 1384">7,700 4,100</td> <td data-bbox="967 1339 1023 1361">500,100</td> <td data-bbox="1126 1339 1182 1361">3,600</td> <td data-bbox="1270 1339 1326 1361">503,700</td> </tr> <tr> <td data-bbox="360 1395 392 1417">179</td> <td data-bbox="432 1395 775 1417">Commis d'ordre et dactylographes . . . . .</td> <td data-bbox="839 1395 895 1440">7,300 3,700</td> <td data-bbox="967 1395 1023 1417">873,300</td> <td data-bbox="1126 1395 1182 1417">6,650</td> <td data-bbox="1270 1395 1326 1417">879,950</td> </tr> <tr> <td data-bbox="376 1451 392 1473">24</td> <td data-bbox="432 1451 584 1473">Traducteurs . . . . .</td> <td data-bbox="839 1451 895 1496">12,000 4,100</td> <td data-bbox="967 1451 1023 1473">173,700</td> <td data-bbox="1126 1451 1142 1473">»</td> <td data-bbox="1270 1451 1326 1473">173,700</td> </tr> <tr> <td data-bbox="376 1507 392 1529">11</td> <td data-bbox="432 1507 815 1552">Fonctionnaires : 1 principal et 10 de 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> classes . . . . .</td> <td data-bbox="839 1507 895 1552">16,000 8,000</td> <td data-bbox="967 1507 1023 1529">113,750</td> <td data-bbox="1126 1507 1142 1529">»</td> <td data-bbox="1270 1507 1326 1529">113,750</td> </tr> <tr> <td data-bbox="376 1563 392 1585">53</td> <td data-bbox="432 1563 584 1585">Gens de service . . . . .</td> <td data-bbox="839 1563 855 1585">»</td> <td data-bbox="967 1563 1023 1585">286,900</td> <td data-bbox="1126 1563 1182 1585">5,100</td> <td data-bbox="1270 1563 1326 1585">292,000</td> </tr> <tr> <td data-bbox="360 1608 392 1630">425</td> <td></td> <td></td> <td data-bbox="1031 1608 1230 1630" style="text-align: right;">TOTAL . . . . .</td> <td data-bbox="1206 1608 1230 1630">fr.</td> <td data-bbox="1270 1608 1342 1630">2,797,400</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td data-bbox="488 1641 895 1697">A déduire : ½ % pour médicaments (approximativement) . . . . .</td> <td></td> <td></td> <td data-bbox="1286 1675 1342 1697">13,195</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td data-bbox="1031 1731 1230 1753" style="text-align: right;">RESTE . . . . .</td> <td data-bbox="1206 1731 1230 1753">fr.</td> <td data-bbox="1270 1731 1342 1753">2,784,205</td> </tr> <tr> <td data-bbox="272 1776 296 1798">b.</td> <td></td> <td data-bbox="352 1776 600 1798">Indemnité de résidence . . . . .</td> <td></td> <td data-bbox="1270 1776 1342 1798">236,600</td> <td data-bbox="1358 1776 1382 1798">»</td> </tr> <tr> <td data-bbox="272 1809 296 1832">c.</td> <td></td> <td data-bbox="352 1809 552 1832">Indemnité familiale . . . . .</td> <td></td> <td data-bbox="1286 1809 1342 1832">85,045</td> <td data-bbox="1358 1809 1382 1832">»</td> </tr> <tr> <td data-bbox="272 1843 296 1865">d.</td> <td></td> <td data-bbox="352 1843 951 1865">Traitements des fonctionnaires et employés en disponibilité . . . . .</td> <td></td> <td data-bbox="1286 1843 1342 1865">40,000</td> <td data-bbox="1358 1843 1382 1865">»</td> </tr> <tr> <td data-bbox="272 1877 296 1899">e.</td> <td></td> <td data-bbox="352 1877 1062 1899">Indemnité de résidence des fonctionnaires et employés en disponibilité . . . . .</td> <td></td> <td data-bbox="1302 1877 1342 1899">5,000</td> <td data-bbox="1358 1877 1382 1899">»</td> </tr> <tr> <td data-bbox="272 1910 296 1933">f.</td> <td></td> <td data-bbox="352 1910 991 1933">Indemnité familiale id. id. id. . . . .</td> <td></td> <td data-bbox="1302 1910 1342 1933">1,095</td> <td data-bbox="1358 1910 1382 1933">»</td> </tr> <tr> <td data-bbox="272 1944 296 1966">g</td> <td></td> <td data-bbox="352 1944 775 1966">Indemnités aux veuves des agents décédés . . . . .</td> <td></td> <td data-bbox="1302 1944 1342 1966">5,000</td> <td data-bbox="1358 1944 1382 1966">»</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td data-bbox="1038 1955 1230 1977" style="text-align: right;">TOTAL . . . . .</td> <td data-bbox="1206 1955 1230 1977">fr.</td> <td data-bbox="1270 1955 1342 1977">3,156,945</td> </tr> <tr> <td colspan="6" data-bbox="1102 2022 1382 2045" style="text-align: right;">A REPORTER . . . . . fr.</td> </tr> </tbody> </table>	Nombre d'agents.	EMPLOIS.	Traitements maximum et minimum.	MONTANT		TOTALS.	des traitements.	des augmentations pour ancienneté de service et de grade.	1	Secrétaire général . . . . .	22,500	22,500	4,400	26,900	3	Directeurs généraux . . . . .	21,000 19,000	62,000	1,000	63,000	7	Directeurs . . . . .	17,000 15,000	109,900	»	109,900	4	Directeur-secrétaire du Cabinet du Ministre . . . . .	15,000	15,000	»	15,000	15	Sous-directeurs . . . . .	13,000 11,500	181,000	»	181,000	20	Chefs de bureau . . . . .	11,000 9,500	203,000	»	203,000	26	Sous-chefs de bureau . . . . .	9,000 8,000	228,500	10,000	238,500	85	Commis rédacteurs et sténo-dactylo- graphes . . . . .	7,700 4,100	500,100	3,600	503,700	179	Commis d'ordre et dactylographes . . . . .	7,300 3,700	873,300	6,650	879,950	24	Traducteurs . . . . .	12,000 4,100	173,700	»	173,700	11	Fonctionnaires : 1 principal et 10 de 1 <sup>re</sup> , 2 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup> et 4 <sup>e</sup> classes . . . . .	16,000 8,000	113,750	»	113,750	53	Gens de service . . . . .	»	286,900	5,100	292,000	425			TOTAL . . . . .	fr.	2,797,400			A déduire : ½ % pour médicaments (approximativement) . . . . .			13,195				RESTE . . . . .	fr.	2,784,205	b.		Indemnité de résidence . . . . .		236,600	»	c.		Indemnité familiale . . . . .		85,045	»	d.		Traitements des fonctionnaires et employés en disponibilité . . . . .		40,000	»	e.		Indemnité de résidence des fonctionnaires et employés en disponibilité . . . . .		5,000	»	f.		Indemnité familiale id. id. id. . . . .		1,095	»	g		Indemnités aux veuves des agents décédés . . . . .		5,000	»				TOTAL . . . . .	fr.	3,156,945	A REPORTER . . . . . fr.					
Nombre d'agents.	EMPLOIS.	Traitements maximum et minimum.				MONTANT			TOTALS.																																																																																																																																											
			des traitements.	des augmentations pour ancienneté de service et de grade.																																																																																																																																																
1	Secrétaire général . . . . .	22,500	22,500	4,400	26,900																																																																																																																																															
3	Directeurs généraux . . . . .	21,000 19,000	62,000	1,000	63,000																																																																																																																																															
7	Directeurs . . . . .	17,000 15,000	109,900	»	109,900																																																																																																																																															
4	Directeur-secrétaire du Cabinet du Ministre . . . . .	15,000	15,000	»	15,000																																																																																																																																															
15	Sous-directeurs . . . . .	13,000 11,500	181,000	»	181,000																																																																																																																																															
20	Chefs de bureau . . . . .	11,000 9,500	203,000	»	203,000																																																																																																																																															
26	Sous-chefs de bureau . . . . .	9,000 8,000	228,500	10,000	238,500																																																																																																																																															
85	Commis rédacteurs et sténo-dactylo- graphes . . . . .	7,700 4,100	500,100	3,600	503,700																																																																																																																																															
179	Commis d'ordre et dactylographes . . . . .	7,300 3,700	873,300	6,650	879,950																																																																																																																																															
24	Traducteurs . . . . .	12,000 4,100	173,700	»	173,700																																																																																																																																															
11	Fonctionnaires : 1 principal et 10 de 1 <sup>re</sup> , 2 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup> et 4 <sup>e</sup> classes . . . . .	16,000 8,000	113,750	»	113,750																																																																																																																																															
53	Gens de service . . . . .	»	286,900	5,100	292,000																																																																																																																																															
425			TOTAL . . . . .	fr.	2,797,400																																																																																																																																															
		A déduire : ½ % pour médicaments (approximativement) . . . . .			13,195																																																																																																																																															
			RESTE . . . . .	fr.	2,784,205																																																																																																																																															
b.		Indemnité de résidence . . . . .		236,600	»																																																																																																																																															
c.		Indemnité familiale . . . . .		85,045	»																																																																																																																																															
d.		Traitements des fonctionnaires et employés en disponibilité . . . . .		40,000	»																																																																																																																																															
e.		Indemnité de résidence des fonctionnaires et employés en disponibilité . . . . .		5,000	»																																																																																																																																															
f.		Indemnité familiale id. id. id. . . . .		1,095	»																																																																																																																																															
g		Indemnités aux veuves des agents décédés . . . . .		5,000	»																																																																																																																																															
			TOTAL . . . . .	fr.	3,156,945																																																																																																																																															
A REPORTER . . . . . fr.																																																																																																																																																				

## DEVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1925.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1924	DIFFÉRENCES.		Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
53,000 »	53,000 »			
3,156,945 »	3,108,596 »	48,349 »		ART. 2. -- Malgré une réduction du personnel, le crédit sollicité est en augmentation par suite de l'application des dispositions de la loi du 21 juillet 1924 ( <i>Moniteur</i> , n° 206 du 24 dito) ayant pour objet de modifier et de compléter certaines dispositions de la loi du 3 août 1919 (Bonifications d'ancienneté accordées aux invalides de guerre occupant des emplois de l'État) et par les augmentations normales de traitement.
3,209,945 »	3,161,596 »	48,349 »	»	

## BUDGET DE L'EXERCICE 1925.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT . . . fr.
			REPORT . . . fr.
		Traitements et indemnités des agents de l'Administration des Chemins de fer mis à la disposition de l'Etat-Major de l'armée, 4 <sup>e</sup> section. (Délégation militaire auprès du Ministre des Chemins de fer) :	
		1 ingénieur . . . . . fr. 10,600 »	
		1 commis . . . . . 7,600 »	
5		1 dessinateur . . . . . 5,800 »	
		<u>24,000 »</u>	
		3	
		Indemnité de résidence . . . . . 2,040 »	
		Indemnité familiale . . . . . 1,095 »	
		Indemnité spéciale à l'ingénieur . . . . . 1,000 »	
		Indemnité de déplacement à l'ingénieur et au commis . . . . . 4,800 »	
		TOTAL . . . fr. 32,935 »	
4		Participation du Département dans les frais des cours de flamand, de français et de sténographie flamande pour fonctionnaires et employés des différents départements ministériels.	
5		Indemnités aux sous-officiers et soldats détachés au Ministère de la Défense Nationale. (Cabinet du Ministre.) . . . . .	
		<b>Matériel (y compris une somme de 110,000 francs en charge temporaire) :</b>	
		(Provisoirement, et par dérogation à l'article 15 de la loi organique de la Cour des comptes du 29 octobre 1846, des avances de fonds successives de 50,000 francs peuvent être consenties au comptable chargé de la gestion du présent article.)	
	a.	Fournitures de bureau, machines à écrire, à reproduire et à calculer, reliure des registres, impressions, papiers, enveloppes, ports de lettres et autres menues dépenses se rapportant aux différents organismes rattachés à l'administration centrale . . . . . fr. 364,500 »	
	b.	Salaires et indemnités des nettoyeuses et hommes de peine temporaires, indemnité aux messagers et aux chauffeurs, etc. :	
		61 nettoyeuses pendant 300 jours . . . . . fr. 121,700 »	
		16 hommes de peine pendant 300 jours . . . . . 52,800 »	
		12 hommes de peine pendant 175 jours (saison d'hiver) . . . . . 25,200 »	
		<u>199,700 »</u>	
6		Indemnités diverses aux messagers et aux chauffeurs . . . . . 7,000 »	
		Salaires et indemnités imprévues d'hommes de peine supplémentaires à recruter éventuellement à la Bourse du Travail; nettoyeuses supplémentaires, etc. . . . . 5,180 »	
		Indemnité de résidence . . . . . 13,800 »	
		Indemnité familiale . . . . . 4,320 »	
		<u>230,000 »</u>	
	c.	Éclairage et chauffage . . . . . 260,000 »	
	d.	Entretien des locaux, location éventuelle d'immeubles, achat et entretien du mobilier, abonnements téléphoniques, etc. . . . . 95,500 »	
	e.	Commission de réseau :	
		1 <sup>o</sup> Graphiques pour l'étude et la préparation des transports militaires et l'exploitation militaire du réseau en temps de guerre . . . fr. 30,000 »	
		2 <sup>o</sup> Reproduction de plans et imprimés spéciaux . . . . . 10,000 »	
		3 <sup>o</sup> Carnets de marches-types . . . . . 70,000 »	
		<u>110,000 »</u>	
		A REPORTER . . . fr.	

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1925.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1924	DIFFÉRENCES.		Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
3,209,945 »	3,161,596 »	48,349 »	»	
32,935 »	31,572 »	1,363 »	»	ART. 3. — La majoration provient de l'octroi d'une indemnité annuelle de 1,000 francs à l'ingénieur, et de l'accroissement des charges familiales.
15,000 »	15,000 »	»	»	
7,000 »	8,000 »	»	1,000 »	ART. 5. — Diminution résultant de la nouvelle réduction du nombre de militaires attachés au Cabinet.
1,260,000 »	1,150,000 »	110,000 »	»	ART. 6. — Augmentation due à la charge temporaire qui fait l'objet du nouveau litt. e (nouveau). (Commission de réseau.) Le fonctionnement de cette commission, créée par Arrêté royal du 22 octobre 1923 ( <i>Moniteur</i> n° 347 du 13 décembre 1923), exige la constitution d'une documentation spéciale permettant de passer à l'exécution des transports de mobilisation, de concentration, etc. La somme de 30,000 francs prévue au 1° dudit litt. e est nécessaire à la constitution d'un premier jeu de graphiques. Ce poste, qui sera reproduit annuellement, pourra être réduit les années suivantes quand il suffira de pourvoir au remplacement de graphiques périmés. Les postes faisant l'objet des 2° et 3° du susdit littéra ne seront plus reproduits.
4,524,880 »	4,366,168 »	159,712 »	1,000 »	

## BUDGET DE L'EXERCICE 1925.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. . . . fr.
			REPORT. . . . fr.
7	>	<b>Bibliothèque du Ministère de la Défense Nationale :</b>	
		Alimentation de la Bibliothèque du Ministère de la Défense Nationale. Impression des règlements et instructions militaires, du Journal militaire officiel, du Bulletin d'information des officiers de réserve, des catalogues et des listes d'acquisition; menues dépenses. Acquisitions de publications pour les services de l'administration centrale. Alimentation en ouvrages des bibliothèques de garnison des officiers et de la troupe . . . . .	
		Direction des informations militaires. — Personnel des services photographique et cinématographique de l'armée :	
	a.	Personnel :	
		1 Chef de laboratoire . . . . . fr. 7,400 »	
8		13 Techniciens . . . . . 61,450 »	
		1 Comptable . . . . . 4,700 »	
		13	73,550 »
	b.	Indemnité de résidence . . . . . 9,120 »	
	c.	Indemnité familiale . . . . . 5,110 »	
		<b>TOTAL . . . . fr.</b>	<b>87,780 »</b>
		Direction des informations militaires. — Dépenses d'exploitation :	
	a.	Service photographique de l'armée. — Produits et matériel . . . . . fr. 5,000 »	
9	b.	Service cinématographique de l'armée. — Produits et matériel . . . . . 78,000 »	
	c.	Dépouillement de la presse . . . . . 2,500 »	
	d.	Service des cinémas militaires pour les troupes de l'armée d'occupation. — Produits et matériel . . . . . 50,000 »	
			<b>A REPORTER. . . . fr.</b>

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1925	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1924.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
4,524,880 »	4,366,168 »	159,712 »	1,000 »	
395,000 »	395,000 »	»	»	
87,780 »	89,750 »	»	1,970 »	ART. 8. — Crédit mis en rapport avec les besoins prévus pour 1925, compte tenu de ce qu'un technicien, dont le traitement de disponibilité était compris, en 1924, au présent article, a été admis à la pension.
135,500 »	108,000 »	27,500 »	»	ART. 9. — Cette différence en plus provient de ce que tous les corps de troupe et écoles d'armes sont actuellement dotés d'un appareil cinématographique pour l'instruction du cadre et de la troupe, ce qui nécessite l'édition des films à 85 copies au lieu de 17 (litt. b). Par contre, le crédit prévu pour le service photographique de l'armée (litt. a) est réduit de 5,000 francs, cet organisme devenant l'auxiliaire du service cinématographique de l'armée pour l'instruction du cadre et de la troupe. Il y a également diminution de 500 francs du crédit prévu pour le service de dépouillement de la presse (litt. c), par suite de suppression de l'abonnement à certains journaux. On évalue à 70,000 francs la recette que procureront au Trésor, en 1925, les services photographique et cinématographique de l'armée et le service des cinémas militaires pour les troupes de l'armée d'occupation.
5,143,160 »	4,958,918 »	187,242 »	2,970 »	

## BUDGET DE L'EXERCICE 1925.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	<b>DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.</b>			
				REPORT . . . fr	
		Institut cartographique militaire. — Personnel :			
<b>a.</b>		Traitements des fonctionnaires, employés, gens de service et salaires des ouvriers. fr. 1,534,994 71			
Nombre d'agents.	EMPLOIS.	Traitements et salaires (maximum et minimum).	MONTANT		TOTAUX.
			des traitements et salaires.	des augmentations pour ancienneté de service et de grade.	
	<i>Personnel administratif :</i>				
1	Sous-directeur . . . . .	12,500 »	12,500 »	»	12,500 »
2	Commis-rédacteurs . . . . .	4,900 » 3,976 »	8,876 »	»	8,876 »
2	Commis d'ordre . . . . .	7,300 » 4,300 »	11,600 »	150 »	11,750 »
7	Employés non pourvus d'une nomina- tion, recrutés par suite d'extension de service . . . . .	4,700 »	32,900 »	600 »	33,500 »
4	Dactylographes . . . . .	4,300 » 4,000 »	16,600 »	450 »	17,050 »
2	Dactylographes temporaires . . . . .	4,200 »	8,400 »	200 »	8,600 »
5	Huissiers . . . . .	5,800 »	29,000 »	»	29,000 »
	<i>Fonctionnaires et employés :</i>				
6	Maîtres dessinateurs cartographes et lithographes . . . . .	10,000 » 8,500 »	56,000 »	»	56,000 »
2	Maîtres-graveurs . . . . .	9,500 »	19,000 »	»	19,000 »
54	Dessinateurs cartographes, graveurs et dessinateurs-lithographes . . . . .	9,300 » 2,450 »	290,900 »	2,400 »	293,300 »
1	Chef de bureau de calcul . . . . .	14,800 »	14,800 »	»	14,800 »
1	Sous-chef de bureau de calcul . . . . .	9,500 »	9,500 »	»	9,500 »
1	Chef des ateliers de photographie . . . . .	7,400 »	7,400 »	»	7,400 »
2	Photographes permanents . . . . .	8,900 » 5,700 »	14,600 »	»	14,600 »
1	Relieur chef colleur . . . . .	6,900 »	6,900 »	»	6,900 »
4	Imprimeurs permanents . . . . .	9,000 » 7,800 »	33,820 »	»	33,820 »
1	Chef ponceur . . . . .	6,220 »	6,220 »	»	6,220 »
96	A REPORTER . . . fr.				582,816 »
				A REPORTER . . . fr	

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1925.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1924.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		Augmentation.	Diminution	
5,143,160 »	4,958,918 »	187,242 »	2,970 »	
5,143,160 »	4,958,918 »	187,242 »	2,970 »	

## BUDGET DE L'EXERCICE 1925.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				REPORT . . . fr.	
		Nombre d'agents.	EMPLOIS.	Traitements et salaires (maximum et minimum).	MONTANT		TOTAUX.
des traitements et salaires.	des augmentations pour ancienneté de service et de grade.						
		96	REPORT . . . fr.	»	»	»	582,816 »
		8	Topographes-reviseurs . . . . .	6,800 » 6,400 »	52,800 »	400 »	53,200 »
		2	Topographes non pourvus d'une nomi- nation . . . . .	6,400 » 6,000 »	12,400 »	200 »	12,600 »
		5	Collationneurs . . . . .	5,300 » 4,900 »	25,700 »	»	25,700 »
		4	Calculateurs . . . . .	6,200 » 2,250 »	16,600 »	»	16,600 »
			<i>Personnel civil militarisé :</i>				
		23	Agents . . . . .	7,320 » 4,980 »	127,910 »	390 »	128,300 »
			<i>Militaires placés sans allocations militaires :</i>				
		1	Ouvrier de précision . . . . .	6,999 60	6,999 60	»	6,999 60
		6	Ouvriers spécialisés . . . . .	8,519 04 6,703 52	43,370 80	262 40	43,633 20
		3	Premiers ouvriers . . . . .	6,364 80 6,242 40	18,972 »	61 20	19,033 20
		19	Ouvriers qualifiés . . . . .	5,826 24 4,284 »	99,560 16	1,101 60	100,661 76
		3	Journaliers ou manœuvres spécialisés.	4,284 » 4,039 20	12,607 20	183 60	12,790 80
		3	Journaliers ou manœuvres non spécia- lisés . . . . .	3,672 » 3,182 40	10,526 40	»	10,526 40
			<i>Personnel de l'imprimerie typographique :</i>				
		1	Directeur . . . . .	10,300 »	10,300 »	»	10,300 »
			<i>BARÈME GOUVERNEMENTAL :</i>				
		6	Ouvriers qualifiés . . . . .	5,875 20 4,896 »	32,191 80	244 20	32,436 »
		2	Journaliers ou manœuvres spécialisés.	4,161 60 3,549 60	7,711 20	122 40	7,833 60
		2	Journaliers ou manœuvres non spécia- lisés . . . . .	3,427 20 3,304 80	6,732 »	»	6,732 »
		184	A REPORTER . . . fr				1,070,162 56
							A REPORTER . . . fr.

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1925	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1924	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION	
5,143,160 »	4,958,918 »	187,242 »	2,970 »	
1,807,500 »	1,733,800 »	73,700 »		<p>ART. 10. — La différence en plus provient des augmentations normales de traitement aux fonctionnaires et employés et de l'augmentation des salaires alloués aux ouvriers de l'imprimerie typographique qui sont régis par le barème régional, lequel est conditionné par l'index-number.</p> <p>La dérogation à la loi du 29 octobre 1846 organique de la Cour des Comptes n'est plus reproduite en 1925 ; cette disposition est devenue inutile en présence des mesures prises par l'arrêté royal du 7 mai 1924.</p>
6,950,660 »	6,692,718 »	260,942 »	2,970 »	

## BUDGET DE L'EXERCICE 1925

NUMÉRO des articles.	LITTERA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.			
		REPORT. . . . . fr.			
Nombre d'agents.	EMPLOIS.	Traitements et salaires (maximum et minimum).	MONTANT		TOTAUX.
			des traitements et salaires.	des augmentations pour ancienneté de service et de grade.	
184	REPORT. . . . . fr.				1,070,162 56
	BARÈME RÉGIONAL :				
1	Chef d'atelier . . . . .	12,094 16	12,094 16	300 »	12,394 16
30	Premiers ouvriers. . . . .	10,134 80 8,762 »	270,098 40	6,000 »	276,098 40
19	Ouvriers et ouvrières qualifiés . . . . .	9,635 30 5,012 80	130,315 86	3,800 »	134,115 86
2	Demi-ouvriers . . . . .	7,105 80 7,042 36	14,148 16	400 »	14,548 16
1	Apprenti . . . . .	4,763 72	4,763 72	200 »	4,963 72
237	Imprévus pour fluctuations dans le personnel de l'imprimerie typographique . . . . .				25,000 »
					1,537,282 86
	A déduire : 1/2 % pour médicaments (approximativement) . . . . .				5,288 15
				RESTE. . . . . fr.	1,531,994 71
b.	Indemnité de résidence . . . . .				102,400 »
c.	Indemnité familiale . . . . .				37,230 »
d.	Indemnités pour travaux sur le terrain . . . . .				125,000 »
e.	Hautes paies pour décoration militaire (art. 4) et pour chevrons de front aux militaires placés sans allocations militaires . . . . .				10,840 50
					1,807,465 21
				Soit, en chiffres ronds. . . . . fr.	1,807,500 »
	<b>Institut cartographique militaire. — Matériel et acquisitions :</b>				
a.	Achat d'instruments topographiques et géodésiques. Construction et entretien de signaux géodésiques . . . . . fr.				68,000 »
b.	Imprimerie typographique . . . . .				1,275 000 »
c.	Imprimerie lithographique . . . . .				150,000 »
d.	Entretien des bâtiments et du mobilier . . . . .				50,000 »
				TOTAL DU CHAPITRE I. . . . . fr.	

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1925.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1924.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
6,950,660 »	6,692,748 »	260,912 »	2,970 »	
1,540,000 »	1,540,000 »	»	»	
8,490,660 »	8,232,748 »	260,912 »	2,970 »	
AUGMENTATION. . fr.		257,942 »		

ART. 14. — Les recettes à verser aux Voies et Moyens sont évaluées, pour 1925, à 2,000,000 de francs environ.

## BUDGET DE L'EXERCICE 1925.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
<b>CHAPITRE II.</b>			
TRAITEMENTS ET INDEMNITÉS DES OFFICIERS; TRAITEMENTS, SOLDE ET ACCESSOIRES DES TROUPES.			
Traitements et indemnités des officiers; traitements, solde et accessoires des troupes :			
a.		Traitements et indemnités des officiers et assimilés . . . . . fr.	81,370,100 »
b.		Traitements, solde et indemnités des militaires de rang subalterne . . . . .	108,118,540 »
c.		Indemnités des aumôniers et des prêtres agréés . . . . .	555,000 »
d.		Logement avec ou sans nourriture . . . . .	500,000 »
e.		Service de l'administration :	
		1° Frais de bureau :	
		Indemnités fixes de bureau . . . . . fr.	1,000,000 »
		Liquidation sur factures des dépenses de bureau des autorités ne bénéficiant pas d'indemnités fixes . . . . .	200,000 »
		Chauffage des bureaux . . . . .	625,000 »
		Éclairage des bureaux non installés dans des bâtiments militaires . . . . .	40,000 »
		2° Dépenses diverses prévues par le règlement sur l'administration des corps de troupe . . . . .	200,000 »
			2,035,000 »
f.		Service de l'instruction :	
		Enseignement dans les écoles . . . . . fr.	50,000 »
		Cours particuliers, cours du soir, cours d'illettrés, cours de chant . . . . .	80,000 »
		Indemnités pour prix de tir, etc. . . . .	103,000 »
		Instruction des pionniers, coût des chaînes métriques, fournitures de bureau d'ordre technique, etc. . . . .	30,000 »
		Achat de matériel didactique pour les corps et certaines écoles de l'armée. Dépenses d'ordre général et imprévues relatives à l'instruction . . . . .	50,000 »
			313,000 »
g.		Service de la bibliothèque :	
		Dépenses d'administration . . . . . fr.	17,500 »
		Chauffage des bibliothèques . . . . .	20,500 »
			38,000 »
h.		Service de l'éducation physique :	
		Institut militaire d'éducation physique . . . . . fr.	131,971 »
		Équipements et matériel d'éducation physique pour les corps, les établissements d'instruction et les camps . . . . .	
		Entretien de ces équipements et du matériel . . . . .	
		Frais d'organisation et de déplacement pour épreuves à l'intérieur des corps et des divisions et à l'étranger . . . . .	445,000 »
		Frais d'administration résultant de la pratique de l'éducation physique . . . . .	
		Frais d'enseignement de la natation . . . . .	
			576,971 »
		A REPORTER . . . . . fr.	193,506,611 »
		A REPORTER . . . . . fr.	

## DÉVELOPPEMENTS — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1925.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1924.	DIFFÉRENCES.		Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
196,504,339	184,245,183	12,259,156	»	<p>ART. 12. — La majoration provient, en ordre principal :</p> <p>1° De la création de l'indemnité dite « de service en Allemagne occupée ».</p> <p>2° Des augmentations normales de traitement et du passage dans la catégorie des appointés de 342 militaires de rang subalterne soldés, comptant trois années de service.</p> <p>3° De l'augmentation des effectifs moyens présents.</p> <p>4° De la création d'un corps d'officiers ingénieurs des fabrications militaires (loi du 8 mai 1924), en remplacement du cadre civil d'ingénieurs d'artillerie; les traitements de ce cadre étaient prévus antérieurement à l'article 22.</p>
196,504,339	184,245,183	12,259,156	»	

## BUDGET DE L'EXERCICE 1925.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
			REPORT . . . . . fr.
			REPORT . . . fr. 193,506,611 »
	i.	Service des écuries . . . . .	30,000 »
	j.	Service de la musique . . . . .	30,000 »
	k.	Dépenses relatives aux écoles des pupilles de l'armée . . . . .	2,149,878 »
	l.	Dépenses relatives aux écoles d'armes . . . . .	716,000 »
	m.	Dépenses relatives aux écoles du service de santé . . . . .	47,350 »
	n.	Dépenses relatives à l'école des sous-lieutenants de réserve des services administratifs . . . . .	7,500 »
	o.	Dépenses relatives à l'école des services automobiles . . . . .	17,000 »
		TOTAL . . . . .	fr 196,504,339 »
13		Rémunération de milice attribuée aux familles des volontaires de carrière non rengagés, engagés depuis l'armistice jusqu'au 14 août 1920 (Art. 27, 28 et 40 de l'arrêté royal du 31 août 1920 pris en exécution de la loi du 10 août 1920).	
		TOTAL DU CHAPITRE II. . . . .	fr.
		<b>CHAPITRE III.</b>	
		<b>HÔPITAUX ET PHARMACIES MILITAIRES.</b>	
		Nourriture et habillement des malades; entretien des établissements; services médico-chirurgical et pharmaceutique :	
	a.	Frais d'hospitalisation des sous-officiers, caporaux et soldats; des invalides de guerre; des miliciens de la nouvelle levée ou des civils placés en observation respectivement par les bureaux de recrutement et les commissions provinciales de pensions militaires d'invalidité, etc. . . . .	fr. 5,260,000 »
		Frais d'hospitalisation dans les hospices civils et asiles d'aliénés . . . . .	50,000 »
		Frais d'hospitalisation au sanatorium pour tuberculeux à Montana (Suisse). . . . .	300,000 »
		TOTAL . . . . .	fr. 5,810,000 »
	b.	Frais d'inhumation et du culte dans les hôpitaux militaires . . . . .	fr. 60,000 »
	c.	Entretien locatif, eau, gaz, chauffage, etc. . . . .	1,870,000 »
	d.	Achat de matériel et d'objets de couchage, d'habillement, etc. . . . .	400,000 »
	e.	Services médico-chirurgical et pharmaceutique :	
		1° Achat de médicaments, d'objets de pansements, de chirurgie, etc; soins donnés aux ayants droit par des médecins civils et militaires, médicaments fournis par des pharmaciens civils, achat d'appareils de prothèse, de carnets sanitaires, etc. . . . .	fr. 3,645,000 »
		2° Cessions de médicaments et matériel médical à des organismes étrangers au service de santé de l'armée . . . . .	3,000,000 »
			6,645 000 »
	f.	Gros entretien, constructions et améliorations, etc. des bâtiments . . . . .	650,000 »
14	g.	Traitements des sœurs hospitalières; traitements et indemnités des infirmières; salaires et indemnités des ouvriers (civils militarisés et permanents, temporaires et militaires placés sans allocations militaires, ouvrières, etc.):	
		Traitements et salaires :	
		141 sœurs hospitalières . . . . .	fr 423,000 »
		94 infirmières . . . . .	522,000 »
		1 chef d'atelier . . . . .	12,000 »
		3 contremaîtres . . . . .	31,320 »
		100 ouvriers . . . . .	405,000 »
		90 ouvrières . . . . .	270,000 »
		429	1,663,320 »
		A déduire : 1/2 % pour médicaments (approximativement) . . . . .	8,320 »
		RESTE . . . . .	fr. 1,655,000 »
		A REPORTER . . . . .	1,655,000 »
		A REPORTER. . . . .	fr.

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1925.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1924.	DIFFÉRENCES.		Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
196,504,339	184,245,183	12,259,156	»	
30,000	400 000	»	370,000	ART. 15. — Cette indemnité cessera d'être allouée dans le courant de l'exercice 1925.
196,534,339	184,645,183	12,259,156	370,000	La somme de 50,000 francs est jugée suffisante pour faire face aux dépenses prévues.
AUGMENTATION . . . fr.		11,889,156		
17,267,500	14,710,000	2,557,500	»	ART. 14. — 1° Augmentation résultant du transfert :
				a) de l'article 18 du budget de 1924 . . . fr. 2,141,000 »
				b) de l'article 64 du même budget . . . . . 900,000 »
				TOTAL. . . . fr. 5.044,000 »
				2° Une somme de . . . . . 50,000 »
				est transférée à l'article 25 (litt. i).
				RESTE. . . . fr. 2,994,000 »
				Malgré l'augmentation des effectifs moyens présents et une forte majoration des droits sur l'alcool, le présent article accuse une diminution réelle de 433,500 francs due, en ordre principal, à une réduction du personnel.
				Les dépenses de personnel du service des gaz de combat qui étaient imputées sur le présent article sont transférées à l'article 22, litt. j.
				On évalue à 3,000,000 de francs les recettes qui seront versées aux Voies et Moyens.
17,267,500	14,710,000	2,557,500	»	

## BUDGET DE L'EXERCICE 1925.

NUMÉRO de l'article.	LITTE RA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. . . . . fr.
			REPORT . . . . . fr. 1,655,000 »
		Indemnité de résidence . . . . .	77,500 »
		Indemnité familiale . . . . .	48,000 »
		Indemnité spéciale de séjour à l'armée d'occupation et indemnité de service en Allemagne occupée . . . . .	43,000 »
		Hautes paies pour décoration militaire (art. 4) et pour chevrons de front aux militaires placés sans allocations militaires . . . . .	9,000 »
			4,832,500 »
(1)	»	Traitements des sœurs hospitalières; traitements et indemnités des infirmières; salaires et indemnités des ouvriers (civils militarisés et permanents, temporaires et militaires placés sans allocations militaires, ouvrières, etc) (Pour mémoire) . . . . .	
		TOTAL DU CHAPITRE III. . . . .	fr
<b>CHAPITRE IV.</b>			
ACADÉMIE MILITAIRE.			
13	»	École militaire. — Personnel :	
TABLEAU DU PERSONNEL.			
A. — ÉTAT-MAJOR ET EMPLOYÉS DU SERVICE INTÉRIEUR :			
1 <sup>o</sup> Officiers :			
		1 commandant et directeur des études . . . . . fr.	3,000 »
		1 commandant en second . . . . .	2,400 »
		1 officier supérieur adjoint à la direction des études . . . . .	1,800 »
		1 instructeur . . . . .	840 »
		4 instructeurs-adjoints . . . . .	2,400 »
		6 inspecteurs des études . . . . .	9,000 »
		1 secrétaire. . . . .	840 »
			20,280 »
2 <sup>o</sup> Employés civils :			
		1 dessinateur . . . . .	9,250 »
		6 préparateurs. . . . .	52,800 »
		1 archiviste. . . . .	4,300 »
		1 dactylographe . . . . .	5,800 »
		2 économes . . . . .	13,700 »
		1 chef de ménage . . . . .	5,700 »
		2 dactylographes temporaires . . . . .	8,900 »
		1 huissier messenger . . . . .	5,290 »
			105,740 »
3 <sup>o</sup> Journaliers ou manœuvres non spécialisés :			
		2 concierges . . . . .	8,640 »
		2 aides cuisiniers . . . . .	9,400 »
		3 buandiers . . . . .	13,500 »
		31 hommes de peine . . . . .	130,380 »
		1 téléphoniste . . . . .	3,750 »
			165,370 »
69		A REPORTER. . . . .	fr. 291,390 »

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1925	C ÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1924	DIFFÉRENCES.		<i>Observations</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION	
17,267,500	14,710,000	2,557,500	»	
»	2,141,000	»	2,141,000	
17,267,500	16,851,000	2,557,500	2,141,000	
AUGMENTATION . . . fr.		416,500 »		

(\*) Art. 15 de 1924. — Afin de simplifier la comptabilité des établissements hospitaliers, qui sont exploités en régie, les dépenses prévues à l'article 15 de 1924, sont rattachées à l'article 14, où elles font l'objet d'un littéra distinct (litt. g').

## BUDGET DE L'EXERCICE 1923.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT . . . fr
			REPORT . . . fr 291,390 »
Rep. 69		<b>4° Journaliers ou manœuvres spécialisés :</b>	
		1 aide-électricien . . . . . fr.	4,000 »
		4 chauffeurs . . . . .	16,080 »
		2 chauffeurs temporaires . . . . .	3,960 »
		1 concierge . . . . .	4,680 »
		2 cuisiniers . . . . .	10,365 »
		15 garçons de bureau, de laboratoire et plantons . . . . .	71,340 »
		2 infirmiers . . . . .	10,500 »
			<hr/> 120,925 »
		<b>5° Ouvriers qualifiés :</b>	
		1 chauffeur mécanicien . . . . .	5,875 »
		3 électriciens . . . . .	14,445 »
		2 menuisiers . . . . .	9,670 »
		2 tourneurs mécaniciens . . . . .	11,750 »
			<hr/> 41,740 »
		<b>6° Personnel féminin :</b>	
		1 lingère . . . . .	2,925 »
			<hr/> 2,925 »
105		<b>B. — CORPS ENSEIGNANT :</b>	
		11 professeurs militaires . . . . .	13,200 »
		15 professeurs civils . . . . .	361,500 »
		25 répétiteurs militaires . . . . .	15,000 »
		3 répétiteurs civils . . . . .	29,100 »
		1 maître de langue anglaise (civil) . . . . .	9,000 »
		1 maître de dessin (civil) . . . . .	8,400 »
		1 premier maître d'équitation . . . . .	1,020 »
		1 maître d'équitation . . . . .	840 »
		2 maîtres adjoints d'équitation . . . . .	1,200 »
		1 maître de langue allemande (militaire) . . . . .	840 »
		12 chargés de cours (militaires) . . . . .	10,080 »
		3 chargés de cours (civils) . . . . .	7,000 »
			<hr/> 457,180 »
76		Bourses d'études . . . . .	14,400 »
		Pension des élèves . . . . .	245,000 »
		Indemnité aux membres du jury . . . . .	18,000 »
		Indemnité de résidence . . . . .	60,000 »
		Indemnité familiale . . . . .	37,375 »
		Hautes-paies pour chevrons de front aux militaires placés sans allocations militaires . . . . .	7,154 »
		Indemnités de déplacements . . . . .	1,000 »
			<hr/> TOTAL . . . fr. 1,297,289 »
		<b>A déduire :</b>	
		1/2 % pour médicaments (approximativement) . . . . .	4,220 »
			<hr/> RESTE . . . fr. 1,293,060 »
			A REPORTER . . . fr.

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1925.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1924.	DIFFÉRENCES.		Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
»	»	»	»	
1,293,060	1,292,900	160	»	<p>Art. 15. — Le crédit a été mis à hauteur des besoins prévus pour 1925.</p> <p>Les recettes à verser aux Voies et Moyens, pour les quotes-parts de pension à payer par les élèves de l'École militaire, sont évaluées, pour 1925, à 475,000 francs.</p>
1,293 060	1,292,900	160	»	

## BUDGET DE L'EXERCICE 1925.

NUMÉRO des articles.	LITTERA des dévelop- pements	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
			REPORT. . . . . fr.
		École militaire. — Dépenses d'administration :	
16	a.	Chauffage et éclairage (y compris les locaux de l'École de Guerre) . . . . . fr.	192,000 »
	b.	Achat et entretien du mobilier de l'établissement; entretien des bâtiments (y compris une somme de 26,500 francs en charge temporaire) . . . . .	81,600 »
	c.	Achat de livres, appareils, instruments et modèles; dépenses diverses non prévues. . . . .	60,000 »
17	»	École de Guerre. — Personnel :	
		TABLEAU DU PERSONNEL :	
		État-Major et Corps enseignant :	
		1 commandant . . . . . fr.	3,000 »
		1 commandant en second et professeur . . . . .	2,400 »
		7 professeurs militaires. . . . .	8,400 »
		4 professeurs militaires suppléants . . . . .	3,360 »
		6 chargés de cours militaires . . . . .	5,040 »
		2 premiers maîtres d'équitation . . . . .	480 »
		1 maître-adjoint d'équitation . . . . .	240 »
		2 conférenciers militaires . . . . .	500 »
		5 professeurs civils . . . . .	29,000 »
		2 professeurs de langues de l'école Berlitz . . . . .	6 000 »
		1 professeur civil admis à l'éméritat . . . . .	2,000 »
		6 conférenciers . . . . .	900 »
		1 officier secrétaire . . . . .	840 »
			<hr/> 62,160 »
39		Service intérieur :	
		1 aide-bibliothécaire . . . . . fr.	7,300 »
		1 copiste-dessinateur . . . . .	4,300 »
		1 huissier-messenger-garde consigne . . . . .	6,165 »
		3 garçons de bureau. . . . .	15,660 »
		3 ouvriers qualifiés . . . . .	16,140 »
		1 économe . . . . .	616 66
		1 homme de peine . . . . .	3,720 »
		1 préparateur du cours de sciences . . . . .	500 »
		3 dactylographes. . . . .	13,300 »
			<hr/> 67,701 66
45		Indemnité de résidence . . . . .	7,420 »
		Indemnité familiale . . . . .	4,015 »
		Indemnité pour frais de déplacement du personnel civil . . . . .	1,850 »
			<hr/> 13,285 »
		TOTAL. . . . . fr.	143,146 66
		A déduire : 1/2 % pour médicaments (approximativement). . . . .	266 66
		RESTE. . . . . fr.	142,880 »
			<hr/>
		A REPORTER. . . . . fr.	

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS Demandés POUR L'EXERCICE 1925.	CRÉDITS Alloués POUR L'EXERCICE 1924.	DIFFÉRENCES.		Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION	
1,293,060	1,292,900	160	»	
333,600	327,100	6,500	»	<p>ART. 16. — Augmentation nécessitée par le peinturage extérieur des bâtiments. Ces travaux, dont le coût est évalué à 26,500 francs, ont été ajournés en 1924. Ils sont portés en charge temporaire en 1925.</p> <p>La charge permanente est réduite de 20,000 francs du fait que le coût des fournitures classiques et trousseau est désormais à charge des élèves.</p>
142,880	146,790	»	3,910	<p>ART. 17. — Différence en moins provenant de la réduction du personnel et de la diminution du nombre de leçons données par les professeurs de langues de l'École Berlitz.</p>
1,769,540	1,766,790	6,660	3,910	

## BUDGET DE L'EXERCICE 1925.

NOMBRE des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.	REPORT. . . fr.
			REPORT. . . fr.
18	»	École de Guerre. — Dépenses d'administration :  Achat de livres et d'instruments; service des autographies; achat et entretien du mobilier de l'établissement; entretien des bâtiments incombant aux occupants; dépenses imprévues . . . fr.	
19	»	Frais des cours à l'usage des candidats officiers des troupes des services d'intendance, d'administration du service de santé, du service de l'équipement, payeurs et d'intendance . . .	
	»	Musée royal de l'Armée. — Personnel :	
		TABLEAU DU PERSONNEL :	
		1 conservateur permanent . . . . . fr.	46,500 »
		4 conservateurs-adjoints dont 2 en disponibilité . . . . .	28,850 »
		1 secrétaire-économiste . . . . .	4,750 »
		1 commis . . . . .	4,300 »
		1 surveillant . . . . .	4,000 »
		10 ouvriers. . . . .	48,000 »
		18	106,400 »
		Indemnité de résidence . . . . .	10,560 »
		Indemnité familiale . . . . .	9,200 »
		Musée royal de l'Armée. — Dépenses d'administration :	
	a.	Frais de bureau, impressions et papiers . . . . . fr.	2,000 »
	b.	Entretien des locaux . . . . .	3,000 »
	c.	Chauffage. Éclairage. Service des eaux . . . . .	34,500 »
	d.	Entretien du mobilier et des collections . . . . .	1,200 »
	e.	Achats pour collections : armes, tableaux, archives, livres, uniformes . . . . .	7,000 »
	f.	Divers et imprévus : assurances contre l'incendie et le vol des collections mises en dépôt; correspondances, frais d'envoi, frais de déplacement et de mission . . . . .	4,300 »
		<b>TOTAL DU CHAPITRE IV.</b> . . . . . fr.	

## DÉVELOPPEMENTS. -- DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1925.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1924.	DIFFÉRENCES.		Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
1,769,540	1,766,790	6,660	3,910	
24,000	24,000	»	»	
20,000	20,000	»	»	ART. 19. — Le libellé a été remanié pour plus de précision.
126,160	130,950	»	4,790	ART. 20. — Diminution provenant de la suppression d'un emploi de commis.
52,000	54,000	»	2,000	ART. 21. — Diminution résultant de la réduction des frais de chauffage.
1,991,700	1,995,740	6,660	10,700	
DIMINUTION . . . fr.		4,040		

## BUDGET DE L'EXERCICE 1925.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
<b>CHAPITRE V.</b>					
ARMEMENT, CHARROI ET HARNACHEMENT DE L'ARMÉE.					
Traitements, salaires et indemnités du personnel civil appointé et salarié et du personnel militaire placé sans allocations militaires, indemnités spéciales à certains militaires des établissements, services techniques et pères d'artillerie :					
Nombre d'agents.	EMPLOIS.	Traitement annuel.	Salaire jour- nalier moyen.	TOTAUX.	MONTANT de la dépense.
a.	<i>Inspection des fabrications et administration centrale :</i>				
4	Agents d'artillerie . . . . . fr.	10,000	»	40,000	»
	Indemnité familiale . . . . .	»	»	730	»
	Indemnité de résidence. . . . .	»	»	2,880	»
					43,610 »
b.	<i>Fonderie royale de canons :</i>				
1	Comptable d'artillerie . . . . .	13 000	»	43,000	»
13	Agents techniques . . . . .	9,000	»	117,000	»
11	Commis d'artillerie. . . . .	8,000	»	88,000	»
19	Employés temporaires. . . . .	4,666	»	88,654	»
16	Contremaîtres et chefs d'ateliers régionaux . . . . .	»	23 88	116,916 48	
84	Ouvriers spécialisés et premiers ouvriers . . . . .	»	22 50	578,340	»
281	Ouvriers qualifiés . . . . .	»	20 26	1,742,076 36	
193	Manœuvres spécialisés . . . . .	»	16 43	980,378 10	
4	Demi-ouvriers et apprentis . . . . .	»	8 11	9,926 64	
7	Journaliers non spécialisés . . . . .	»	13 88	29,730 96	
1	Chimiste provisoire . . . . .	7,200	»	7,200	»
632					
	Indemnité de résidence. . . . .	»	»	232,680	»
	Indemnité familiale . . . . .	»	»	110,960	»
	Augmentations de salaires et indemnités de déplacement aux salariés . . . . .	»	»	40,237 46	
	Hautes paies pour chevrons de front et pour décoration militaire (art. 4) au personnel militaire placé sans allocations militaires . . . . .	»	»	31,000	»
					4,186,100 »
	A REPORTER. . . . . fr.				4,229,710 »



## BUDGET DE L'EXERCICE 1925

NUMÉRO des articles.	LITTEBA des dévelop- pement.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
Nombre d'agents.	EMPLOIS.	Traitement annuel.	Salaire jour- nalier moyen.	TOTAUX.	MONTANT de la dépense.
	REPORT. . . . . fr.				4,229,740 »
c.	<i>Arsenal de construction :</i>				
1	Ingénieur . . . . .	17,600 »	»	17,600 »	
1	Gestionnaire. . . . .	14,300 »	»	14,300 »	
3	Agents techniques principaux . . . . .	13,000 »	»	39,000 »	
9	Agents techniques . . . . .	9,500 »	»	85,500 »	
2	Commis principaux de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	11,000 »	»	22,000 »	
5	Commis principaux de 2 <sup>e</sup> classe . . . . .	9,000 »	»	45,000 »	
7	Commis d'artillerie . . . . .	5,000 »	»	35,000 »	
1	Portier . . . . .	4,100 »	»	4,100 »	
3	Chefs d'atelier . . . . .	»	27 »	24,786 »	
13	Contremaîtres . . . . .	»	26 »	103,428 »	
68	Chefs d'équipe . . . . .	»	24 »	499,440 »	
2	Ouvriers spécialistes . . . . .	»	25 20	15,657 »	
65	Premiers ouvriers . . . . .	»	20 »	397,800 »	
229	Ouvriers qualifiés . . . . .	»	15 à 16	1,066,020 »	
127	Journaliers spécialisés . . . . .	»	14 »	544,068 »	
37	Journaliers . . . . .	»	13 à 14	158,504 »	
573					
	Indemnité familiale . . . . .	»	»	193,148 »	
	Indemnité de résidence. . . . .	»	»	281,050 »	
	Hautes paies pour chevrons de front et pour déco- ration militaire (art. 4) au personnel militaire placé sans allocations militaires . . . . .	»	»	25,000 »	
	Augmentations de salaires et indemnités de déplace- ment aux salariés. . . . .	»	»	45,100 »	
					3,616,501 »
d.	<i>Manufacture d'armes de l'État :</i>				
1	Comptable civil d'artillerie . . . . .	14,300 »	»	14,300 »	
1	Commis principal de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	11,600 »	»	11,600 »	
2					
	A REPORTER . . . . . fr.			25,900 »	7,846,211 »

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1925	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1924.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	

## BUDGET DE L'EXERCICE 1925.

NOMBRE des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.				
Nombre d'agents.	EMPLOIS.	Traitement annuel.	Salaire jour- nalier moyen.	TOTAUX.	MONTANT de la dépense.	
	REPORT . . . fr.			25,900 »	7,846,211 »	
1	Commis principal de 1 <sup>re</sup> classe . . .	10,000 »	»	10,000 »		
2	Commis principaux de 2 <sup>e</sup> classe . . .	8,500 »	»	17,000 »		
1	Commis . . . . .	4,900 »	»	4,900 »		
1	Id. . . . .	2,576 »	»	2,576 »		
1	Id. . . . .	7,100 »	»	7,100 »		
1	Id. . . . .	4,500 »	»	4,500 »		
1	Agent technique principal. . . . .	12,400 »	»	12,400 »		
1	Id. id. . . . .	11,500 »	»	11,500 »		
1	Id. id. . . . .	10,500 »	»	10,500 »		
1	Id. id. . . . .	10,000 »	»	10,000 »		
1	Id. id. . . . .	10,000 »	»	10,000 »		
1	Id. id. . . . .	9,500 »	»	9,500 »		
2	Agents techniques principaux . . . . .	9,000 »	»	18,000 »		
1	Agent technique . . . . .	9,600 »	»	9,600 »		
1	Id. . . . .	8,800 »	»	8,800 »		
1	Id. . . . .	8,400 »	»	8,400 »		
7	Agents techniques . . . . .	8,000 »	»	56,000 »		
5	Id. . . . .	7,600 »	»	38,000 »		
1	Portier . . . . .	4,100 »	»	4,100 »		
14	Contremaîtres . . . . .	»	25 60	109,670 40		
53	Chefs d'équipe . . . . .	»	23 60	382,744 80		
2	Ouvriers de précision . . . . .	»	23 20	14,198 40		
52	Premiers ouvriers . . . . .	»	20 »	318,240 »		
173	Ouvriers qualifiés . . . . .	»	16 80	899,640 »		
135	Journaliers spécialisés. . . . .	»	14 »	578,340 »		
10	Demi-ouvriers . . . . .	»	9 60	29,376 »		
10	Apprentis . . . . .	»	8 80	26,928 »		
484						
	Indemnité familiale. . . . .	»	»	124,080 »		
	Indemnité de résidence. . . . .	»	»	126,603 10		
	Primes de bon rendement. . . . .	»	»	350,538 80		
	Hautes paies pour chevrons de front et pour décoration militaire (art. 4) au personnel mili- taire placé sans allocations militaires. . . . .	»	»	33,000 50		
	Augmentations de traitements et de salaires . . . . .	»	»	72,308 »		
	Frais de déplacements et de missions . . . . .	»	»	48,000 »		
					3,392,444 »	
	A REPORTER . . . fr.				11,238,655 »	

A REPORTER. . . fr.

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1925.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1924.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
18,855,825 »	17,513,567 »	1,342,258 »	»	<p>ART. 22. — Le crédit est mis en rapport avec les besoins prévus pour 1925, compte tenu :</p> <p>1° De ce qu'ensuite des dispositions de la loi du 8 mai 1924 (<i>Moniteur</i> n° 135 du 14 dito), créant un corps d'officiers ingénieurs des fabrications militaires, en remplacement du cadre civil d'ingénieurs d'artillerie, les traitements et indemnités des ingénieurs passés dans le corps d'officiers sont prévus à l'article 12 ;</p> <p>2° De ce que le grand parc d'armée devra recruter un certain nombre d'ouvriers pour le grand dépôt de munitions d'Aertrycke qui sera sous peu en état d'exploitation ;</p> <p>5° De ce que les dépenses de personnel du service des gaz de combat, précédemment prévues à l'article 14, font actuellement l'objet du littéra j du présent article ;</p> <p>4° Du rattachement au présent article des salaires qui faisaient précédemment l'objet de l'article 63 de 1924.</p> <p>Le littéra h (nouveau) est prévu parce que le régiment des chars de combat dispose, actuellement, d'un gestionnaire. Les crédits de cet organisme étaient englobés précédemment dans ceux de la fonderie royale de canons.</p> <p>Le libellé de l'article a été complété pour plus de précision.</p>
18,855,825 »	17,513,567 »	1,342,258 »	»	

## BUDGET DE L'EXERCICE 1923.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.			
REPORT. . . fr					
Nombre d'agents.	EMPLOIS.	Traitement annuel.	Salaire jour- nalier moyen.	TOTAUX.	MONTANT de la dépense.
	REPORT. . . . fr.				11,238,653 »
e.	<i>Grand parc d'armée :</i>				
43	Commis . . . . .	4,750 »	»	204 250 »	
8	Dactylographes . . . . .	4,600 »	»	36,800 »	
3	Contremaîtres . . . . .	»	20 26	18,598 60	
42	Chefs d'équipe . . . . .	»	19 20	246,758 40	
2	Premiers ouvriers . . . . .	»	20 80	12,729 60	
40	Ouvriers qualifiés . . . . .	»	16 50	201,960 »	
50	Manœuvres spécialisés. . . . .	»	12 70	194,310 »	
363	Manœuvres non spécialisés . . . . .	»	11 50	1,277,397 »	
551					
	Indemnité pour salaire vital . . . . .	»	»	15,000 »	
	Indemnité familiale. . . . .	»	»	203,670 »	
	Indemnité de de résidence. . . . .	»	»	227,980 »	
	Hautes paies pour chevrons de front et pour déco- ration militaire (art. 4) au personnel militaire placé sans allocations militaires . . . . .	»	»	38,000 »	
	Augmentations de salaires et indemnités de dépla- cement aux salariés . . . . .	»	»	22,546 40	
					2,700,000 »
f.	<i>Parcs de corps d'armée, parcs divisionnaires et parc du polygone de Brasschaet :</i>				
1	Concierge . . . . .	4,320 »	»	4,320 »	
20	Chefs d'équipe . . . . .	»	18 »	110,160 »	
12	Ouvriers qualifiés . . . . .	»	14 »	51,408 »	
100	Manœuvres spécialisés. . . . .	»	14 »	428,400 »	
50	Manœuvres non spécialisés . . . . .	»	12 »	183,600 »	
26	Sous-officiers et brigadiers de matériel (personnel sans allocations militaires) . . . . .	»	22 »	174,240 »	
209					
	Indemnité familiale. . . . .	»	»	86,500 »	
	Indemnité de résidence . . . . .	»	»	56,900 »	
	A REPORTER . . . . fr.			1,095,528 »	13,938,653 »
A REPORTER. . . fr.					

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1925.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1924.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
18,855,825 »	17,513,567 »	1,342,258 »	»	
18,855,825 »	17,513,567 »	1,342,258 »	»	

## BUDGET DE L'EXERCICE 1925.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.			
		REPORT. . . fr.			
Nombre d'agents.	EMPLOIS.	Traitement annuel.	Salaire jour- nalier moyen.	TOTAUX.	MONTANT de la dépense.
	REPORT. . . . fr.			1,095,528 »	13,938,655 »
	Hautes paies pour chevrons de front et pour déco- ration militaire (art. 4) au personnel militaire placé sans allocations militaires . . . . .	»	»	27,000 »	»
	Augmentations de salaires et indemnités de dépla- cement aux salariés . . . . .	»	»	108,972 »	1,231,500 »
<i>g. Ateliers de fabrication de munitions :</i>					
4	Agents techniques principaux . . . . .	10,200 »	»	40,800 »	
6	Agents techniques . . . . .	8,200 »	»	49,200 »	
3	Commis principaux . . . . .	10,000 »	»	30,000 »	
24	Commis et employés . . . . .	5,200 »	»	124,800 »	
2	Concierges . . . . .	5,000 »	»	10,000 »	
4	Gardes . . . . .	5,700 »	»	22,800 »	
1	Dactylographe . . . . .	5,200 »	»	5,200 »	
10	Chefs d'atelier . . . . .	»	28 80	88,127 60	
22	Contremaitres . . . . .	»	22 40	150,776 80	
10	Chefs d'équipe . . . . .	»	24 80	75,888 »	
1	Armurier . . . . .	»	24 »	7,344 »	
117	Ouvriers qualifiés . . . . .	»	17 60	630,115 20	
17	Premiers ouvriers . . . . .	»	23 60	122,767 20	
298	Journaliers spécialisés . . . . .	»	13 60	1,240,156 80	
63	Journaliers non spécialisés . . . . .	»	12 80	246,758 40	
5	Demi-ouvriers . . . . .	»	11 20	17 136 »	
6	Apprentis . . . . .	»	6 80	12,484 80	
	Indemnité familiale . . . . .	»	»	314,190 »	
	Id. de résidence . . . . .	»	»	138,250 »	
<i>Commission d'inspection des poudres et explosifs de guerre :</i>					
1	Agent technique . . . . .	8,200 »	»	8,200 »	
1	Commis principal . . . . .	10,000 »	»	10,000 »	
1	Ouvrier qualifié . . . . .	»	17 60	5,385 60	
4	Journaliers spécialisés . . . . .	»	13 60	16,646 40	
600					
	Indemnité familiale . . . . .	»	»	3,710 »	
	Indemnité de résidence . . . . .	»	»	1,750 »	
	Hautes paies pour chevrons de front et pour déco- ration militaire (art. 4) au personnel militaire placé sans allocations militaires . . . . .	»	»	6,000 »	
	Augmentations de salaires et indemnités de dépla- cement aux salariés . . . . .	»	»	41,883 20	3,420,370 »
A REPORTER. . . . fr.					18,590,525 »
A REPORTER. . . . fr.					

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1925.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1924.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		Augmentation.	Diminution.	
18,855,825 »	17,513,567 »	1,342,258 »	»	
18,855,825 »	17,513,567 »	1,342,258 »	»	

## BUDGET DE L'EXERCICE 1923.

NUMÉRO des articles	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
					REPORT. . . . fr.
Nombre d'agents.	EMPLOIS.	Traitement annuel.	Salaire jour- nalier moyen.	TOTAUX.	MONTANT de la dépense.
	REPORT. . . . fr.	»	»	»	18,590,525 »
h.	<i>Régiment des chars de combat :</i>				
	Indemnités professionnelles au personnel spé- cialiste de la compagnie d'ouvriers . . . . .	»	»	10,140 »	
	Indemnités professionnelles au personnel spé- cialiste du parc-atelier . . . . .	»	»	25,680 »	35,820 »
i.	<i>Service technique du 1<sup>er</sup> régiment d'artillerie d'armée (ancien groupe de projecteurs) :</i>				
	1 Agent technique principal. . . . .	9,000 »	»	9,000 »	
	1 Agent technique. . . . .	8,000 »	»	8,000 »	
	1 Contremaître . . . . .	»	24 40	7,466 40	
	3 Ouvriers de précision . . . . .	»	21 20	19,461 60	
	11 Premiers ouvriers . . . . .	»	18 73	63,045 18	
	6 Ouvriers qualifiés . . . . .	»	18 10	33,231 60	
	23				
	Indemnités pour travaux extraordinaires et sup- plémentaires . . . . .	»	»	8,400 »	
	Indemnité familiale . . . . .	»	»	10,585 »	
	Indemnité de résidence . . . . .	»	»	14,000 »	
	Hautes paies pour chevrons de front et pour déco- ration militaire (art. 4) au personnel militaire placé sans allocations militaires . . . . .	»	»	10,550 »	
	Augmentations de salaires et indemnités de dépla- cement aux salariés. . . . .	»	»	7,360 22	191,100 »
j.	<i>Service des gaz de combat :</i>				
	Traitements et indemnités au personnel civil du laboratoire et indemnité technique au per- sonnel militaire :				
	1 Chimiste (y compris l'indemnité pour tra- vaux dangereux). . . . .	18,100 »	»	18,100 »	
	2 Préparateurs (pour 6 mois) . . . . .	5,500 »	»	5,500 »	
	3				
	Indemnité familiale . . . . .	»	»	1,460 »	
	Indemnité de résidenc . . . . .	»	»	1,320 »	
	Indemnité technique au personnel militaire pour travaux dangereux et insalubres . . . . .	»	»	12,000 »	38,380 »
	TOTAL GÉNÉRAL . . . . fr.				18,855,825 »
					A REPORTER. . . . fr

## DEVELOPPEMENTS. — DEPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1925.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1924.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
18,855,825 »	17,513,567 »	1,342,258 »	»	
18,855,825 »	17,513,567 »	1,342,258 »	»	

## BUDGET DE L'EXERCICE 1925.

NUMÉRO des articles.	LITTE- RE des dévelop- pements.	<b>DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.</b>	REPORT . fr
			REPORT . fr
		<b>Approvisionnements de toute nature et frais généraux des établissements, services techniques et paires d'artillerie (y compris location, entretien et surveillance des bâtiments, terrains et dépendances non à l'usage de casernement, etc.) :</b>	
	<i>a.</i>	<i>Fonderie Royale de canons</i>	
		Matériel d'artillerie, bouches à feu, matériel d'accompagnement, affûts, voitures blindées, matériel d'optique; armements et accessoires du matériel d'artillerie et d'accompagnement, etc. . . . . fr.	1,380,000 »
	<i>b.</i>	<i>Arsenal de construction :</i>	
		Charroi hippomobile, harnais, objets en cuivre, ferrures et objets de maréchalerie, ferblanterie, matériel de bureau de tir, matériel pour les commissions de remonte, etc. . . . .	7,238,000 »
	<i>c.</i>	<i>Manufacture d'armes de l'Etat :</i>	
		Armes portatives de tout genre avec rechanges, réparations, matériel de tir à la cible, appareils de pointage, etc. . . . .	1,363 000 »
23	<i>d.</i>	<i>Grand parc d'armée :</i>	
		Fournitures d'huiles, de graisses, etc., d'objets et matériel destinés aux unités et services de l'armée, éclairage et chauffage; acquisition et location de terrains, frais de douane et de transport, etc. . . . .	1,240,000 »
	<i>e.</i>	<i>Ateliers de fabrication de munitions :</i>	
		Matières nécessaires pour les ateliers de fabrication de munitions; travaux d'entretien des munitions d'instruction pour les corps de troupe, renouvellement annuel des charges de tir hors de service, etc. . . . .	13,513,250 »
	<i>f.</i>	Parcs de corps d'armée, parcs divisionnaires et parc du polygone de Brasschaet . . . . .	113,300 »
	<i>g.</i>	Régiment des chars de combat . . . . .	587,600 »
	<i>h.</i>	Service technique du 4 <sup>e</sup> régiment d'artillerie d'armée (ancien groupe de projecteurs) . . . . .	100,000 »
	<i>i.</i>	Service des gaz de combat : entretien du laboratoire des gaz, acquisitions de matériel, chauffage et éclairage. . . . .	58,000 »
		<b>A REPORTER . . . . .</b>	<b>. fr.</b>

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1925.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1924.	DIFFÉRENCES.		Observations.
		ACCROISSMENT.	DIMINUTION.	
18,855,825	17,513,567	1,342,258	»	
25,563,150	26,344,850	»	781,700	<p>ART. 23. — Les crédits sont mis en rapport avec les besoins prévus pour 1925.</p> <p>Il est tenu compte, d'une part, de la suppression du littéra <i>h</i> de 1924 : « Machines et outillage des établissements d'artillerie » et, d'autre part, du rattachement, au présent article, des dépenses d'exploitation du service des gaz de combat précédemment portées à l'article 14.</p> <p>Le littéra <i>g</i> (nouveau) est prévu parce que le régiment des chars de combat dispose actuellement d'un gestionnaire. Les crédits de cet organisme étaient englobés précédemment dans ceux de la Fonderie Royale de canons.</p> <p>On évalue à 1,800,000 francs les recettes qui seront versées aux Voies et Moyens.</p>
44,418,975	43,858,417	1,342,258	781,700	

## BUDGET DE L'EXERCICE 1925.

NUMÉRO LITTÉRA des articles.	des dévelop- pements. tr. ments.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
REPORT. . . . fr.						
Traitements, salaires et indemnités du personnel civil, appointé et salarié, et du personnel militaire placé sans allocations militaires des établissements du charroi automobile :						
Nombre d'agents.	EMPLOIS.	Traitement annuel.	Salaire journalier moyen.	TOTAUX.	MONTANT de la dépense.	
a.	<i>Magasin d'approvisionnements du charroi automobile :</i>					
	1	Agent technique . . . . . fr.	8,000	»	8,000 »	
	1	Commis principal . . . . .	8,500	»	8,500 »	
	1	Commis . . . . .	4,900	»	4,900 »	
	1	Commis . . . . .	4,500	»	4,500 »	
	1	Employé temporaire. . . . .	4,900	»	4,900 »	
	1	Id. . . . .	4,850	»	4,850 »	
	1	Id. . . . .	4,700	»	4,700 »	
	1	Dactylographe . . . . .	4,400	»	4,400 »	
	1	Chef d'atelier . . . . .	»	23 04	7,050 24	
	1	Contremaître . . . . .	»	22 08	6,756 48	
	15	Ouvriers qualifiés . . . . .	»	16 »	73,440 »	
	6	Manœuvres spécialisés . . . . .	»	13 60	24,969 60	
	31					
		Indemnité de résidence . . . . .	»	»	18,680 »	
		Indemnité familiale . . . . .	»	»	14,600 »	
		Hautes paies pour décoration militaire (art. 4) et pour chevrons de front aux militaires placés sans allocations militaires . . . . .	»	»	4,662 50	
		Majoration de salaires pour travaux insalubres . . . . .	»	»	2,000 »	
		Frais de déplacement et de mission des salariés . . . . .	»	»	501 18	
					197,410 »	
24	b.	<i>Usine de réparations du charroi automobile :</i>				
	3	Agents techniques principaux . . . . .	9,500	»	28,500 »	
	1	Agent technique . . . . .	8,000	»	8,000 »	
	4	A REPORTER. . . . . fr.			36,500 »	
					197,410 »	
A REPORTER . . . . fr.						

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1925	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1924.	DIFFÉRENCES.		Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
44,418,975	43,858,417	1,342,258	781,700	
1,173,430	1,045,493	127,937	»	<p>ART. 24. — La majoration est due :</p> <p>1° Au relèvement des traitements et salaires des ouvriers de l'usine de réparations du charroi automobile régis par le barème régional. (Cette augmentation a été de 15 % du mois d'août 1925 au mois d'août 1924).</p> <p>2° A la mise au point de la composition organique de la susdite usine, l'effectif existant ayant été reconnu insuffisant pour assurer l'entretien du matériel qui, d'ailleurs, va augmenter du chef de la reprise, par le Département de la Défense Nationale, du service de destruction des munitions.</p>
43,592,405	44,903,910	1,470,195	781,700	

## BUDGET DE L'EXERCICE 1925.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des develop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
		REPORT. . . . . fr.				
Nombre d'agents.	EMPLOIS.	Traitement annuel.	Salaires journalier moyen.	TOTAUX.	MONTANT de la dépense.	
4	REPORT. . . . . fr.			36,500 »	197,410 »	
2	Agents techniques . . . . .	7,600	»	15,200 »		
1	Commis d'artillerie . . . . .	5,700	»	5,700 »		
1	Id. . . . .	5,300	»	5,300 »		
2	Id. . . . .	4,900	»	9,800 »		
1	Id. . . . .	4,500	»	4,500 »		
1	Dessinateur d'études . . . . .	9,600	»	9,600 »		
1	Dessinateur . . . . .	5,300	»	5,300 »		
1	Portier pointeur . . . . .	6,600	»	6,600 »		
2	Contremaîtres . . . . .	»	35 28	21,391 36		
7	Chefs d'équipe . . . . .	»	32 »	68,544 »		
36	Ouvriers spécialistes . . . . .	»	30 80	339,292 80		
20	Premiers ouvriers . . . . .	»	25 76	157,651 72		
13	Ouvriers qualifiés . . . . .	»	22 16	88,152 48		
7	Manœuvres spécialisés . . . . .	»	18 48	39,584 16		
3	Manœuvres non spécialisés. . . . .	»	17 12	15,717 44		
3	Apprentis . . . . .	»	14 »	12,852 »		
405	Indemnité de résidence . . . . .	»	»	7,920 »		
	Indemnité familiale . . . . .	»	»	3,290 »		
	Allocations familiales régionales aux salariés . . . . .	»	»	12,760 »		
	Majoration de salaires pour travaux insalubres . . . . .	»	»	9,664 04		
	Frais de déplacement et de mission des salariés . . . . .	»	»	500 »		
	Personnel allemand employé à l'atelier de réparations du charroi automobile du corps de transports de l'armée d'occupation . . . . .	»	»	100,000 »		
					976,020 »	
	TOTAL GÉNÉRAL . . . . . fr.				1,173,430 »	
					A REPORTER. . . . . fr.	

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1925.	CRÉDITS ajoutés POUR L'EXERCICE 1924.	DIFFÉRENCES.		Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
45,592,405	44,903,910	1,470,495	781,700	
45,592,405	44,903,910	1,470,495	781,700	

## BUDGET DE L'EXERCICE 1925.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT . . . fr.
			fr.
		Approvisionnements de toute nature et frais généraux des établissements et services du charroi automobile :	
	a.	<i>Magasin d'approvisionnements du charroi automobile :</i>	
		Pièces de rechange, accessoires et matières premières pour autos, motos, vélos (y compris les objets et matières à acquérir directement par l'atelier de réparations du corps de transports de l'armée d'occupation). Pneus, bandages et chambres à air. Véhicules automobiles (autos et motos). Outillage spécial pour la commission d'expertise et de réception. Matières premières pour carrosseries, etc. Frais généraux (entretien des bâtiments, éclairage, chauffage, fournitures de bureau, reliement téléphonique, analyses diverses, consommation d'eau; gaz pour four d'essai, indemnité de caisse au gestionnaire, menues dépenses, etc.). Fournitures de bureau et charbon de forge pour l'atelier de réparations du corps de transports de l'armée d'occupation.	fr. 1,933,600 »
	b.	<i>Usine de réparations du charroi automobile :</i>	
25		Machines et outillage. Ingrédients spéciaux (mazout, huile semi-Diesel, huile de graissage, etc.). Cémentation de pièces dans les usines civiles. Matières premières pour pièces de rechange pour le corps des chars de combat. Matières premières pour réparation des autos, motos et vélos. Pièces de rechange et accessoires, etc. Frais généraux (entretien des bâtiments, chauffage, éclairage, charbon de forge, loyer d'un terrain, fournitures de bureau. Consommation d'eau, reliement téléphonique, bibliothèque technique, indemnité de caisse du gestionnaire, menues dépenses, etc.)	280,400 »
	c.	<i>1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> compagnies automobiles d'armée. Parc de la division d'artillerie d'armée. École des services automobiles :</i>	
		Frais généraux relatifs à l'exploitation technique (charbon de forge et de chauffage, fournitures de bureau, reliement téléphonique, force motrice, indemnité de caisse aux gestionnaires, menues dépenses, etc.). Bibliothèque technique de l'École des services automobiles	45,000 »
	d.	Essence pour automobiles, moteurs fixes, etc., de l'armée (à l'exclusion de l'essence d'aviation); pétrole pour les services automobiles.	1,860,000 »
	e.	Frais d'études et d'essais pour la recherche d'un carburant national.	7,500 »
		<b>TOTAL DU CHAPITRE V. . . . fr.</b>	
		<b>CHAPITRE VI.</b>	
		<b>BÂTIMENTS ET CONSTRUCTIONS MILITAIRES.</b>	
		Bâtiments et constructions militaires. — Personnel civil des bâtiments et constructions militaires et du domaine militaire de l'État :	
	a.	<i>Traitements des agents civils permanents :</i>	
		83 adjoints techniques . . . . . fr. 814,800 »	
		13 id. électriciens . . . . . 93,600 »	
		4 id. des plantations . . . . . 31,200 »	
		18 id. administratifs chefs de bureau . . . . . 161,700 »	
		70 id. administratifs, commis et dactylographes . . . . . 421,100 »	
		8 id. administratifs, gestionnaires . . . . . 71,500 »	
		26 dessinateurs . . . . . 173,800 »	
		124 surveillants . . . . . 779,900 »	
		13 surveillants électriciens . . . . . 71,900 »	
		4 surveillants des plantations . . . . . 23,600 »	
		363	2,643,100 »
	b.	<i>Traitements des agents permanents détachés :</i>	
		1 <sup>o</sup> A l'Administration centrale :	
		5 adjoints techniques . . . . . fr. 56,900 »	
		14 adjoints administratifs . . . . . 105,700 »	
		2 dessinateurs . . . . . 16,500 »	
		21	
		2 <sup>o</sup> Aux directions des régions fortifiées :	
		2 dessinateurs . . . . . 15,300 »	
		2	194,400 »
		<b>A REPORTER. . . . fr.</b>	<b>2,837,500 »</b>

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1925.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1924.	DIFFÉRENCES		Observations
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
45,592,405	44,903,910	1,470,195	781,700	
4,126,500	3,586,700	539,800	»	<p>ART. 25. — La majoration provient :</p> <p>1° De la nécessité de faire des achats plus importants de matières et pièces de rechange, par suite de l'épuisement des stocks provenant des ateliers du Havre ;</p> <p>2° De l'augmentation du prix des matières premières (15 % en général, 50 % pour les pneus) ;</p> <p>3° De la nécessité de remplacer un certain nombre de véhicules-usés, aucun achat n'ayant été fait dans les cinq dernières années ;</p> <p>4° De la charge complémentaire qu'occasionne, au Département de la Défense Nationale, la reprise du service de destruction des munitions.</p> <p>On évalue à 500,000 francs les recettes qui seront versées aux Voies et Moyens.</p>
49,718,905	48,490,610	2,009,995	781,700	
AUGMENTATION . fr.		1,228,295		

## BUDGET DE L'EXERCICE 1925.

NUMÉRO des articles.	LITTE des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
			REPORT. . . . . fr.	2,837,500 »	
26	c	Rémunération des ingénieurs temporaires assurant leur collaboration au Service des bâtiments et constructions militaires (9 ingénieurs et 13 officiers pensionnés) . . . . .		250,000 »	
	d	Salaires des employés temporaires utilisés pour les travaux les plus importants à charge du Budget extraordinaire (45 employés temporaires) . . . . .		258,900 »	
	e	Salaires des ouvriers utilisés dans les services généraux des Directions des bâtiments et constructions militaires et des camps de Beverloo, de Brasschaet et d'Elsenborn (installations électriques, chaufferies, service d'incendie, service des plantations, de la voirie, de l'enlèvement des immondices, etc.) :			
		41 électriciens . . . . . fr.	60,720 »		
		16 mécaniciens, machinistes et chauffeurs . . . . .	84,480 »		
		16 ouvriers des plantations et égoutiers . . . . .	77 000 »		
		17 cantonniers et éclusiers . . . . .	81,600 »		
		9 magasiniers. . . . .	40,500 »		
		12 garçons de bureau et concierges . . . . .	50,400 »		
				394,700 »	
		81			
	f	Traitements et salaires des agents permanents et temporaires du tir national et des stands de tir :			
		1 directeur . . . . . fr.	7,200 »		
		16 agents permanents . . . . .	73,800 »		
		9 gardiens temporaires. . . . .	43,000 »		
			124,000 »		
	26				
g	Rémunération du Directeur du service des sites de guerre. . . . .		9,600 »		
h	Traitements des agents en disponibilité . . . . .		57,875 »		
i	Indemnité de résidence . . . . .		227,820 »		
j	Indemnité familiale . . . . .		228,485 »		
k	Indemnités pour travaux extraordinaires, supplémentaires ou spéciaux . . . . .		35 000 »		
l	Indemnités de déplacement du personnel temporaire . . . . .		35,000 »		
m	Dépenses pour le service des bureaux (fournitures, imprimés, matériel de dessin, machines à écrire, chauffage, nettoyage, téléphones, frais postaux, etc.) . . . . .		180,000 »		
			4,638,180 »		
		A déduire : 1/2 % pour médicaments (approximativement) . . . . .		17,380 »	
		RESTE. . . . . fr.		4,620,800 »	
		Service des bâtiments et constructions militaires. — Bâtiments à l'usage des services de troupe :			
27	a	Entretien des bâtiments militaires par les occupants (services de troupe) : entretien locatif, consommation d'eau, éclairage, service de vidange, etc. . . . . fr.		2,900,000 »	
	b	Gros entretien, réparations et renouvellement aux bâtiments militaires et aux ouvrages de fortification et mixtes; constructions et améliorations, achats d'immeubles, expropriations, travaux de défrichement et de plantations, acquisitions de matériel et de matériaux pour le service des bâtiments et constructions militaires, aménagement de plaines de sport, etc.; frais de transport pour les déplacements nécessités par l'étude et la surveillance des travaux . . . . .		6,500,000 »	
	c	Achat, renouvellement et entretien d'objets mobiliers, d'appareils et engins de gymnastique. . . . .		800 000 »	
	d	Location de bâtiments et de terrains pour les services de troupe . . . . .		90,000 »	
	e	Participation dans les frais des stands communaux; subventions ou cotisations à certaines organisations techniques. . . . .		150,000 »	
		TOTAL DU CHAPITRE VI . . . . . fr.			

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1925.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1924.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION	
4,620,800	4,622,545	»	1,745	ART. 26. — Le crédit a été mis en rapport avec les besoins prévus pour 1925.
10,440,000	8,850,000	1,590,000	»	ART. 27. — Cette majoration est due : 1° Au fait que de gros travaux d'entretien et de peinturages extérieurs s'imposent cette année, ainsi que des achats ou renouvellements de mobilier; ces dépenses ont été postposées en 1924; 2° A l'augmentation du coût des matières premières et de la main-d'œuvre. On évalue à 10.000 francs les recettes (Produits du tir national et des stands) qui seront versées aux Voies et Moyens.
15,060,800	13,472,545	1,590,000	1,745	
AUGMENTATION . fr.		1,588,255		

## BUDGET DE L'EXERCICE 1925.

N°	LITTE	DESIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.
N°	LITTE	DESIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.
des	des	DESIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.
articles.	articles.	DESIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.
<b>CHAPITRE VII.</b>		
<b>SERVICES TECHNIQUES DU GÉNIE.</b>		
Services techniques du génie. — Personnel :		
Traitements, salaires et indemnités du personnel civil appointé et salarié et du personnel militaire placé sans allocations militaires :		
Nombre d'agents.	EMPLOIS.	MONTANT de la dépense.
Traitement annuel.	Salaire journalier moyen.	TOTAUX.
<i>a. Bataillon de pontonniers :</i>		
1	Mécanicien de remorqueur . . . . .	5,200 »
2	Chefs d'équipe . . . . .	» 24 84 15,202 08
2	Premiers ouvriers . . . . .	» 24 48 12,962 16
3	Ouvriers qualifiés . . . . .	» 19 98 18,341 64
8		
	Indemnité familiale . . . . .	» » 2,920 »
	Indemnité de résidence . . . . .	» » 5,040 »
	Hautes paies pour chevrons de front et pour décoration militaire (art. 4) au personnel militaire placé sans allocations militaires . . . . .	» » 1,095 »
	Augmentations de salaires et indemnités de déplacement aux salariés . . . . .	» » 1,239 12
		62,000 »
<i>b. Régiment des troupes de transmission :</i>		
1	Agent technique (1 <sup>re</sup> catégorie) . . . . .	12,000 »
3	Commis d'artillerie . . . . .	8,000 »
2	Chefs d'atelier . . . . .	» 27 36 16,744 32
3	Contremaîtres . . . . .	» 25 68 23,574 24
1	Chef d'équipe . . . . .	» 23 52 7,197 12
41	Premiers ouvriers . . . . .	» 21 48 269,488 08
44	Ouvriers qualifiés . . . . .	» 17 52 235,889 28
2	Journaliers ou manœuvres spécialisés . . . . .	» 14 16 8,665 92
97		
	Indemnité familiale . . . . .	» » 21,900 »
	Indemnité de résidence . . . . .	» » 26,280 »
		645,738 96
	À REPORTER. . . fr.	62,000 »



## BUDGET DE L'EXERCICE 1925.

NOMBRE des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.				
Nombre d'agents.	EMPLOIS.	Traitement annuel.	Salaire jour- nalier moyen.	TOTALS.	MONTANT. de la dépense.	
	REPORT. . . . fr.			645,738 96	62,000 »	
	Augmentations de salaires et indemnités de déplacement aux salariés . . . . .	»	»	4,261 04	650,000 »	
c.	<i>Régiment de chemin de fer :</i>					
	1 Machiniste-instructeur des chemins de fer de l'État . . . . .	8,600 »	»	8,600 »		
	1 Instructeur du cours de signalisation (indemnités). . . . .	1,200 »	»	1,200 »		
	4 Agent technique. . . . .	9,000 »	»	9,000 »		
	3					
	Primes et indemnités de mission . . . . .	»	»	5,135 »		
	Indemnité familiale. . . . .	»	»	1,825 »		
	Indemnité de résidence. . . . .	»	»	1,440 »		
					27,220 »	
d.	<i>Parc du génie d'armée :</i>					
	1 Agent technique. . . . .	8,000 »	»	8,000 »		
	6 Commis d'artillerie ou employés temporaires . . . . .	4,700 »	»	28,200 »		
	2 Gardiens des forts de Fléron et de Liers . . . . .	3,285 »	»	6,570 »		
	20 Ouvriers qualifiés . . . . .	»	17 60	107,712 »		
	2 Contremaitres d'atelier . . . . .	»	22 80	13,953 60		
	2 Chefs d'équipe . . . . .	»	14 80	9,057 60		
	4 Chefs d'équipe (durant 6 mois) . . . . .	»	14 80	8,880 »		
	1 Chef d'équipe (durant 11 mois) . . . . .	»	14 80	4,144 »		
	38					
	A REPORTER. . . . fr.			186,517 20	739,220 »	
					A REPORTER . . . fr.	

## DÉVELOPPEMENTS. DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1925.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1924	DIFFÉRENCES.		Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
1,101,720 »	874,208 »	227,512 »	»	<p>ART. 20. — La différence en plus provient :</p> <p>1° Des augmentations normales des traitements et salaires ;</p> <p>2° De la création d'un service technique pour le régiment des troupes de transmission résultant de la réunion des ateliers du bataillon de télégraphistes à ceux du bataillon de radiotélégraphistes ;</p> <p>3° De la nécessité de recruter un plus grand nombre d'ouvriers civils pour ne pas distraire des soldats d'une partie de la période d'instruction ;</p> <p>4° De la création de deux emplois d'agent technique, l'un pour le régiment des troupes de transmission, l'autre pour le régiment de chemin de fer.</p>
1,101,720 »	874,208 »	227,512 »	»	

## BUDGET DE L'EXERCICE 1925

NOMBRE des articles	LITTE RA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.						
		Nombre d'agents.	EMPLOIS.	Traitement annuel.	Salaire jour- nalier moyen.	TOTAUX.	MONTANT. de la dépense.	
						REPORT . . . fr.		
		38	REPORT. . . fr.			186,517,20	739,220 »	
		6	Manœuvres spécialisés. . . . .	»	13 20	24,235 20		
		3	Manœuvres spécialisés (durant 6 mois) . . . . .	»	14 80	6,926 40		
		1	Manœuvre spécialisé (durant 1 mois) . . . . .	»	14 80	370 »		
		9	Manœuvres non spécialisés . . . . .	»	11 20	30,844 80		
		2	Id. (durant 5 mois). . . . .	»	10 80	2,700 »		
		9	Id. (durant 6 mois). . . . .	»	10 80	14,580 »		
		2	Id. (durant 9 mois). . . . .	»	10 80	4,860 »		
		7	Id. (durant 11 mois). . . . .	»	10 80	21,168 »		
		77						
			Indemnité familiale . . . . .	»	»	20,697 »		
			Indemnité de résidence . . . . .	»	»	36,890 »		
			Hautes paies pour chevrons de front et pour décoration militaire (art 4) au personnel militaire placé sans allocations militaires . . . . .	»	»	11,198 40		
			Augmentations de salaires et indemnités de déplacement aux salariés. . . . .	»	»	1,513 »		
							362,500 »	
			TOTAL GÉNÉRAL . . . fr.				1,101,720 »	
		Services techniques du génie. — Approvisionnements de toute nature et frais généraux (y compris : location, entretien et surveillance des bâtiments, terrains et dépendances non à l'usage de casernement, etc.) :						
	a.		Bataillon de Pontonniers . . . . .				61,000 »	
29	b.		Régiment des troupes de transmission :					
			Matériels téléphonique et télégraphique; matériel de signalisation; matériel de radio-télégraphistes; matériel colombophile, etc. . . . .				1,581,500 »	
	c.		Régiment de chemin de fer (y compris l'entretien des voies ferrées stratégiques, des quais et raccordements militaires ainsi que des rampes d'embarquement) . . . . .				598,685 »	
	d.		Parc du génie d'armée :					
			Polygones du génie de corps d'armée, de la division légère et des écoles du génie . . . . .				520,000 »	
			TOTAL DU CHAPITRE VII . . . fr.					

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1925.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1924.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
1,101,720	874,208	227,512	»	
2,761,185	2,311,000	450,185	»	
3,862,905	3,185,208	677,697	»	
AUGMENTATION. . fr.		677,697		

ART. 29. — Cette majoration résulte en ordre principal :

- 1° Du renchérissement des matières premières évalué à 15 % et de l'augmentation du prix de la main-d'œuvre;
- 2° Des dépenses pour renouvellement qui n'ont pu être effectuées en 1924, notamment en ce qui concerne le matériel de télégraphie sans fil pour aviation.

On évalue à 150,000 francs les recettes qui seront versées aux Voies et Moyens.

## BUDGET DE L'EXERCICE 1925.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<b>CHAPITRE VIII.</b>		
<b>AÉRONAUTIQUE.</b>		
Aéronautique militaire. — Personnel :		
30	a.	Cadre navigant. Indemnités et primes aéronautiques . . . . . fr. 1,300,000 »
	b.	Cadre spécialiste. Indemnités professionnelles et droits acquis . . . . . 400,000 »
	c.	Frais de séjour et de déplacements pour missions aéronautiques . . . . . 35,000 »
	d.	Salaires des ouvriers civils et temporaires (15 agents en moyenne) . . . . . 75,000 »
Aéronautique militaire. — Approvisionnements de toute nature, frais généraux et écoles civiles :		
31	a.	Entretien du matériel aéronautique en service . . . . . fr. 4,900,000 »
	b.	Achat du matériel aéronautique de renouvellement périodique . . . . . 8,850,000 »
	c.	Rechanges, approvisionnements et combustibles . . . . . 4,900,000 »
	d.	Frais généraux divers et entretien des installations aéronautiques . . . . . 230,000 »
	e.	Écoles civiles d'aviation (primes pour la formation des élèves pilotes militaires). . . . 1,500,000 »
Administration de l'aéronautique. — Personnel :		
32	a.	Service technique de l'aéronautique :
		1 directeur . . . . . fr. 17,800 »
		5 chefs de section . . . . . 62,000 »
		5 chefs de travaux . . . . . 40,000 »
		4 dessinateurs-calculateurs-opérateurs . . . . . 28,500 »
		2 aides dessinateurs. . . . . 10,000 »
		1 comptable . . . . . 5,000 »
		1 dactylographe . . . . . 5,000 »
		15 ouvriers. . . . . 99,000 »
		4 manœuvres. . . . . 18,000 »
		2 nettoyeuses. . . . . 4,500 »
		1 planton-messenger. . . . . 5,000 »
		2 ingénieurs spécialistes temporaires . . . . . 19,200 »
		43
		Indemnité familiale . . . . . 14,000 »
	Indemnité de résidence . . . . . 13,000 »	
		<u>341,000 »</u>
		A REPORTER. . . fr. 341,000 »
		A REPORTER. . . fr.

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1925.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1924.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
1,810,000	1,120,000	690,000	»	ART. 50. — Majoration résultant de l'augmentation du personnel navigant et de ses indemnités aéronautiques. Il est tenu compte d'une diminution du nombre d'ouvriers civils.
20,400,000	17,700,000	2,700,000	»	ART. 31. — Cette majoration est due : 1° Au fait que ces dépenses ajournées en 1924 seront reprises cette année; 2° A l'augmentation du personnel navigant et à celle du coût des approvisionnements; 3° A l'augmentation du nombre de pilotes à former. On évalue à 600,000 francs les recettes à verser aux Voies et Moyens.
866,390	795,590	70,800	»	ART. 32. — La majoration provient : 1° De l'augmentation du personnel due à l'extension du service technique et à la garde des installations de ce service; 2° Des augmentations normales des traitements et salaires.
23,076,390	19,615,590	3,460,800	»	

## BUDGET DE L'EXERCICE 1925.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des develop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. . . . fr.
	b.	Personnel du réseau aérien :	
		3 chefs d'aérodrome de 2 <sup>e</sup> classe à 7,700 francs . . . . . fr.	23,100 »
		2 chefs d'aérodrome de 3 <sup>e</sup> classe à 6,500 francs . . . . .	13,000 »
		15 commis contrôleurs (à fr. 2.30 à l'heure en moyenne) . . . . .	86,100 »
		15 radiotélégraphistes (à fr. 2.30 à l'heure en moyenne) . . . . .	86,100 »
		17 ouvriers (à fr. 2.00 à l'heure en moyenne) . . . . .	84,800 »
		34 manœuvres et gardiens (à fr. 1.50 à l'heure en moyenne) . . . . .	127,290 »
		86	
		Indemnité aux experts de l'aéronautique civile . . . . .	5,000 »
		Indemnité de résidence . . . . .	45,000 »
		Indemnité familiale . . . . .	30,000 »
			500,390 »
	c.	Frais de déplacement, de représentation et de mission, intéressant exclusivement le service de l'aéronautique civile :	
		1 <sup>o</sup> Indemnités de déplacement des officiers et assimilés ainsi que des fonctionnaires et employés civils faisant partie du personnel de l'aéronautique civile et des délégués de l'Etat aux Commissions internationales aéronautiques. . . . . fr.	17,000 »
		2 <sup>o</sup> Frais de représentation et de missions spéciales des officiers attachés à l'aéronautique civile . . . . .	8,000 »
			25,000 »
		TOTAL . . . . fr.	866,390 »
		Administration de l'aéronautique. — Matériel, approvisionnements, primes, subsides, travaux d'aménagement :	
	a.	Organisation des lignes aériennes . . . . . fr.	920,000 »
	b.	Part d'intervention de l'Etat dans le déficit éventuel de la Société anonyme belge d'exploitation de la navigation aérienne . . . . .	3,100,000 »
	c.	Vulgarisation de l'aéronautique . . . . .	200,000 »
	d.	Services techniques . . . . .	855,000 »
	e.	Subventions à allouer, par le Ministre, pour participation à des essais et concours aéronautiques; encouragements à l'industrie aéronautique, aux inventeurs, etc. Intervention dans les frais d'organisation et de fonctionnement de la Commission internationale de navigation aérienne. Bibliographie. Cartographie . . . . .	200,000 »
	f.	Subsides accordés par le Ministre à titre de vulgarisation aux écoles civiles de l'aviation . . . . .	300,000 »
	g.	Comité consultatif d'aéronautique . . . . .	2,000 »
		TOTAL DU CHAPITRE VIII . . . . fr.	

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1925	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1924.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
23,076,390	19,615,590	3,460,800	»	
5,577,000	4,997,000	580,000	»	<p>ART. 53. — Cette différence en plus est due : -</p> <p>1° A l'entretien d'installations nécessaires à la mise en exploitation des aérodromes de Bruxelles et d'Anvers;</p> <p>2° A l'entretien des voies d'accès aux nouvelles installations de l'aérodrome de Bruxelles;</p> <p>3° A l'extension des services techniques : création de la section des essais en vol et nouveaux grèments du tunnel de 2 mètres de diamètre, etc.</p> <p>On évalue à 150,000 francs les recettes à verser aux Voies et Moyens.</p>
28,653,390	24,612,590	4,040,800	»	
AUGMENTATION . . fr.		4,040,800		

## BUDGET DE L'EXERCICE 1925.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
<b>CHAPITRE IX.</b>			
<b>NOURRITURE DES TROUPES. — FOURRAGES ET AUTRES PRESTATIONS.</b>			
<b>Nourriture des troupes — Fourrages :</b>			
	<i>a.</i>	Pain ou biscuits . . . . . fr.	11,791,132 14
	<i>b.</i>	Viande . . . . .	21,927,823 95
	<i>c.</i>	Petits vivres (café, sucre, sel, etc.) . . . . .	5,178,495 90
	<i>d.</i>	Indemnité de nourriture et de ménage . . . . .	22,206,636 50
	<i>e.</i>	Fourrages . . . . .	30,983,098 »
		TOTAL . . . . . fr.	92,087,186 49
		A ajouter :	
	<i>f.</i>	Nourriture des pupilles non militaires . . . . .	696,150 »
			92,783,336 49
		A déduire :	
		Pour les hommes en petite permission ou à l'hôpital . . . . .	3,670,065 37
		RESTE. . . . . fr.	89,113,271 12
	<i>g.</i>	Entretien et amélioration des bâtiments et services d'exploitation . . . . .	782,341 37
34	<i>h.</i>	Traitements, salaires et indemnités du personnel civil :	
		36 ouvriers civils militarisés . . . . . fr.	157,454 50
		338 militaires placés sans allocations militaires . . . . .	1,376,878 50
		2 ouvriers . . . . .	7,038 »
		376 . . . . .	1,541,371 »
		A déduire :	
		1/2 % pour médicaments (approximativement) . . . . .	7,706 85
		RESTE. . . . . fr.	1,533,664 15
		Indemnité de résidence . . . . .	183,060 »
		Indemnité familiale . . . . .	140,406 »
		Haute paie pour chevrons de front aux militaires placés sans allocations militaires . . . . .	70,375 10
			1,927,205 25
	<i>i.</i>	Frais occasionnés par l'école pour cuisiniers militaires . . . . .	16,200 »
			91,839,017 74
		Soit, en chiffres ronds. . . . . fr.	91,839,000 »
A REPORTER. . . . . fr.			

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDIT demandé pour l'exercice 1925.	CRÉDIT alloué pour l'exercice 1924.	DIFFÉRENCES.		Observations.																																																																																																																			
		augmentation.	diminution.																																																																																																																				
				ART. 34.																																																																																																																			
				<table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2">HOMMES.</th> <th colspan="3">RATIONS.</th> <th rowspan="2">DÉPENSES.</th> </tr> <tr> <th>Nombre.</th> <th>Grammes.</th> <th>Prix.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td rowspan="2">58,353</td> <td>22,500</td> <td>7,627,500</td> <td>Pain. 750   0.60</td> <td>4,576,500 »</td> </tr> <tr> <td>35,853</td> <td>12,154,167</td> <td>600   0.48</td> <td>5,834,000 16</td> </tr> <tr> <td>58,353</td> <td>4,517,178</td> <td>Biscuits. 500   0.91</td> <td>1,380,631 98</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Litt. a. . . fr.</td> <td>11,791,132 14</td> </tr> <tr> <td rowspan="2">58,353</td> <td>22,500</td> <td>8,212,500</td> <td>Viande. 400   1.22</td> <td>10,019,250 »</td> </tr> <tr> <td>35,853</td> <td>13,086,345</td> <td>300   0.91</td> <td>11,908,573 95</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Litt. b. . . fr.</td> <td>21,927,823 95</td> </tr> <tr> <td rowspan="2">58,353</td> <td>22,500</td> <td>8,212,500</td> <td>Petits vivres. Armée d'occupation   0.28</td> <td>2,299,500 »</td> </tr> <tr> <td>35,853</td> <td>13,086,345</td> <td>Belgique . . .   0.22</td> <td>2,878,995 90</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Litt. c. . . fr.</td> <td>5,178,495 90</td> </tr> <tr> <td rowspan="4">58,353</td> <td>22,100</td> <td>8,066,500</td> <td>Indemnité de ménage. Armée d'occupation (caporaux   0.75</td> <td>6,049,875 »</td> </tr> <tr> <td>34,457</td> <td>12,576,805</td> <td>Belgique . . . (soldats.   0.60</td> <td>7,546,083 »</td> </tr> <tr> <td>400</td> <td>146,000</td> <td>Armée d'occupation (Sous-   1.15</td> <td>167,900 »</td> </tr> <tr> <td>1,396</td> <td>509,540</td> <td>Belgique . . . (officiers.   1 »</td> <td>509,540 »</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Indemnité de nourriture.</td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td>1,500</td> <td>547,500; par jour : fr. 4.50 . . . .</td> <td></td> <td>2,463,750 »</td> </tr> <tr> <td rowspan="3">8,190</td> <td>6,190</td> <td>Indemnité représentative de vivres. 2,259,350; caporaux et soldats, par jour : fr. 2.21 . . . . .</td> <td></td> <td>4,993,163 50</td> </tr> <tr> <td>500</td> <td>182,500; sous-officiers, par jour : fr. 2.61</td> <td></td> <td>476,325 »</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Litt. d. . . fr.</td> <td></td> <td>22,206,636 50</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Fourrages.</td> <td></td> </tr> <tr> <td rowspan="4">14,893 chevaux.</td> <td></td> <td>8,081 chevaux de selle (officiers et trou- pes), la ration : fr. 5.53 . . . . .</td> <td></td> <td>16,311,094 45</td> </tr> <tr> <td></td> <td>5,603 chevaux de trait ordinaire, la rati- on : fr. 5.68 . . . . .</td> <td></td> <td>11,616,139 60</td> </tr> <tr> <td></td> <td>1,209 chevaux de trait fort, la ration : fr. 6.47 . . . . .</td> <td></td> <td>2,855,113 95</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Supplément de 1/2 k° d'avoine et 1/2 k° de foin par jour, alloué à 1,000 chevaux, à fr. 0.55 . . . . .</td> <td></td> <td>200,750 »</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Litt. e. . . fr.</td> <td>30,983,098 »</td> </tr> </tbody> </table>	HOMMES.	RATIONS.			DÉPENSES.	Nombre.	Grammes.	Prix.	58,353	22,500	7,627,500	Pain. 750   0.60	4,576,500 »	35,853	12,154,167	600   0.48	5,834,000 16	58,353	4,517,178	Biscuits. 500   0.91	1,380,631 98			Litt. a. . . fr.	11,791,132 14	58,353	22,500	8,212,500	Viande. 400   1.22	10,019,250 »	35,853	13,086,345	300   0.91	11,908,573 95			Litt. b. . . fr.	21,927,823 95	58,353	22,500	8,212,500	Petits vivres. Armée d'occupation   0.28	2,299,500 »	35,853	13,086,345	Belgique . . .   0.22	2,878,995 90			Litt. c. . . fr.	5,178,495 90	58,353	22,100	8,066,500	Indemnité de ménage. Armée d'occupation (caporaux   0.75	6,049,875 »	34,457	12,576,805	Belgique . . . (soldats.   0.60	7,546,083 »	400	146,000	Armée d'occupation (Sous-   1.15	167,900 »	1,396	509,540	Belgique . . . (officiers.   1 »	509,540 »			Indemnité de nourriture.			1,500	547,500; par jour : fr. 4.50 . . . .		2,463,750 »	8,190	6,190	Indemnité représentative de vivres. 2,259,350; caporaux et soldats, par jour : fr. 2.21 . . . . .		4,993,163 50	500	182,500; sous-officiers, par jour : fr. 2.61		476,325 »		Litt. d. . . fr.		22,206,636 50			Fourrages.		14,893 chevaux.		8,081 chevaux de selle (officiers et trou- pes), la ration : fr. 5.53 . . . . .		16,311,094 45		5,603 chevaux de trait ordinaire, la rati- on : fr. 5.68 . . . . .		11,616,139 60		1,209 chevaux de trait fort, la ration : fr. 6.47 . . . . .		2,855,113 95		Supplément de 1/2 k° d'avoine et 1/2 k° de foin par jour, alloué à 1,000 chevaux, à fr. 0.55 . . . . .		200,750 »			Litt. e. . . fr.	30,983,098 »
HOMMES.	RATIONS.			DÉPENSES.																																																																																																																			
	Nombre.	Grammes.	Prix.																																																																																																																				
58,353	22,500	7,627,500	Pain. 750   0.60	4,576,500 »																																																																																																																			
	35,853	12,154,167	600   0.48	5,834,000 16																																																																																																																			
58,353	4,517,178	Biscuits. 500   0.91	1,380,631 98																																																																																																																				
		Litt. a. . . fr.	11,791,132 14																																																																																																																				
58,353	22,500	8,212,500	Viande. 400   1.22	10,019,250 »																																																																																																																			
	35,853	13,086,345	300   0.91	11,908,573 95																																																																																																																			
		Litt. b. . . fr.	21,927,823 95																																																																																																																				
58,353	22,500	8,212,500	Petits vivres. Armée d'occupation   0.28	2,299,500 »																																																																																																																			
	35,853	13,086,345	Belgique . . .   0.22	2,878,995 90																																																																																																																			
		Litt. c. . . fr.	5,178,495 90																																																																																																																				
58,353	22,100	8,066,500	Indemnité de ménage. Armée d'occupation (caporaux   0.75	6,049,875 »																																																																																																																			
	34,457	12,576,805	Belgique . . . (soldats.   0.60	7,546,083 »																																																																																																																			
	400	146,000	Armée d'occupation (Sous-   1.15	167,900 »																																																																																																																			
	1,396	509,540	Belgique . . . (officiers.   1 »	509,540 »																																																																																																																			
		Indemnité de nourriture.																																																																																																																					
	1,500	547,500; par jour : fr. 4.50 . . . .		2,463,750 »																																																																																																																			
8,190	6,190	Indemnité représentative de vivres. 2,259,350; caporaux et soldats, par jour : fr. 2.21 . . . . .		4,993,163 50																																																																																																																			
	500	182,500; sous-officiers, par jour : fr. 2.61		476,325 »																																																																																																																			
		Litt. d. . . fr.		22,206,636 50																																																																																																																			
		Fourrages.																																																																																																																					
14,893 chevaux.		8,081 chevaux de selle (officiers et trou- pes), la ration : fr. 5.53 . . . . .		16,311,094 45																																																																																																																			
		5,603 chevaux de trait ordinaire, la rati- on : fr. 5.68 . . . . .		11,616,139 60																																																																																																																			
		1,209 chevaux de trait fort, la ration : fr. 6.47 . . . . .		2,855,113 95																																																																																																																			
		Supplément de 1/2 k° d'avoine et 1/2 k° de foin par jour, alloué à 1,000 chevaux, à fr. 0.55 . . . . .		200,750 »																																																																																																																			
		Litt. e. . . fr.	30,983,098 »																																																																																																																				
91,839,000	93,599,200	»	1,760,200																																																																																																																				
91,839,000	93,599,200	»	1,760,200	ART. 34. — Malgré une augmentation des effectifs de 7.168 hommes, l'ensemble de l'article accuse une différence en moins provenant :																																																																																																																			
				1° De la diminution du prix des denrées fourragères et du nombre de chevaux;																																																																																																																			
				2° De la suppression du crédit sollicité en 1924 pour bissexte de l'année.																																																																																																																			
				3° De la suppression des articles de ménage, tabacs, etc. qui rentrent actuellement dans l'indemnité de ménage.																																																																																																																			

## BUDGET DE L'EXERCICE 1925.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES		
			REPORT.	fr.
(1)	»	Service du couchage. — Personnel ( <i>Pour mémoire</i> ) . . . . .		
		Service du couchage :		
	a.	Renouvellement et entretien du matériel d'exploitation . . . . .	fr.	2,624,000 »
	b.	Location, entretien et amélioration aux bâtiments . . . . .		40,000 »
	c.	Traitements, salaires et indemnités payés à charge des frais d'exploitation :		
		12 directeurs, de 9,500 à 13,400 francs . . . . .	fr.	138,800 »
		9 sous-directeurs, de 8,500 à 9,500 francs . . . . .		80,600 »
		2 commis, de 6,900 à 9,300 francs . . . . .		16,200 »
		2 préposés, à 8,900 francs . . . . .		17,800 »
		53 ouvriers civils, de fr. 10.50 à fr. 14.75 par jour . . . . .		222,938 »
		156 ouvrières, de fr. 8.30 à fr. 9.50 par jour . . . . .		445,764 85
35		55 ouvriers militaires placés sans allocations militaires, de fr. 10.50 à fr. 14.75 par jour . . . . .		214,240 50
		289		
		Indemnité de résidence . . . . .		78,730 »
		Indemnité familiale . . . . .		62,780 »
		Haute paie pour chevrons de front aux militaires placés sans allocations militaires . . . . .		5,475 »
		Indemnité spéciale de séjour à l'armée d'occupation et indemnité de service en Allemagne occupée . . . . .		16,060 »
		TOTAL.	fr.	1,999,388 35
		A déduire :		
		1/ % pour médicaments (approximativement) . . . . .		2,388 35
		RESTE.	fr.	1,297,000 »
(2)	»	Habillement des troupes. — Personnel. ( <i>Pour mémoire</i> ). . . . .		
		Equipement des troupes :		
	a.	Achat, confection et entretien des objets d'équipement, etc. . . . .	fr.	38,162,000 »
	b.	Frais d'exploitation du magasin central d'équipement et de ses annexes. Achat et entretien du matériel et frais divers à supporter par cet établissement. Amélioration aux bâtiments et menus frais d'entretien . . . . .		320,000 »
	c.	Traitements, salaires et indemnités payés à charge des frais d'exploitation du magasin central d'équipement et de ses annexes :		
		1 chef-comptable . . . . .	fr.	11,000 »
		1 comptable-adjoint . . . . .		9,000 »
		1 expert en cuirs . . . . .		8,000 »
		2 aides-chimistes . . . . .		16,800 »
		3 agents techniques . . . . .		24,000 »
		1 contremaitre . . . . .		6,120 »
		5 ouvriers de métier . . . . .		26,928 »
		152 ouvriers ordinaires . . . . .		669,145 »
		24 demi-ouvriers . . . . .		58,752 »
		15 apprentis . . . . .		25,704 »
		2 surveillantes . . . . .		8,090 »
36		307 ouvrières . . . . .		862,416 »
		30 demi-ouvrières . . . . .		55,080 »
		13 apprenties . . . . .		17,442 »
		15 militaires placés sans allocations militaires . . . . .		114,798 »
		572		
		A REPORTER.	fr.	1,913,275 » 38,482,000 »
		A REPORTER	fr.	

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1923.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1924.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
91,839,000	93,599,200	»	1,760,200	
»	1,365,200	»	1,365,200	( <sup>1</sup> ) Art. 56 de 1924. — Afin de simplifier la comptabilité des établissements du service du couchage, qui sont exploités en régie, les dépenses faisant l'objet dudit article ont été rattachées à l'article 55 où elles sont reprises sous un littéra distinct (litt. c).
3,961,000	2,690,000	1,271,000	»	Art. 55. — Une somme de 1,365,200 francs est transférée de l'article 56 de 1924. La diminution réelle du crédit, soit 94,200 francs, résulte d'une nouvelle réduction du personnel et des frais d'exploitation.
»	1,706,936	»	1,706,936	( <sup>2</sup> ) Art. 58 de 1924. — Afin de simplifier la comptabilité des établissements du service de l'équipement des troupes, qui sont exploités en régie, les dépenses faisant l'objet dudit article ont été rattachées à l'article 56 où elles sont reprises sous un littéra distinct (litt. c).
40,527,680	30,444,000	10,083,680	»	Art. 56. — Une somme de 1,706,936 francs est transférée de l'article 58 de 1924. L'augmentation réelle de 8,576,744 francs résulte : 1° De l'augmentation normale des traitements et salaires; 2° De l'augmentation du personnel; 3° De l'intensification de la production des établissements industriels de fabrication de l'équipement. Le libellé de l'article a été remanié pour plus de précision.
136,327,680	129,805,336	11,354,680	4,832,336	

## BUDGET DE L'EXERCICE 1925.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES		
			REPORT. . . fr.	
			REPORT. . . fr. 1,913,275 »	38,482,000 »
		Indemnité de résidence . . . . .	97,040 »	
		Indemnité familiale . . . . .	39,405 »	
		Indemnités diverses :		
		1,500 francs au chef du service de l'équipement . . . . .		
		600 francs au concierge du magasin central d'équipement. . . . .		
		360 francs au concierge de la fabrique militaire de chaussures à Thielt. . . . .	3,660 »	
		1,200 francs, heures de salaires supplémentaires au machiniste- chauffeur de la fabrique militaire de chaussures . . . . .		
		Haute paie pour chevrons de front aux militaires placés sans alloca- tions militaires . . . . .	2,300 »	
			2,055,680 »	
		A déduire : 1/2 % pour médicaments (approximativement) . . . . .	10,000 »	
		RESTE. . . . fr.		2,045,680 »
		TOTAL . . . . fr.		40,527,680 »
37		<b>Combustibles :</b>		
		Achat des combustibles nécessaires à l'armée (y compris les frais de transports), entretien et amélioration des bâtiments et services d'exploitation . . . . .		
		<b>Service vétérinaire et des remotes de l'armée. — Achat de chevaux, achat et entretien de matériel (matériel de campagne, de laboratoire, etc.) :</b>		
	a.	Remonte : achats de chevaux pour l'entretien des effectifs de l'armée :		
		850 chevaux de selle (officiers et troupes) au prix moyen de 3,400 francs . . . . . fr.	2,890,000 »	
		675 chevaux de trait au prix moyen de 3,000 francs . . . . .	2,025,000 »	
38				4,915,000 »
	b.	Reprise, pour compte de la remonte, des chevaux cédés contre remboursement aux officiers montés . . . . .		300,000 »
	c.	<b>Service vétérinaire :</b>		
		Achat et entretien du matériel vétérinaire de campagne, de laboratoire bactériolo- gique, etc. . . . .		2,500 »
		TOTAL DU CHAPITRE IX. . . . fr.		

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1925.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1924.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
136,327 680	129,805,336	11,354,680	4,832,336	
2,100,000	2,100,000	»	»	
5,217,500	818,500	4,399,000	»	<p>ART. 38. — Cette augmentation provient de ce qu'en 1924 une forte diminution des effectifs en chevaux, consécutive à la réorganisation de l'armée, a procuré des disponibilités qui ont permis de réduire, pour cette année, les dépenses de la remonte, tandis que, pour 1925, il faut en revenir aux achats périodiques de chevaux pour l'entretien normal des effectifs.</p> <p>Les recettes à verser aux Voies et Moyens sont évaluées à 600,000 francs pour cessions de chevaux, contre paiement, aux officiers.</p>
143,645,180	132,723,836	15,753 680	4,832,336	
AUGMENTATION fr.		10,921,344		

## BUDGET DE L'EXERCICE 1925.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<b>CHAPITRE X.</b>		
<b>TRANSPORTS, INDEMNITÉS DE DÉPLACEMENT ET DE DÉMÉNAGEMENT.</b>		
		<b>Transports :</b>
39	a.	Transports par mer, sur canaux, rivières et routes . . . . . fr. 400,000 »
	b.	Transports généraux par chemins de fer, malles-poste et tramways . . . . . 8,900,000 »
		<b>Indemnités de déplacement, de déménagement et frais de représentation et de mission :</b>
40	a.	Indemnités de déplacement des officiers et assimilés, des militaires de rang subalterne appointés, ainsi que des fonctionnaires et employés civils ressortissant au Département de la Défense nationale; indemnités de déménagement . . . . . fr. 1,280,000 »
	b.	Frais de représentation et de missions spéciales des officiers . . . . . 600,000 »
	c.	Paiement des billets spéciaux forfaitaires délivrés aux officiers, fonctionnaires et agents civils voyageant pour le service. . . . . 830,000 »
	d.	Service de documentation de l'État major de l'armée . . . . . 750,000 »
		<b>Section des chemins de fer de campagne en pays rhénan :</b>
41	a.	Traitements et indemnités :
		6 chefs de station adjoints . . . . . fr. 65,000 »
		4 commis de 1 <sup>re</sup> classe (sous-chefs) . . . . . 32,000 »
		8 commis de 1 <sup>re</sup> classe . . . . . 56,000 »
		13 commis et commis d'ordre . . . . . 78,000 »
		9 agréés . . . . . 43,000 »
		1 chef garde . . . . . 6,000 »
		<u>41</u> . . . . . 280,000 »
	b.	Indemnité de séjour . . . . . 215,000 »
	c.	Indemnité familiale . . . . . 12,000 »
	d.	Indemnité d'exploitation . . . . . 278,000 »
		<b>TOTAL. . . fr. 785,000 »</b>
		<b>TOTAL DU CHAPITRE X. . . fr.</b>

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1925.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1924.	DIFFÉRENCES.		Observations.
		AUGMENTATION	DIMINUTION.	
9,000,000 »	8,235,000 »	765,000 »	»	ART. 39. — Crédit mis en rapport avec les nouveaux tarifs des chemins de fer, et avec l'accord intervenu au sujet des transports avec le Ministère des Chemins de fer, Marine, Postes et Télégraphes.
3,430,000 »	2,483,000 »	947,000 »	»	ART. 40. — Cette augmentation est due : 1° A l'octroi, depuis le 1 <sup>er</sup> mars 1924, d'indemnités de séjour aux militaires de rang subalterne appointés; 2° A l'extension de l'emploi de billets spéciaux. Le coût de ces billets a, au surplus, été sérieusement majoré.
785,000 »	677,000 »	108,000 »	»	ART. 41. — La différence en plus est due à l'augmentation du nombre d'agents, aux augmentations normales de traitements et à la majoration du taux de l'indemnité d'exploitation.
13,215,000 »	11,395,000 »	1,820,000 »	»	
AUGMENTATION . . fr.		1,820,000 »		

## BUDGET DE L'EXERCICE 1925.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<b>CHAPITRE XI.</b>		
<b>PENSIONS ET SECOURS. — SUBSIDES.</b>		
		Pensions, allocations et augmentations de ces allocations, et indemnités tenant lieu de pension (y compris les arriérés et les premiers termes de pensions, d'allocations et les indemnités tenant lieu de pension prenant cours en 1925 ou antérieurement au 1 <sup>er</sup> janvier de la même année). ( <i>Crédit non limitatif</i> ) :
	a.	Pensions provisoires. . . . . fr. 40,000 »
	b.	Premiers termes des pensions de retraite et ordres nationaux. (Pensions d'ancienneté de service pour officiers et pour militaires de rang subalterne; ordres nationaux décernés pour ancienneté de service; pensions civiles) . . . . . 2,825,000 »
	c.	Indemnités aux militaires en dessous du rang d'officier licenciés par réforme . . . . . 5,000 »
42	d.	Indemnités tenant lieu de pension aux militaires en instance de pension et premiers termes de pensions d'invalidité (y compris les arriérés et éventuellement l'indemnité spéciale pour aide d'une tierce personne) accordés :
	1 <sup>o</sup>	Aux militaires entrés sous les armes après l'armistice . . . . .
	2 <sup>o</sup>	A certains militaires mobilisés dont l'origine ou l'aggravation de l'invalidité ne se place pas entre le 1 <sup>er</sup> août 1914 et le 30 septembre 1919 . . . . . 420,000 »
	3 <sup>o</sup>	A certains militaires et assimilés atteints d'invalidité par suite de blessures ou d'infirmités contractées sur le territoire allemand à la suite d'attentats criminels, commis, provoqués ou favorisés par des Allemands . . . . .
	e.	Subventions aux veuves et autres ayants droit y assimilés, en attendant la liquidation de leur pension, par application des lois coordonnées sur les pensions militaires. — Premiers termes de ces pensions. . . . . 75,000 »
	f.	Allocations et augmentations de ces allocations, prévues par les lois coordonnées sur les pensions militaires en faveur des ascendants de militaires célibataires décédés et autres ayants droits y assimilés. — Premiers termes de ces allocations. . . . . 105,000 »
43		Pensions et indemnités tenant lieu de pension d'invalidité à des anciens militaires des territoires d'Eupen-Malmedy et de La Calamine, devenus Belges aux termes du Traité de Versailles (art. 48 et 50 du décret du 13 septembre 1925 du Haut Commissaire royal Gouverneur), et, éventuellement, indemnité spéciale pour aide d'une tierce personne (y compris les premiers termes de pensions d'invalidité et les indemnités tenant lieu de pension prenant cours en 1925 ou antérieurement au 1 <sup>er</sup> janvier de la même année). ( <i>Crédit non limitatif</i> ). . . . .
		Secours et subsides :
	a.	Secours viagers dont bénéficient des militaires réformés pour infirmités, avant la loi du 24 mai 1912 portant revision des pensions des militaires en dessous du grade d'officier . . . . . fr. 260,000 »
44	b.	Secours à des employés ou à d'anciens employés du Ministère de la Défense nationale, à des militaires et à d'anciens militaires, à leurs veuves et à leur famille. — Allocations tenant lieu de pension à des veuves de militaires de carrière ne bénéficiant pas d'une rente de survie à charge d'une institution de prévoyance de l'armée. . . . . 352,500 »
	c.	Subside à la Caisse de retraite et de secours des ouvriers du chemin de fer pour l'affiliation des employés et ouvriers civils des services ressortissant au Département de la Défense nationale . . . . . 135,000 »
	d.	Secours à des militaires pensionnés avant le 1 <sup>er</sup> août 1914 pour affection oculaire provenant du fait du service et devenus aveugles après le délai leur permettant de solliciter la revision de leur pension. . . . . 4,000 »
45		Rentes et capitaux à allouer, en 1925, aux agents civils des établissements et services de l'armée, victimes d'accidents de travail, ou à leurs ayants droit, y compris les rentes et capitaux prenant cours antérieurement au 1 <sup>er</sup> janvier 1925. ( <i>Crédit non limitatif</i> ). . . . .
		<b>TOTAL DU CHAPITRE XI. . . . . fr.</b>

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1925	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1924.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
3,440,000	5,032,500	»	1,592,500	Art. 42. — Diminution provenant de l'approbation de nombreuses pensions par la Cour des Comptes, ce qui permettra d'en transférer la charge au Budget de la Dette publique.
150,000	150,000	»	»	
751,500	828,000	»	76,500	Art. 44. — Cette diminution est due : 1° A la disparition de la charge de 78,000 francs accordée en 1924, par voie de crédit supplémentaire, pour liquider au profit des ayants droit (secours viagers dont bénéficient des militaires réformés) l'indemnité de vie chère accordée aux titulaires de pensions par la loi du 50 avril 1924 ( <i>Moniteur</i> , nos 126-127 des 5 et 6 mai 1924); 2° A l'extinction de droits.
100,000	100,000	»	»	
4,441,500	6,110,500	»	1,669,000	
DIMINUTION. . . fr.		1,669,000		

## BUDGET DE L'EXERCICE 1925.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
<b>CHAPITRE XII.</b>			
<b>DÉPENSES DIVERSES ET DÉPENSES IMPRÉVUES.</b>			
Corps de torpilleurs et marins. — Personnel :			
46	a.	Traitements, salaires et indemnités du personnel civil et du personnel militaire placé sans allocations militaires :	
		1 agent technique . . . . . fr.	8,400 »
		1 premier timonier . . . . .	4,980 »
		2 mécaniciens ajusteurs (4,980). . . . .	9,960 »
		2 chauffeurs (4,650). . . . .	9,300 »
		1 chauffeur . . . . .	4,430 »
		7 ouvriers qualifiés (17.50 par jour). . . . .	37,485 »
		2 premiers ouvriers (20.00 id. ). . . . .	12,240 »
		1 ouvrier spécialiste (22.50 id. ). . . . .	6,885 »
		3 matelots (4,100) . . . . .	12,300 »
		20	
		Indemnité familiale . . . . .	13,100 »
		Indemnité de résidence . . . . .	9,020 »
		Augmentations diverses et imprévus . . . . .	2,400 »
		Indemnités professionnelles. . . . .	9,500 »
			140,000 »
	b.	Frais d'instruction du personnel . . . . . 435,000 »	
	c.	Indemnités pour travaux de plongée . . . . . 6,000 »	
		TOTAL . . . fr.	581,000 »
Corps de torpilleurs et marins. — Approvisionnements de toute nature et frais généraux :			
47	a.	Acquisitions, réparations, entretien et déplacement du matériel; remise en état des unités non encore en service, etc. . . . . fr. 2,000,000 »	
	b.	Combustibles, huiles et graisses :	
		Mazout. . . . . fr.	530,000 »
		Benzol. . . . .	54,000 »
		Charbon . . . . .	310,000 »
		Huiles et graisses. . . . .	50,000 »
			944,000 »
	c.	Fournitures diverses et imprévues . . . . . 150,000 »	
	d.	Flottille du Rhin :	
		Entretien et réparations. . . . . fr.	53,800 »
		Combustibles, huiles et graisses . . . . .	344,600 »
		Fournitures diverses et imprévues . . . . .	20,000 »
			418,400 »
		TOTAL . . . fr.	3,512,400 »
48	»	Service de la sûreté militaire maintenue à l'armée d'occupation :	
		1 fonctionnaire de 1 <sup>re</sup> classe . . . . . fr.	12,000 » 12,000 »
		1 id. 2 <sup>e</sup> id. . . . .	9,000 » 9,000 »
		3 id. 3 <sup>e</sup> id. . . . .	8,040 » 24,120 »
		10 id. 4 <sup>e</sup> id. . . . .	6,600 » 66,000 »
		60 id. 5 <sup>e</sup> id. . . . .	6,120 » 367,200 »
		42 id. 6 <sup>e</sup> id. . . . .	5,040 » 211,680 »
		117	
		A REPORTER. . . fr.	690,000 »
		A REPORTER. . . . . fr.	

## DÉVELOPPEMENTS. — DEPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1925.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1924.	DIFFÉRENCES.		Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
581,000	554,745	26,255	»	<p>ART. 46. — Cette majoration provient d'une augmentation du personnel par suite de l'installation d'ateliers à Bruges, ensuite de la réorganisation du Corps des torpilleurs et marins.</p> <p>Le détachement des torpilleurs et marins, ensuite de la réorganisation de l'armée, est devenu le Corps des torpilleurs et marins.</p>
3,512,400	2,836,500	675,900	»	<p>ART. 47. — Cette différence en plus provient :</p> <p>1° De ce que les approvisionnements (mazout, benzol, charbons, huiles et graisses) doivent être renouvelés;</p> <p>2° De ce que la moyenne d'heures de navigation des torpilleurs, par semaine, a été portée de 8 à 10;</p> <p>3° De l'augmentation du nombre d'unités en ordre de navigation, ce qui nécessite une majoration pour travaux d'entretien et de réparations courants, pour consommation d'eau potable et de force motrice;</p> <p>4° De la remise en état d'anciennes constructions allemandes du port.</p>
4,093,400	3,391,245	702,155	»	

## BUDGET DE L'EXERCICE 1925.

NUMÉRO de l'article.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
			REPORT. . . . . fr.
	117	REPORT . . . . . fr.	690,000 »
	2 dactylographes . . . . .	4,200 »	8,400 »
	119		
	Indemnité de marche . . . . .		198,000 »
	Id. de séparation . . . . .		127,100 »
	Id. de logement . . . . .		22,320 »
	Id. familiale . . . . .		10,000 »
	Indemnités ou primes éventuelles . . . . .		10,000 »
	Hautes paies pour chevrons de front et pour décoration militaire. . . . .		6,000 »
	Supplément provisoire d'allocations . . . . .		15,000 »
	Supplément de solde . . . . .		38,400 »
	Frais imprévus . . . . .		10,000 »
	Évolutions et indemnités spéciales de séjour des agents occasionnels . . . . .		17,400 »
	Indemnités de service en Allemagne occupée. . . . .		267,380 »
		TOTAL . . . . . fr.	1,417,000 »
	Traitements, salaires et indemnités du personnel du service de contrôle du casernement à l'armée d'occupation :		
	a.	Traitements et indemnités des directeurs et sous-directeurs des travaux :	
		2 directeurs de travaux (9,000 à 12,000) . . . . . fr.	21,000 »
		8 sous-directeurs de travaux (6,120 à 6,600) . . . . .	50,000 »
		10	
		Indemnité pour charges militaires . . . . .	38,640 »
		Id. de marche . . . . .	26,280 »
		Id. de séparation . . . . .	16,505 »
		Id. de service en Allemagne occupée . . . . .	32,120 »
			184,545 »
49	b.	Salaires des surveillants de travaux, dessinateurs, comptables, secrétaires-archivistes et dactylographes :	
		19 surveillants de travaux (6,000 à 6,600) . . . . . fr.	119,250 »
		3 dessinateurs (5,400 à 6,000) . . . . .	17,850 »
		11 comptables (5,400 à 5,700) . . . . .	62,250 »
		9 secrétaires-archivistes (5,400 à 6,000) . . . . .	51,000 »
		14 dactylographes (4,800 à 5,400) . . . . .	68,000 »
		56	318,350 »
		Indemnité spéciale de séjour à l'armée d'occupation . . . . .	143,080 »
		Indemnité de service en Allemagne occupée . . . . .	102,200 »
			563,630 »
	c.	Indemnité familiale . . . . .	18,125 »
		TOTAL . . . . . fr.	766,300 »
		A déduire : 1/2 % pour médicaments (approximativement) . . . . .	1,300 »
		RESTE . . . . . fr.	765,000 »
		A REPORTER. . . . . fr.	

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1925.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1924.	DIFFÉRENCES.		Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
4,093,400	3,391,245	702,155	»	
1,417,000	1,419,205	»	2,205	ART. 48. — Malgré l'octroi d'une indemnité supplémentaire dite « de service en Allemagne occupée » et nécessitant une dépense de 267,580 francs, le crédit est en diminution par suite de la réduction du personnel.
765,000	631,982	133,018	»	ART. 49. — Cette différence en plus provient des augmentations normales des traitements et salaires et de l'octroi d'une indemnité dite « de service en Allemagne occupée. »
6,275,400	5,442,432	833,173	2,205	

## BUDGET DE L'EXERCICE 1923.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	<b>DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.</b>	REPORT. . . . fr.
			REPORT. . . . fr.
		<b>Dépenses de la Commission interalliée de navigation de campagne :</b>	
30	a.	Matières d'exploitation (benzol, pétrole, huile, etc.) . . . . . fr.	90,000 »
	b.	Entretien et divers . . . . .	10,000 »
51	»	Mobilisation industrielle . . . . .	
		<b>Divers et imprévus :</b>	
	a.	Dépenses diverses :	
		Indemnités pour pertes de chevaux . . . . . fr.	20,000 »
		Réparations aux drapeaux des corps de troupe et acquisition d'objets de deuil . . . . .	3,000 »
		Subsides aux sociétés d'anciens militaires pour l'acquisition de drapeaux . . . . .	1,500 »
		Quote-part du Département dans les dépenses du Comité supérieur de contrôle . . . . .	96,525 »
		Quote-part du Département dans les dépenses de l'Office central des imprimés . . . . .	3,000 »
		Indemnité au conseiller technique des institutions de prévoyance du Département . . . . .	720 »
		Honoraires d'avocats et frais de procédure . . . . .	166,000 »
		Secours éventuels à accorder en cas d'accidents à des personnes étrangères à l'armée ou à leurs ayants droit . . . . .	200,000 »
52		Liquidation des dépenses à résulter éventuellement des frais d'hospitalisation et des frais de séjour à payer à des ascendants de militaires n'ayant pas pris part à la campagne de 1914-1918 et soumis à un examen dans un hôpital militaire . . . . .	1,000 »
		Remboursement des sommes avancées par les agents diplomatiques ou consulaires pour honoraires dus aux médecins experts désignés pour procéder à la visite médicale des ascendants des militaires n'ayant pas pris part à la campagne 1914-1918 résidant à l'étranger . . . . .	500 »
		<b>Indemnités à payer :</b>	
		1° Pour dégâts causés aux propriétés et aux récoltes par les manœuvres de troupe . . . . . fr.	40,000 »
		2° Pour dommages matériels causés par accidents de roulage, atterrissages d'avions ou aérostats . . . . .	85,000 »
		<u>125,000</u>	»
		Frais de transmission de télégrammes d'État et de correspondances expédiées par express . . . . .	80,000 »
		Frais de communications téléphoniques . . . . .	3,000 »
		Frais d'entretien de militaires détenus dans les prisons prévôtales . . . . .	15,000 »
	b.	Dépenses imprévues non libellées au Budget . . . . .	100,000 »
		<b>TOTAL DU CHAPITRE XII</b>	<b>. . . . fr</b>

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1925.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1924.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
6,275,400 »	5,442,432 »	835,173 »	2,205 »	
100,000 »	295,000 »	»	195,000 »	ART. 50. — La fourniture et l'usage des embarcations devant, par décision de la Haute Commission interalliée des territoires rhénans, être considérés comme prestations, aucun crédit n'a été prévu de ce chef; en conséquence, le littéra a (de 1924) a été supprimé.
300,000 »	»	300,000 »	»	Par ailleurs, le personnel allemand sera remplacé par du personnel militaire belge émergeant à l'article 12.
				ART. 51 (nouveau). — Ce crédit est destiné : 1° aux frais d'études par les industriels en vue de la mobilisation; 2° aux expériences relatives aux fournitures spéciales; 3° à favoriser la constitution en temps de paix des stocks de machines et d'outillage nécessaires en temps de mobilisation ainsi que les petits travaux nécessaires à leur mise en œuvre.
815,245 »	819,155 »	»	3,910 »	ART. 52. — Les crédits sont mis en rapport avec les besoins prévus pour 1925.
7,490,645 »	6,556,587 »	1,135,173 »	201,115 »	
AUGMENTATION. . fr.		934,058 »		

## BUDGET DE L'EXERCICE 1923.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements	<b>DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.</b>
<b>DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.</b>		
<b>CHAPITRE XIII.</b>		
<b>SERVICES DIVERS.</b>		
Indemnités temporaires et mobiles de vie chère ( <i>crédit non limitatif</i> ) :		
1. <i>Administration centrale</i> :		
	a)	Personnel civil (fonctionnaires, employés et gens de service). fr. 506,400 »
	b)	Délégation militaire auprès du Ministre des Chemins de fer (agents de l'Administration des Chemins de fer) . . . . . 3,600 »
	c)	Matériel (hommes de peine) . . . . . 26,400 »
	d)	Direction des informations militaires. Personnel des services photographique et cinématographique de l'armée . . . . . 18,000 »
	e)	Institut cartographique militaire . . . . . 216,900 »
		<hr/> 771,300 »
2. <i>Officiers et troupes</i> :		
	a)	Officiers et assimilés . . . . . 6,716,400 »
	b)	Militaires de rang subalterne . . . . . 9,727,200 »
	c)	Secrétaires archivistes de trésoriers . . . . . 91,200 »
	d)	Personnel civil militarisé, etc. . . . . 433,200 »
	e)	Aumôniers et prêtres agréés . . . . . 87,600 »
	f)	Écoles des pupilles de l'armée :
		Personnel civil enseignant. . . . . 118,800 »
		Aumôniers . . . . . 6,000 »
		Personnel civil militarisé . . . . . 55,200 »
		Personnel militaire placé sans allocations militaires . . . . . 112,800 »
		<hr/> 17,348,400 »
3. <i>Hôpitaux et pharmacies militaires</i> :		
		Infirmières et personnel ouvrier. . . . . 262,200 »
4. <i>Académie militaire</i> :		
	a)	École militaire . . . . . 135,300 »
	b)	École de Guerre. . . . . 20,400 »
	c)	Musée royal de l'armée. . . . . 21,900 »
		<hr/> 177,600 »
53		5. <i>Armement, charroi et harnachement de l'armée</i> :
	a)	Établissements, services techniques et parcs d'artillerie . . . . . 3,687,600 »
	b)	Établissements du charroi automobile . . . . . 156,000 »
		<hr/> 3,843,600 »
6. <i>Bâtiments et constructions militaires</i> :		
		Personnel . . . . . 682,000 »
<hr/>		
A REPORTER . . . fr. 23,085,100 »		
A REPORTER. . . . fr.		

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1925.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1924.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
25,206,053 »	24,474,205 »	731,848 »	»	ART. 53. — Le crédit a été fixé dans l'hypothèse où l'index number dépasserait 420 pendant toute l'année 1925.
25,206,053 »	24,474,205 »	731,848 »	»	

## BUDGET DE L'EXERCICE 1923.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	<b>DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.</b>	REPORT . . . fr.
			REPORT . . . fr. 23,085,100 »
		7. <i>Services techniques du génie :</i>	
		Personnel . . . . .	207,600 »
		8. <i>Aéronautique :</i>	
		Personnel civil de l'Administration de l'aéronautique . . . . .	185,000 »
		9. <i>Nourriture des troupes, fourrages et autres prestations :</i>	
		a) Nourriture des troupes. Personnel . . . . . fr.	451,200 »
		b) Service du couchage. Id. . . . .	235,800 »
		c) Équipement des troupes. Id. . . . .	304,500 »
			991,500 »
		10. <i>Transports :</i>	
		Personnel de la section des chemins de fer de campagne en pays rhénan . . . . .	66,000 »
		11. <i>Divers :</i>	
		a) Corps de torpilleurs et marins . . . . . fr.	24,000 »
		b) Service de la Sûreté militaire maintenue à l'armée d'occupation. . . . .	132,240 »
		c) Service de contrôle du casernement à l'armée d'occupation . . . . .	12,000 »
		d) Quote-part du Département dans les indemnités de vie chère du personnel du Comité supérieur de contrôle . . . . .	12,298 »
		e) Quote-part du Département dans les indemnités de vie chère du personnel de l'Office central des imprimés . . . . .	635 »
			181,173 »
		12. <i>Dépenses suites de guerre :</i>	
		A. — Administration centrale :	
		Personnel civil temporaire . . . . .	222,000 »
		B. — Officiers et troupes :	
		a) Officiers pensionnés maintenus en service, admis au bénéfice de l'arrêté royal du 16 septembre 1919 . . . . . fr.	154,800 »
		b) Militaires appointés et soldés, malades et blessés de guerre, en traitement à l'hôpital militaire de Woluwe . . . . .	17,280 »
			172,080 »
		C. — Service des sépultures militaires . . . . .	93,600 »
			TOTAL . . . fr. 25,206,053 »
(1)	•	Indemnité représentant le douzième du traitement augmenté des indemnités de résidence et familiale ( <i>pour mémoire</i> ) . . . . .	
(2)	•	Liquidation d'engagements existant au 31 décembre 1923 à charge de fonds de emploi supprimés au Budget des Recettes et des Dépenses pour Ordre ( <i>pour mémoire</i> ) . . . . .	
54	•	Frais occasionnés par le fonctionnement de la Commission de la marine militaire. . . . .	
			A REPORTER . . . fr.

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1925.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1924.	DIFFÉRENCES.		Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
25,206,053 »	24,474,205 »	731,848 »	»	
»	14,553,900 »	»	14,553,900 »	(1) Art. 56 de 1924. — Cette dépense n'est plus à envisager en 1925.
»	11,616,000 »	»	11,616,000 »	(2) Art. 57 de 1924. — Idem.
15,000 »	»	15,000 »	»	ART. 54 (nouveau). — Somme jugée nécessaire pour faire face, en 1925, aux dépenses de la Commission de la marine militaire. L'arrêté royal du 26 juin 1924 ( <i>Moniteur</i> n° 206 du 24 juillet 1924), qui crée cette Commission, porte en son article 3 que ces dépenses tombent à charge du Budget du Département de la Défense nationale.
25,221,053 »	50,644,105 »	746,848 »	26,169,900 »	

## BUDGET DE L'EXERCICE 1925.

NOMÉRO des articles.	LITTÉRATURE des dévelop- pements	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		REPORT . . . fr.
<b>DEPENSES SUITES DE GUERRE.</b>				
<i>Administration centrale.</i>				
	»	Traitements et indemnités du personnel civil temporaire :		
		2 agents, à . . . . . fr.	6,000 »	12,000 »
		1 id. . . . .	5,700 »	5,700 »
		1 id. . . . .	5,600 »	5,600 »
		1 id. . . . .	5,400 »	5,400 »
		13 id. . . . .	5,000 »	65,000 »
		142 id. . . . .	4,700 »	667,400 »
		1 id. . . . .	4,400 »	4,400 »
55		1 id. . . . .	4,200 »	4,200 »
		3 id. . . . .	4,000 »	12,000 »
		20 id. . . . .	3,700 »	74,000 »
		<hr/>		
		185		855,700 »
		Indemnité de résidence . . . . .		95,000 »
		Indemnité familiale. . . . .		43,070 »
		Indemnités de préavis et de licenciement . . . . .		75,000 »
			TOTAL. . . fr.	1,068,770 »
56	»	Suppléments de traitement pour exercice de fonctions supérieures et indemnités pour travaux supplémentaires aux fonctionnaires et employés de l'Administration centrale . . . . .		
		Matériel des organismes temporaires :		
	a.	Fournitures de bureau, machines à écrire, à reproduire et à calculer, reliure des registres, impressions, papiers, enveloppes, ports de lettres et autres menues dépenses se rapportant aux différents organismes temporaires rattachés à l'Administration centrale . . . . . fr.		132,500 »
	b.	Salaires et indemnités des nettoyeuses et hommes de peine temporaires, indemnités diverses aux messagers et aux chauffeurs, etc. :		
		3 nettoyeuses . . . . . fr.	7,000 »	
		Indemnités diverses aux messagers et aux chauffeurs . . . . .	1,000 »	
57		Salaires et indemnités imprévues d'hommes de peine supplémentaires à recruter éventuellement à la Bourse du Travail, nettoyeuses supplémentaires, etc. . . . .		2,000 »
				10,000 »
	c.	Éclairage et chauffage. . . . .		13,000 »
	d.	Entretien des locaux, location éventuelle d'immeubles, achat et entretien du mobilier, abonnements téléphoniques, etc. . . . .		4,500 »
			TOTAL. . . fr.	160,000 »
				A REPORTER . . . fr.

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS Demandés POUR L'EXERCICE 1925.	CRÉDITS Alloués POUR L'EXERCICE 1924.	DIFFÉRENCES.		Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
25,221,033	50,644,105	746,848	26,169,900	NOTE.  L'organisation actuelle du Département de la Défense Nationale comporte des services de liquidation destinés à disparaître dans un temps plus ou moins éloigné. Les fonctionnaires de l'Administration centrale placés à la tête de ces services ne peuvent être pourvus du grade afférent à l'emploi temporaire qu'ils occupent, mais il est équitable de les rémunérer pour les fonctions supérieures qu'ils exercent. D'autre part, dans certains services de liquidation, il est nécessaire d'activer le travail et des prestations supplémentaires sont exigées des agents afin de ne pas recourir à une augmentation de personnel. Ces prestations devant être rémunérées, il y a lieu de prévoir les crédits nécessaires.
1,068,770	1,205,200	»	136,430	ART. 55. — Cette différence en moins provient de la réduction du personnel civil temporaire.
5,000	20,000	»	15,000	ART. 56. — Somme jugée suffisante pour rémunérer les travaux supplémentaires à exécuter en 1925.
160,000	180,000	»	20,000	ART. 57. — La différence en moins provient des réductions opérées dans le personnel temporaire et dans le nombre des locaux.
26,454,823	52,049,305	746,848	26,341,330	

## BUDGET DE L'EXERCICE 1925.

NUMÉRO des articles.	LITTE des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		
			REPORT. . . fr.	
		<i>Officiers et troupes.</i>		
	»	Traitements et indemnités des officiers pensionnés maintenus en service, admis au bénéfice de l'arrêté royal du 16 septembre 1919 :		
			Traitements moyens mensuels.	
		1 colonel . . . . . fr.	1,400 »	16,800 »
		5 lieutenants-colonels . . . . .	1,150 »	69,000 »
		19 majors . . . . .	1,040 »	237,120 »
		38 capitaines-commandants . . . . .	800 »	364,800 »
58		29 capitaines . . . . .	740 »	257,320 »
		37 lieutenants . . . . .	590 »	261,960 »
		129		1,207,200 »
		A déduire pour la pension d'ancienneté . . . . .		548,700 »
			RESTE. . fr.	658,500 »
		Indemnité pour charges militaires . . . . .		480,060 »
		Indemnité de cabinet de consultation . . . . .		2,400 »
		Indemnité familiale . . . . .		15,040 »
			TOTAL. . . fr.	1,156,000 »
59	»	Traitements, indemnités et solde d'hôpital des militaires appointés et soldés, malades et blessés de guerre en traitement à l'hôpital militaire de Woluwe . . . . .		
(1)	»	Allocations du personnel temporaire des bureaux des quartiers-mâtres et autres services administratifs. (Dépôt des invalides de guerre, commandements des centres de l'arrière, etc.) (pour mémoire) . . . . .		
		<i>Hôpitaux et pharmacies militaires.</i>		
(2)	»	Nourriture et habillement des malades; entretien des établissements; services médico-chirurgical et pharmaceutique, etc. (pour mémoire) . . . . .		
		<i>Armement, charroi et harnachement de l'armée.</i>		
(5)	»	Armement, charroi et harnachement de l'armée. — Traitements, salaires et indemnités du personnel civil appointé et salarié et du personnel militaire placé sans allocations militaires des établissements et parcs d'artillerie (pour mémoire) . . . . .		
		<i>Transports.</i>		
60	»	Transports de parents ou de personnes déléguées pour assister aux exhumations des corps; transport de ces corps; transport d'invalides appelés devant des Commissions de contre-visite, etc. . . . .		
			A REPORTER. . . fr.	

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1925.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1924.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
26,454,823	52,049,305	746,848	26,341,330	
1,156,000	1,341,500	»	185,500	ART. 58. — Cette différence en moins provient de la diminution du nombre d'officiers pensionnés maintenus en service.
106,500	151,000	»	44,500	ART. 59. — La différence en moins provient de la diminution du nombre de malades et blessés de guerre, en traitement à l'hôpital militaire de Woluwe.
»	601,890	»	601,890	(1) ART. 63 de 1924. — Les services dont il s'agit, qui employaient encore des agents temporaires, sont dissous.
»	900,000	»	900,000	(2) ART. 64 de 1924. — Les dépenses de l'espèce sont pour 1925 rattachées à celles de même nature portées à l'article 14, afin d'éviter des difficultés d'ordre comptable. Il n'est pas possible, en effet, de réunir à Woluwe tous les invalides de guerre à hospitaliser. Comme pour 1924, ces dépenses sont évaluées pour 1925 à 900,000 francs et se retrouvent à l'article 14, savoir : <div style="margin-left: 40px;">           Au littéra a) pour . . . fr. 540,000            Id. b) id. . . . . 5,000            Id. c) id. . . . . 150,000            Id. d) id. . . . . 55,000            Id. e) id. . . . . 150,000         </div>
»	5,747,000	»	5,747,000	(3) ART. 65 de 1924. — <i>Article supprimé.</i> Les dépenses pour réfection du matériel détérioré par suite d'événements de guerre vont en diminuant et il n'est plus indiqué de consacrer un crédit budgétaire exclusivement au paiement des salaires des ouvriers occupés à ces travaux; ceux-ci sont actuellement confondus avec les crédits de l'article 22.
150,000	300,000	»	150,000	ART. 60. — Somme jugée suffisante pour 1925, les exhumations étant presque terminées.
27,867,323	61,090,695	746,848	33,970,220	

## BUDGET DE L'EXERCICE 1923.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. . . fr.
			REPORT. . . fr.
		<i>Pensions.</i>	
(4)	»	Pensions pour ancienneté de service et ordres nationaux dérivant de la guerre (y compris les arriérés et les premiers termes de pensions prenant cours en 1923, ou antérieurement au 1 <sup>er</sup> janvier de la même année) ( <i>crédit non limitatif</i> ). ( <i>Pour mémoire</i> ) . . . . .	
		<i>Dépenses diverses.</i>	
61	»	Achat de décorations décernées pour faits de guerre . . . . .	
		Service des sépultures militaires :	
	a.	Sépultures des militaires belges en Belgique et à l'étranger :	
		1 <sup>o</sup> Entretien des tombes militaires belges situées dans le pays et à l'étranger, et éventuellement frais d'aménagement et d'entretien de tombes militaires effectués par des tiers avant la création du service des sépultures militaires . . . . . fr.	125,000 »
		2 <sup>o</sup> Achat de fleurs, d'arbres et d'arbustes d'ornement pour la décoration des cimetières militaires, des carrés militaires des cimetières communaux et des tombes. . . . .	50,000 »
		3 <sup>o</sup> Aménagement des cimetières militaires belges, achats de terrains, régularisation des terrains occupés, terrassements, nivellements, drainage, aménagement des voies d'accès et chemins intérieurs, plantations, clôtures, achat et placement des stèles, etc. . . . .	1,300,000 »
		4 <sup>o</sup> Achats de concessions perpétuelles dans les cimetières communaux . . . . .	100,000 »
		5 <sup>o</sup> Aménagement des tombes belges à l'étranger, y compris le transport des stèles officielles. . . . .	220,000 »
		6 <sup>o</sup> Érection de monuments collectifs dans les cimetières militaires et allocation éventuelle de subsides à des comités ou organismes pour l'érection de tels monuments . . . . .	100,000 »
		7 <sup>o</sup> Restitution des corps aux familles . . . . .	40,000 »
		8 <sup>o</sup> Divers : frais de bureau, location, impôts, assurances, entretien des immeubles loués, acquisition, renouvellement et réparation de matériel, frais de chauffage et d'éclairage, indemnités aux officiers du service à raison de la nature de leurs fonctions sur le terrain; frais de déplacement du personnel pour le service des tombes ou des cimetières . . . . .	100,000 »
62		9 <sup>o</sup> Fonctionnement de la Commission nationale des sépultures militaires . . . . .	2,000 »
		<u>2,007,000 »</u>	
	b.	Sépultures des militaires alliés inhumés en Belgique :	
		1 <sup>o</sup> Achat ou location des terrains pour cimetières alliés, pour monuments commémoratifs en dehors des cimetières et pour leurs voies d'accès, régularisation de l'occupation de certains terrains déjà affectés à des cimetières au cours de la guerre . . . . fr.	120,000 »
		2 <sup>o</sup> Achat de concessions perpétuelles dans les cimetières communaux. . . . .	50,000 »
		<u>170,000 »</u>	
		A REPORTER . fr.	2,177,000 »
			A REPORTER. . . fr.

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1925.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1924	DIFFÉRENCES.		Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
27,867,323	61,090,695	746,848	33,970,220	
»	10,883,000	»	10,883,000	(1) Art. 67 de 1924. — Cet article disparaît en 1925; les pensions qu'il supportait seront dorénavant payées par la Caisse nationale des Pensions de la guerre.
100,000	200,000	»	100,000	Art. 61. — Crédit nécessaire pour l'achat de croix de guerre, etc., restant à octroyer aux anciens combattants.
2,900,000	2,900,000	»	»	Art. 62. — Ce crédit doit être maintenu en 1925
30,867,323	75,073,695	746,848	44,953,220	

## BUDGET DE L'EXERCICE 1923.

NUMÉRO des articles.	LITTEBA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		REPORT. . . fr.
				REPORT. . . fr. 2,177,000 »
	c.	Sépultures des militaires allemands inhumés en Belgique :		
		1° Frais d'occupation temporaire des terrains affectés aux cimetières allemands en Belgique . . . . . fr.	20,000 »	
		2° Regroupement des tombes isolées, menus travaux d'aménagement aux cimetières allemands . . . . .	100,000 »	
		3° Entretien et surveillance des cimetières allemands et des tombes, placement de nouvelles croix, réparation des clôtures . . . . .	325,000 »	
				<u>445,000 »</u>
	d.	Personnel :		
		<i>Traitements et indemnités diverses :</i>		
		1 architecte principal . . . . .	9,000 9,000 »	
		2 architectes . . . . .	7,020 14,040 »	
		1 architecte . . . . . (pendant 6 mois)	7,020 3,510 »	
		1 géomètre . . . . .	7,200 7,200 »	
		3 dessinateurs . . . . .	{ 4,800 } { 6,000 }	18,000 »
		3 employés chefs . . . . .	{ 4,700 } { 5,900 }	17,200 »
		1 sténo-dactylographe . . . . .	3,960 3,960 »	
		5 dactylographes . . . . .	{ 2,880 } { 3,660 }	17,840 »
		12 employés masculins . . . . .	{ 4,200 } { 4,700 }	54,700 »
		28 employés féminins . . . . .	{ 2,280 } { 3,480 }	94,500 »
		1 concierge . . . . .	3,650 3,650 »	
		2 garçons de bureau . . . . .	3,300 6.600 »	
		60		
		Indemnité de résidence . . . . .	18,000 »	
		Indemnité familiale . . . . .	9,800 »	
				<u>278,000 »</u>
		TOTAL. . . fr.		<u>2,900,000 »</u>
63	.	Réquisition de véhicules automobiles . . . . .		
		TOTAL DU CHAPITRE XIII. . . fr.		

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1925.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1924.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		Augmentation.	Diminution.	
30,867,323	75,073,695	746,848	44,953,220	
200,000	700,000	»	500,000	
31,067,323	75,773,695	746,848	45,453,220	
DIMINUTION. . . fr.		44,706,372		

ART. 65. — Cette diminution s'explique par les nombreux paiements déjà effectués relativement aux réquisitions de 1914. Le crédit demandé doit permettre, notamment, d'indemniser les prestataires qui ont assigné le département et à l'endroit desquels un jugement interviendrait en 1925.

## BUDGET DE L'EXERCICE 1925.

NUMÉROS des CHAPITRES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<h1>Récapitulation</h1>	
<b>PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.</b>	
I.	Administration centrale. . . . .
II.	Traitements et indemnités des officiers; traitements, solde et accessoires des troupes . . . .
III.	Hôpitaux et pharmacies militaires . . . . .
IV.	Académie militaire . . . . .
V.	Armement, charroi et harnachement de l'armée. . . . .
VI.	Bâtiments et constructions militaires . . . . .
VII.	Services techniques du génie. . . . .
VIII.	Aéronautique. . . . .
IX.	Nourriture des troupes. Fourrages et autres prestations . . . . .
X.	Transports. Indemnités de déplacement et de déménagement . . . . .
XI.	Pensions et secours. — Subsidés . . . . .
XII.	Dépenses diverses et dépenses imprévues. . . . .
	TOTAL DES DÉPENSES ORDINAIRES. . . . fr.
<b>DEUXIÈME SECTION. -- DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.</b>	
XIII.	Services divers . . . . .
	TOTAL du Budget du Ministère de la Défense nationale. . . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1925.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1924.	DIFFÉRENCES.		Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
8,490,660	8,252,718	257,942	»	<p>NOTE.</p> <p>—</p> <p>A remarquer que le Département de la Défense Nationale prévoit le versement aux Voies et Moyens des recettes ci-après :</p> <p>ART. 82. — Quotes-parts de la pension à payer par les élèves de l'École militaire en vertu de la loi du 18 mars 1858 modifiée par celles du 8 août 1921 et du 28 juillet 1922 . . . . . fr. 178,000</p> <p>ART. 85. -- Prestations et cessions faites contre remboursement par les services relevant du Département de la Défense Nationale. . . . . 8,810,000</p> <p>(Recettes accidentelles). Services photographique et cinématographique de l'armée et service des cinémas militaires pour les troupes de l'armée d'occupation. 70,000</p> <p>TOTAL. . . . . fr. 9,088,000</p>
196,834,339	184,645,185	11,889,156	»	
17,267,500	16,851,000	416,500	»	
1,991,700	1,993,740	»	4,040	
49,718,905	48,490,610	1,228,295	»	
15,060,800	13,472,545	1,588,255	»	
5,862,905	5,185,208	677,697	»	
28,655,590	24,612,590	4,040,800	»	
143,645,180	132,723,836	10,921,344	»	
13,215,000	11,595,000	1,820,000	»	
4,441,500	6,110,500	»	1,669,000	
7,490,645	6,556,587	934,058	»	
490,372,524	458,271,517	33,774,047	1,673,040	
51,067,323	75,773,695	»	44,706,372	
521,439,847	534,045,212	33,774,047	46,379,412	
DIMINUTION. . . . fr		12,608,565		

(108)

**ANNEXES**

**AUX**

**DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET**

**DU**

**MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE**

**POUR L'EXERCICE 1925.**

---

- 1° Tableau des effectifs, calcul des traitements, solde, etc. (art. 12, litt. *a* et *b*);
- 2° Éducation physique (art. 12, litt. *h*);
- 3° Dépenses relatives aux Écoles des Pupilles de l'Armée (art. 12, litt. *k*);
- 4° Dépenses relatives aux Écoles d'Armes (art. 12, litt. *l*);
- 5° Dépenses relatives aux Écoles du Service de santé (art. 12, litt. *m*);
- 6° Dépenses relatives à l'École des sous-lieutenants de réserve des services administratifs (art. 12, litt. *n*).
- 7° Dépenses relatives à l'École des Services automobiles (art. 12, litt. *o*).

## Traitements et indemnités des officiers et assimilés.

## TRAITEMENTS.

GRADES.	Effectifs.	Traitements moyens mensuels.	MONTANT.
Lieutenants généraux . . . . .	29	2,260 »	786,480 »
Généraux-majors . . . . .	35	1,710 »	718,200 »
Colonels . . . . .	160	1,400 »	2,688,000 »
Lieutenants-colonels . . . . .	130	1,150 »	1,794,000 »
Majors . . . . .	380	1,040 »	4,742,400 »
Capitaines commandants (transitoirement) . . . . .	884	830 »	9,016,800 »
Capitaines . . . . .	1,052	740 »	9,341,760 »
Lieutenants et sous-lieutenants . . . . .	2,733	590 »	19,349,640 »
Sous-lieutenants-élèves . . . . .	174	485 »	1,012,680 »
	<b>5,577</b>		<b>49,449,960 »</b>
A ajouter :			
Pour traitements des officiers de réserve rappelés sous les armes . . . . . fr.		100,000 »	
Id. des officiers en non-activité. . . . .		115,000 »	
Id. des officiers en disponibilité. . . . .		18,000 »	
			<b>233 000 »</b>
			<b>49,682,960 »</b>
A déduire : $\frac{1}{2}$ % pour médicaments (approximativement) . . . . .			<b>248,460 »</b>
			<b>49,434,500 »</b>
A ajouter :			
<b>INDEMNITÉS.</b>			
Indemnités à des officiers chargés d'exercer des fonctions supérieures à leur grade . . . . .			160,000 »
Id. aux officiers montés . . . . .			956,400 »
Id. pour charges militaires . . . . .			20,340,000 »
Id. de cabinet de consultation . . . . .			410,000 »
Id. d'amortissement . . . . .			475,000 »
Id. de marche . . . . .			2,782,000 »
Id. de séparation . . . . .			1,200,000 »
Id. de premier équipement aux sous-officiers promus sous-lieutenants . . . . .			186,200 »
Id. de service en Allemagne occupée . . . . .			3,500,000 »
Id. au chef d'état-major général . . . . .			3,000 »
Id. au sous-chef d'état-major général . . . . .			3,000 »
Id. aux officiers détachés au Département de la Défense Nationale . . . . .			160,000 »
Id. familiales . . . . .			1,400,000 »
Id. spéciales dans les camps (périodes de tir, etc.) . . . . .			220,000 »
Id. de tenue et d'équipement (aux auditeurs, greffiers, automoniens de l'armée d'occupation, officiers de réserve rappelés) . . . . .			60,000 »
Id. aux officiers du cabinet . . . . .			10,000 »
Id. aux officiers ingénieurs des fabrications militaires . . . . .			70,000 »
			<b>81,370,100 »</b>
TOTAL du litt a de l'art 12 . . . . . fr.			



	REPORT. . . . fr. 81,749,615
Indemnité mensuelle de 20 francs tenant lieu de rémunération payée aux volontaires de carrière . . .	36,000
Suppléments mensuels d'allocations . . . . .	4,400,000
Traitements des secrétaires-archivistes de trésoriers (76 agents civils en moyenne) . . . . .	613,200
Indemnités professionnelles (y compris l'indemnité aux maréchaux-ferants en possession du titre de maître) . . . . .	1,050,000
Supplément de solde aux militaires de l'armée d'occupation. . . . .	5,425,000
Indemnités de service en Allemagne occupée . . . . .	6,500,000
Hautes paies pour chevrons de front . . . . .	2,600,000
Hautes paies pour décorations militaires (article 4 de l'arrêté royal du 17 juillet 1912) . . . . .	31,000
Indemnités aux militaires de rang subalterne licenciés par réforme (art. 88 de l'arrêté royal du 14 novembre 1935) . . . . .	200,000
Salaires et indemnités du personnel civil militarisé et des militaires placés sans allocations militaires (musiciens du 1 <sup>er</sup> régiment de guides, militaires sans allocations militaires et salariés, employés à l'Institut militaire d'éducation physique, etc.) . . . . .	470,000
Indemnités aux sous-officiers faisant fonctions d'officier payeur ou d'administration . . . . .	12,000
Indemnité familiale . . . . .	3,950,000
Indemnités de voyage ou de mission. . . . .	46,000
Indemnités aux militaires de la Commission interalliée de navigation de campagne . . . . .	69,350
Indemnités aux militaires de la Commission interalliée de chemins de fer de campagne . . . . .	150,000
Indemnité spéciale aux militaires faisant partie de la délégation belge près le Comité de garantie aéronautique en Allemagne. . . . .	20,000
Traitements des sténos-dactylos (50 agents) des États-majors, des bureaux de cantonnement, etc., et des interprètes (20 agents) en service à l'armée d'occupation . . . . .	450,000
Indemnités spéciales et suppléments de solde au personnel militaire du corps de torpilleurs et marins (y compris celui de la flottille du Rhin) . . . . .	140,000
Indemnités de résidence des secrétaires-archivistes de trésoriers, du personnel civil militarisé et des militaires placés sans allocations militaires . . . . .	149,000
Indemnité familiale . . . . . id. . . . . id. . . . . id. . . . .	57,375
	<hr/>
TOTAL du litt. b de l'art. 12. . . . .	fr. 108,118,540
	<hr/>

## ART. 12 (LITT. h).

## Service de l'éducation physique

## I. — Institut militaire d'éducation physique.

A. Équipements et matériel d'éducation physique pour le personnel enseignant et le personnel élève . . . . . fr.	62,171 »	
B. Laboratoire de physiologie et de chimie biologique . . . . .	9,000 »	
C. Ouvrages, cours, films, matériel didactique. Bibliothèque . . . . .	6,000 »	
D. Équipements pour la natation et abonnement au bassin de natation de l'École militaire . . . . .	1,000 »	
E. Indemnités au personnel enseignant :		
Commandant de l'Institut, professeurs et médecins militaires, adjudants moniteurs, sous-officiers moniteurs. . . . .	16,800 »	
F. Bassin de natation de la garnison de Bruxelles (administré par l'Institut).	37,000 »	
	<hr/>	131,971 »

## II. — Équipements et matériel d'éducation physique pour les corps de troupe, les établissements d'instruction et les camps.

A. Équipements et matériel d'éducation physique pour les corps de troupe, les établissements d'instruction et les camps . . . . . fr.	270,000 »	
B. Entretien des équipements et du matériel ci-dessus. Frais d'organisation et de déplacement pour épreuves à l'intérieur du pays et à l'étranger; frais d'administration résultant de la pratique de l'éducation physique. Abonnements aux bassins de natation pour la formation de moniteurs de natation dans les corps de troupe . . . . .	175,000 »	
	<hr/>	445,000 »
TOTAL DU LITT h DE L'ARTICLE 12 . . . . . fr.		<hr/> 576,971 »

## ART. 12 (LITT. k).

## Dépenses relatives aux Écoles des pupilles de l'armée.

## PERSONNEL :

Indemnité au commandant supérieur des écoles . . . . . fr. 1,800 »

*Personnel civil enseignant :*

2 Directeurs des études des Écoles primaires . . . . . fr.	29,000 »	
15 Professeurs . . . . .	198,630 »	
1 Professeur en disponibilité . . . . .	10,000 »	
43 Régents . . . . .	467,940 »	
8 Régents en disponibilité . . . . .	77,840 »	
7 Instituteurs des Écoles moyennes . . . . .	70,000 »	
1 Instituteur des Écoles moyennes en disponibilité . . . . .	11,300 »	
12 Instituteurs des Écoles primaires . . . . .	94,880 »	
3 Instituteurs des Écoles primaires en disponibilité . . . . .	35,210 »	
1 Professeur de dessin . . . . .	10,600 »	
1 Maître de chant . . . . .	1,500 »	
Indemnité à un professeur chargé du cours de latin . . . . .	1,200 »	
1 Professeur sans diplôme . . . . .	7,920 »	
		4,016,020 »

97

*Aumôniers :*

1 Aumônier divisionnaire . . . . . fr.	10,800 »	
1 Aumônier adjoint de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	7,920 »	
3 Aumôniers adjoints de 2 <sup>e</sup> classe . . . . .	20,160 »	
		38,880 »

5

*Personnel civil militarisé, personnel civil non militarisé et militaires placés sans allocations militaires :*

1 Jardinier . . . . . fr.	3,840 »	
1 Chef de ménage . . . . .	3,900 »	
1 Archiviste magasinier . . . . .	4,900 »	
4 Concierges . . . . .	17,040 »	
8 Chauffeurs machinistes . . . . .	44,640 »	
2 Aides chauffeurs . . . . .	7,680 »	
3 Machinistes électriciens . . . . .	14,800 »	
3 Aides électriciens . . . . .	13,740 »	
12 Cuisiniers . . . . .	55,140 »	
8 Aides cuisiniers . . . . .	34,800 »	
4 Menuisiers . . . . .	17,700 »	
40 Hommes de peine . . . . .	175,440 »	
16 Garçons de table . . . . .	67,440 »	
20 Veilleurs de nuit . . . . .	82,200 »	
1 Préposé au service des eaux . . . . .	3,960 »	
1 Préposé au service de la salle de bains . . . . .	3,840 »	
		553,060 »

123

Indemnité de résidence . . . . .	47,165 »
Indemnité familiale . . . . .	128,845 »
Hautes payes pour décorations militaires et pour chevrons de front au personnel militaire placé sans allocations militaires . . . . .	9,108 »

## DÉPENSES D'ADMINISTRATION :

Frais et entretien du matériel scolaire et nettoyage des classes . . . . . fr.	6,516 »
Service du culte . . . . .	2,750 »
Achat et entretien d'instruments pour le cabinet de physique et de chimie . . . . .	1,500 »
Fournitures classiques . . . . .	27,415 »
Abonnements au téléphone et communications hors réseau . . . . .	3,600 »
Service de la bibliothèque . . . . .	3,065 »
Entretien de bâtiments . . . . .	295,440 »
Imprévus . . . . .	14,714 »
	355,000 »

TOTAL DU LITT. k DE L'ARTICLE 12 . . . . . fr. 2,449,878 »

## ART. 12 (LITT. l).

## Dépenses relatives aux écoles d'armes.

<i>Personnel :</i>	École d'infante- rie.	École de cavalerie.	École d'artille- rie.	École du génie.	TOTAUX.
Indemnité au commandant de l'École d'armes. fr.	1,800	1,800	1,800	1,800	7,200
Indemnité au commandant du Centre d'études techniques . . . . .	1,500	1,500	1,500	1,500	6,000
Indemnité au commandant de l'École de perfectionnement pour sous-lieutenants . . . . .	1,500	1,200	1,500	1,200	5,400
Indemnité au commandant de l'École de sous-lieutenants de réserve . . . . .	1,500	1,200	1,200	1,500	5,400
Indemnité au commandant de l'École de sous-lieutenants de réserve du corps de transports . . . . .	»	»	1,200	»	1,200
Indemnité au commandant de l'École des sous-officiers . . . . .	»	1,200	»	1,500	2,700
Indemnité aux officiers faisant partie du personnel enseignant (professeurs-adjoints, etc.) . . . . .	37,500	30,000	48,000	13,200	128,700
<i>Dépenses d'administration.</i>					
Achat et entretien d'instruments de laboratoire et de recherches . . . . .	5,000	1,500	8,000	5,000	19,500
Travaux du centre d'études techniques . . . . .	3,000	2,500	5,000	10,000	20,500
Dépenses pour les cours et bibliothèques (matériaux, ouvrages techniques et fournitures classiques). . . . .	8,000	6,000	17,000	17,000	48,000
Dépenses relatives aux Écoles de sous-officiers, cours d'illettrés, etc. . . . .	300	2,000	600	»	2,900
Harnachements anglais . . . . .	»	2,000	»	»	2,000
Abonnement au téléphone . . . . .	»	600	320	320	1,240
Entretien des bâtiments . . . . .	144,900	80,500	182,000	40,500	447,900
Imprévus . . . . .	7,000	5,000	3,880	1,480	17,360
TOTAUX. . . fr.	242,000	137,000	272,000	95,000	716,000

## ART. 12 (LITT. m).

## Dépenses relatives aux écoles du service de santé.

<i>Personnel :</i>	École des Officiers.	École des Troupes.	TOTAUX.
Indemnité au commandant de l'École . . . . . fr.	»	1,500	1,500
Indemnité aux professeurs . . . . .	»	9,600	9,600
<i>Dépenses d'administration :</i>			
Frais et entretien du matériel scolaire et nettoyage des classes . . . . .	3,250	1,000	4,250
Fournitures classiques . . . . .	3,500	3,750	7,250
Service de la bibliothèque . . . . .	500	500	1,000
Entretien des bâtiments . . . . .	2,500	18,000	20,500
Imprévus . . . . .	750	2,500	3,250
TOTAUX. . . fr.	10,500	36,850	47,350

## ART. 12 (LITT. n).

**Dépenses relatives à l'École de sous-lieutenants de réserve  
des services administratifs.**

<i>Personnel :</i>		
Indemnité au commandant de l'École . . . . .	fr.	1,200 »
Indemnité aux professeurs (personnel enseignant) . . . . .		2,400 »
		3,600 »
<i>Dépenses d'administration :</i>		
Frais d'administration . . . . .		300 »
Frais d'instruction . . . . .		350 »
Fournitures classiques . . . . .		2,000 »
Entretien des bâtiments . . . . .		1,000 »
Imprévus . . . . .		250 »
		3,900 »
	TOTAL. . . fr.	7,500 »

## ART. 12 (LITT. o).

**Dépenses relatives à l'École des services automobiles.**

<i>Personnel :</i>		
Indemnité au commandant de l'École . . . . .	fr.	720 »
Indemnités aux professeurs (personnel enseignant) . . . . .		4,320 »
<i>Dépenses d'administration :</i>		
Frais d'administration . . . . .	fr.	1,200 »
Frais d'instruction . . . . .		»
Fournitures classiques . . . . .		»
Entretien des bâtiments . . . . .		10,760 »
Imprévus . . . . .		»
	TOTAL. . . fr.	17,000 »

## Art. 2 de la loi.

Le texte a été quelque peu modifié et complété pour plus de précision.

## Art. 4 de la loi.

Pour les sous-officiers et soldats, le prix de la nourriture chez les habitants a dû être porté à 6 francs par jour, parce que les particuliers menaçaient de ne plus vouloir nourrir les hommes pour la somme de fr. 4.50 prévue antérieurement et qui est devenue insuffisante par suite de la hausse constante du prix des denrées alimentaires.